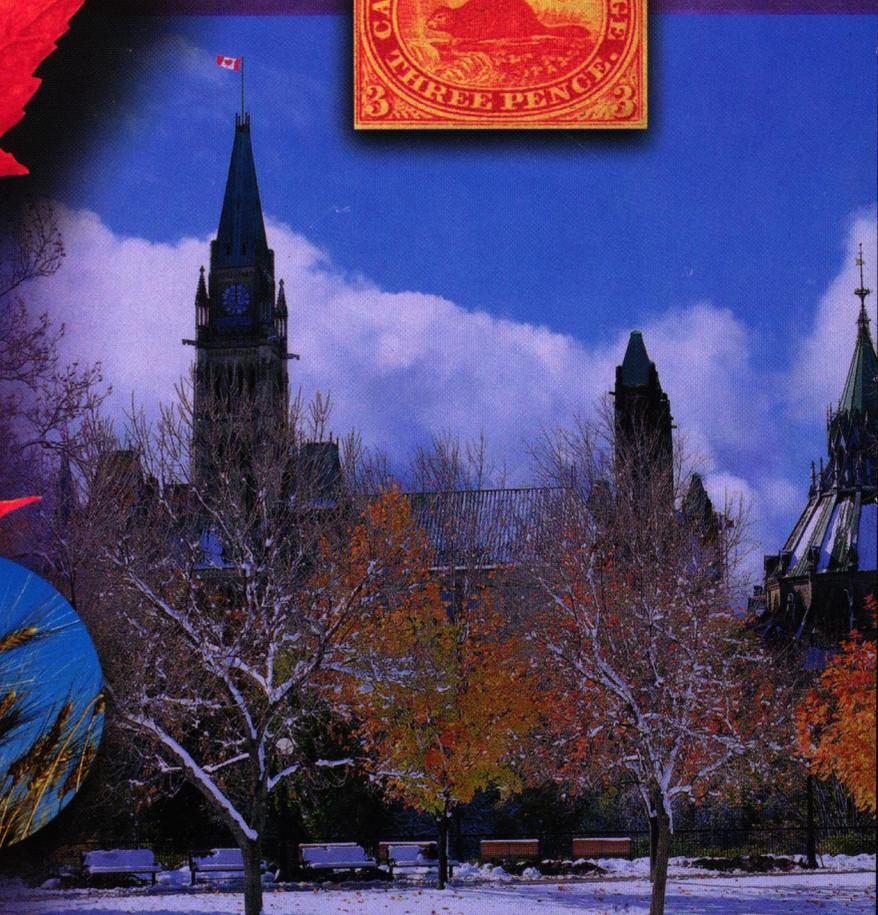
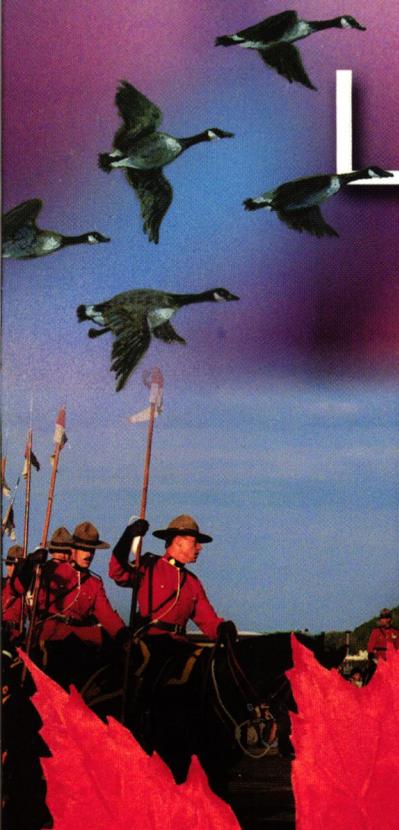


Les symboles du **CANADA**



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Le ministère du Patrimoine canadien remercie les organismes suivants de leur contribution dans la préparation de cette publication :

Société canadienne des postes

Ministère de la Défense nationale

Musée canadien de la nature

Archives nationales du Canada

Ministère des Ressources naturelles Canada - Service canadien des forêts

Monnaie royale canadienne

Marc Guertin, Quorum Graphics

Robin Duncan



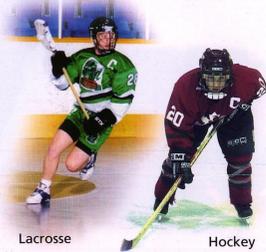
National Flag of Canada

Constitution Act, 1867



Constitution Act, 1982

Canadian Charter of Rights and Freedoms (1982)



Lacrosse Hockey
National Sports

CANADA



Royal Cypher



Queen's Personal Canadian Flag



Governor General's Flag



Governor General's Symbol



Arms of Canada

House of Commons

- Newfoundland and Labrador (7)
- Nova Scotia (11)
- Prince Edward Island (4)
- New Brunswick (10)
- Quebec (75)
- Ontario (103)
- Manitoba (14)
- Saskatchewan (14)
- Alberta (26)
- British Columbia (34)
- Yukon (1)
- Northwest Territories (1)
- Nunavut (1)
- Total (301)



Senate

- Newfoundland and Labrador (6)
- Nova Scotia (10)
- Prince Edward Island (4)
- New Brunswick (10)
- Quebec (24)
- Ontario (24)
- Manitoba (6)
- Saskatchewan (6)
- Alberta (6)
- British Columbia (6)
- Yukon (1)
- Northwest Territories (1)
- Nunavut (1)
- Total (105)



Maple Tree



Canadian Horse



Beaver

THE PROVINCES AND TERRITORIES OF CANADA

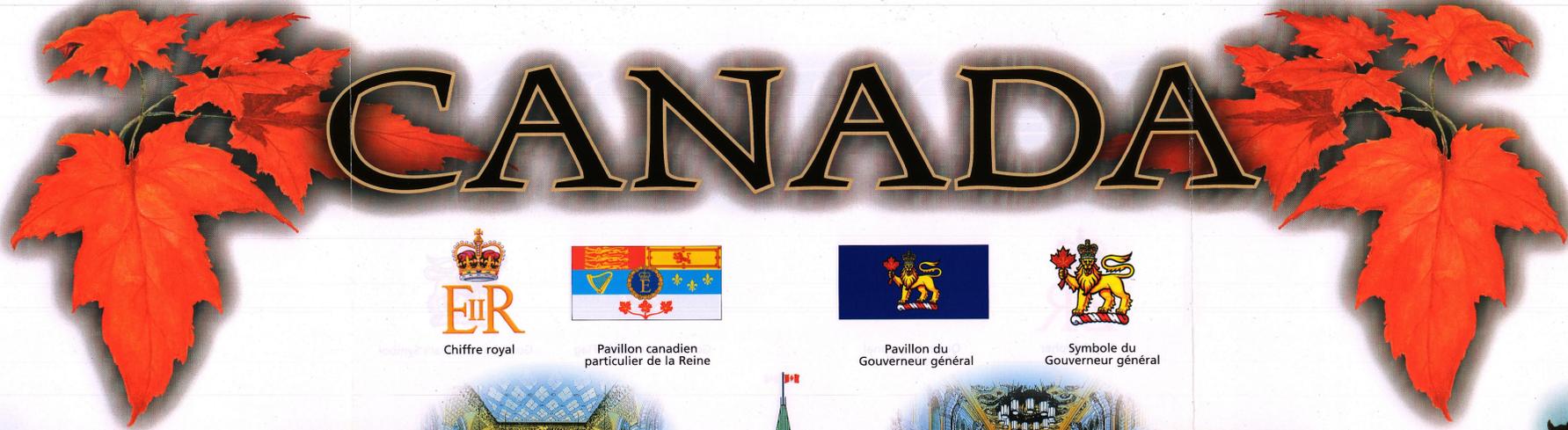
Ontario 1867	Quebec 1867	Nova Scotia 1867	New Brunswick 1867	Manitoba 1870	British Columbia 1871	Prince Edward Island 1873	Saskatchewan 1905	Alberta 1905	Newfoundland and Labrador 1949	Northwest Territories 1870	Yukon 1898	Nunavut 1999

OTHER PROVINCIAL AND TERRITORIAL SYMBOLS

Tartan of the Province of Ontario Eastern White Pine (tree) Amethyst (gemstone) Green and Yellow (colours)	Yellow Birch (tree)	Nova Scotia Tartan Red Spruce (tree) Nova Scotia Duck Tolling Retriever (dog) Wild Blueberry (berry) Agate (gemstone) Stilbite (mineral)	New Brunswick Tartan Balsam Fir (tree) Holmesville Soil Series Atlantic Salmon Fly called "Picture Province" (fishing fly)	Manitoba Tartan White Spruce (tree)	British Columbia Tartan Western Red Cedar (tree) Jade (mineral)	Prince Edward Island Tartan Red Oak (tree) Charlottetown Soil	Saskatchewan District Tartan Saskatchewan Dress Tartan White Birch (tree) Needle-and-Thread Grass White-tailed Deer (animal) Potash (mineral) Stylized wheat sheaf symbol (government logo) Curling (sport)	Alberta Tartan Lodgepole Pine (tree) Rocky Mountain Big Horn Sheep (mammal) Bull Trout (fish) Petrified Wood (stone) Blue and Gold (colours)	Black Spruce (tree) Newfoundland Dog Partridge (game bird) Newfoundland Pony Labradorite (gemstone)	Tartan of the Northwest Territories Tamarack (tree) Arctic Grayling (fish) Native Gold (mineral) Diamond (gemstone)	Yukon Tartan Lazulite (gemstone) Subalpine fir (tree)	Canadian Inuit Dog
---	---------------------	---	---	--	---	---	--	---	---	---	---	--------------------



Drapeau national du Canada



Armoiries du Canada

Loi constitutionnelle de 1867



Loi constitutionnelle de 1982

Charte canadienne des droits et libertés de 1982



Chiffre royal



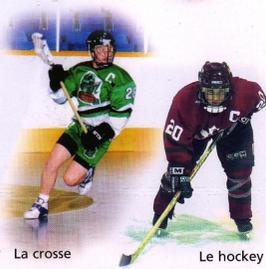
Pavillon canadien particulier de la Reine



Pavillon du Gouverneur général



Symbole du Gouverneur général



La crosse Le hockey

Sports nationaux

Chambre des communes

- Terre-Neuve-et-Labrador (7)
- Nouvelle-Écosse (11)
- Île-du-Prince-Édouard (4)
- Nouveau-Brunswick (10)
- Québec (75)
- Ontario (103)
- Manitoba (14)
- Saskatchewan (14)
- Alberta (26)
- Colombie-Britannique (34)
- Yukon (1)
- Territoires du Nord-Ouest (1)
- Nunavut (1)
- Total (301)



Sénat

- Terre-Neuve-et-Labrador (6)
- Nouvelle-Écosse (10)
- Île-du-Prince-Édouard (4)
- Nouveau-Brunswick (10)
- Québec (24)
- Ontario (24)
- Manitoba (6)
- Saskatchewan (6)
- Alberta (6)
- Colombie-Britannique (6)
- Yukon (1)
- Territoires du Nord-Ouest (1)
- Nunavut (1)
- Total (105)



Érable



Le cheval canadien



Castor

LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES DU CANADA

Ontario 1867	Québec 1867	Nouvelle-Écosse 1867	Nouveau-Brunswick 1867	Manitoba 1870	Colombie-Britannique 1871	Île-du-Prince-Édouard 1873	Saskatchewan 1905	Alberta 1905	Terre-Neuve-et-Labrador 1949	Territoires du Nord-Ouest 1870	Yukon 1898	Nunavut 1999

AUTRES SYMBOLES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Tartan de la province de l'Ontario Pin blanc (arbre) Améthyste (pierre précieuse) Vert et jaune (couleurs)	Bouleau jaune (arbre)	Tartan de la Nouvelle-Écosse Épinette rouge (arbre) Retriever de la Nouvelle-Écosse (chien) Bleuet sauvage (baie) Agate (pierre précieuse) Stilbite (minéral)	Tartan du Nouveau-Brunswick Sapin baumier (arbre) Série de sols de Holmesville Mouche au saumon de l'Atlantique, appelée «Province pittoresque» (mouche artificielle)	Tartan du Manitoba Épinette blanche (arbre)	Tartan de la Colombie-Britannique Cèdre de l'Ouest (arbre) Jade (minéral)	Tartan de l'Île-du-Prince-Édouard Chêne rouge (arbre) Sol de Charlottetown	Tartan du District du Saskatchewan Tartan d'apparat Bouleau blanc (arbre) Stipe comateuse (herbe) Cerf de Virginie (animal) Potasse (minéral) Gerbe de blé stylisée (logo officiel du gouvernement) Curling (sport)	Tartan de l'Alberta Pin tordu (arbre) Mouflon des montagnes Rocheuses (mammifère) Omble à tête plate (poisson) Bois pétrifié (pierre) Bleu et or (couleurs)	Épinette noire (arbre) Terre-neuve (chien) Poney de Terre-Neuve Perdig (gibier à plume) Labradorite (pierre précieuse)	Tartan des Territoires du Nord-Ouest Mélèze laricin (arbre) Ombre de l'Arctique (poisson) Or natif (minéral) Diamant (pierre précieuse)	Tartan du Yukon Lazulite (pierre précieuse) Sapin subalpin (arbre)	Chien inuit du Canada
---	-----------------------	--	--	--	---	--	--	--	--	---	--	-----------------------

CANADA

Les symboles du Canada

« ... Le Canada a reçu plus de bénédictions que tous les autres pays au monde. Il mérite notre consécration et nos efforts. »

— La reine Elizabeth II à l'occasion de la célébration de la fête du Canada sur la colline du Parlement, Ottawa, le 1^{er} juillet 1990.





Les symboles et l'histoire du Canada

Chaque pays dispose de ses propres symboles qui établissent son caractère distinctif par rapport aux autres nations. Les symboles sont le reflet de l'histoire d'un pays, de sa population, de son environnement et de ses traditions. Ils illustrent les valeurs, les objectifs et les aspirations de son peuple.

Le Canada est le pays de la diversité. Ses frontières englobent des régions et des groupes de citoyens extrêmement divers. Ses symboles unissent tous ses citoyens dans le temps et dans l'espace. Ils constituent une source d'unité et de fierté.

Les symboles canadiens reflètent toute la diversité qui caractérise l'histoire de notre pays. Le castor évoque l'importance du commerce de la fourrure, l'érable représente les pionniers et la magnificence de nos forêts. La fleur de lis symbolise la France, l'un des pays fondateurs du Canada. Le drapeau royal de l'Union (*Union Jack*), qui occupe encore une place importante au pays, témoigne des liens étroits qui nous unissent au Royaume-Uni.

Les symboles canadiens relatent l'histoire d'un peuple aux origines fort variées. Il y a les Premières nations qui ont vécu au Canada bien avant l'arrivée des Blancs; les Français et les Anglais qui furent les premiers Européens à s'y établir; les immigrants, en provenance de tous les coins du monde, qui en ont colonisé le vaste territoire et qui sont fiers d'être Canadiens.

La flore et la faune occupent une place de choix parmi nos symboles et témoignent du rôle de la nature dans l'identité canadienne. Le Canada est un pays privilégié du fait de l'abondance de sa faune, de ses forêts, de ses lacs et de ses cours d'eau. L'importance que nous accordons à nos richesses naturelles n'a d'égal que celle que nous reconnaissons à notre capital humain.

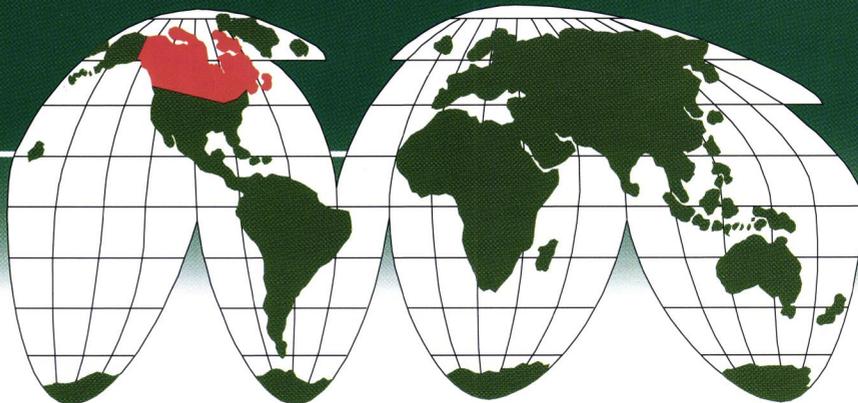
Table des matières



Canada	4
La couronne au Canada - I	6
La couronne au Canada - II	8
« O Canada » - Autres symboles canadiens	10
« Dieu protège la Reine » - Le Commonwealth	12
La Francophonie	14
Drapeaux historiques	16
Frontières historiques	18
Ontario	20
Québec	22
Nouvelle-Écosse	24
Nouveau-Brunswick	26
Manitoba	28
Colombie-Britannique	30
Île-du-Prince-Édouard	32
Saskatchewan	34
Alberta	36
Terre-Neuve-et-Labrador	38
Territoires du Nord-Ouest	40
Yukon	42
Nunavut	44
Distinctions honorifiques nationales et provinciales ..	46
Suggestions d'activités en classe	49
Les symboles qui nous entourent	50
Les drapeaux canadiens	51
Héraldique	52
Créez vos propres armoiries	53
Les emblèmes floraux	54
Les timbres du Canada	55
La monnaie canadienne	56
Les fleurs du Canada – <i>Un bouquet</i>	57
Pour des renseignements supplémentaires	58
Affiche des symboles (encart)	

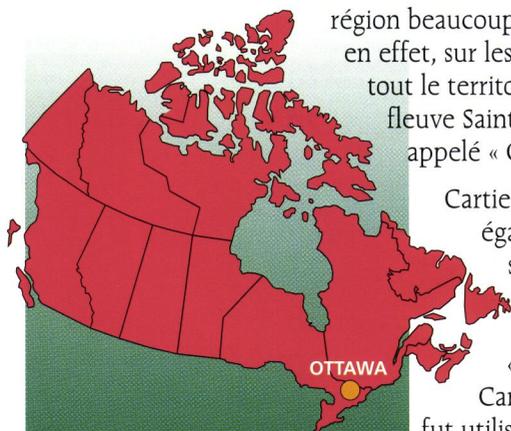


Canada



Origines du nom

Le nom « Canada » vient du mot Huron et Iroquois « kanata », qui signifie « village » ou « bourgade ». En 1535, deux jeunes autochtones indiquèrent à Jacques Cartier le chemin de « kanata » (emplacement actuel de la ville de Québec). Cartier baptisa du nom de « Canada » non seulement le village, mais également tout le territoire gouverné par son chef. Le nom en vint bientôt à s'appliquer à une région beaucoup plus étendue; en effet, sur les cartes de 1547, tout le territoire au nord du fleuve Saint-Laurent est appelé « Canada ».



Population (2001) . . . 30 007 094
Superficie : Terre . 9 215 430 km²
Eaux douces 755 180 km²
Total 9 970 610 km²
Capitale Ottawa
Date de la Confédération —
le 1^{er} juillet 1867

Cartier avait également surnommé le fleuve Saint-Laurent la « rivière du Canada », nom qui fut utilisé jusqu'au début du XVII^e siècle. En 1616, bien que la région fut connue sous le nom de Nouvelle-France, le territoire bordant la grande rivière du Canada et le golfe Saint-Laurent était encore appelé Canada.

Très bientôt les explorateurs et les commerçants de fourrures s'aventurèrent à l'ouest et au sud et le territoire connu sous le nom de « Canada » s'agrandit. Au début du XVIII^e siècle, ce nom désignait toutes les terres qui constituent maintenant le Middle West américain et s'étendent, au sud, jusqu'à la Louisiane.

Le nom « Canada » fut utilisé officiellement pour la première fois en 1791 lorsque la province de Québec fut divisée en deux colonies : celles du Haut-Canada et du Bas-Canada. En 1841, les deux Canadas furent à nouveau unifiés sous le nom de province du Canada. Au moment de la Confédération, en 1867, en vertu de l'article 3 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le nouveau pays prit le nom de « Canada ».



L'érable

Histoire

Le Canada est aujourd'hui formé de 10 provinces et de trois territoires. Cependant, en 1867, au moment où fut proclamé l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* créant le nouveau Dominion du Canada, il n'y avait que quatre provinces : l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Trois ans après la Confédération, le Canada fit l'achat de la Terre de Rupert, propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu d'une charte qui lui avait été octroyée par le gouvernement britannique exactement deux siècles plus tôt. La Terre de Rupert comprenait tout le territoire drainé par les cours d'eau se jetant dans la baie d'Hudson — ce qui représente approximativement 40 p. 100 de la superficie actuelle du Canada. En retour, la Compagnie obtient 300 000 livres sterling.

En 1870 également, la Grande-Bretagne transféra le Territoire du Nord-Ouest au Canada. Jusqu'alors, la Compagnie de la Baie d'Hudson détenait un permis exclusif pour les échanges commerciaux dans cette région, qui s'étendait à l'ouest jusqu'à la colonie de la Colombie-Britannique et au nord jusqu'au cercle polaire. Lorsqu'on découvrit, au milieu du XIX^e siècle, que les terres des Prairies étaient extrêmement fertiles, la Grande-Bretagne refusa de renouveler le permis de la Compagnie. Celle-ci se retira du territoire et la Grande-Bretagne put l'offrir au Canada.

Ces deux régions nouvellement acquises, la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, furent réunies sous le nom de Territoires du Nord-Ouest. En 1870, l'*Acte du Manitoba* ratifia la création de la province du Manitoba à partir d'une portion de ces territoires.

En 1871, la colonie de la Colombie-Britannique se joignit à l'Union qui promit de construire une ligne de chemin de fer la reliant au reste du pays.

En 1873, l'Île-du-Prince-Édouard, qui avait déjà refusé de se joindre à la Confédération, devint la septième province du pays.



Feuille d'érable



Armoiries

Le Yukon, qui était un district des Territoires du Nord-Ouest depuis 1895, acquit le statut de territoire autonome en 1898.

Entre-temps, le Canada, à l'instar de son voisin du sud, ouvrait les territoires de l'ouest à la colonisation; des migrants de l'est du Canada et des immigrants d'Europe vinrent bientôt s'installer dans les Prairies, lesquelles faisaient encore partie des Territoires du Nord-Ouest, alors qu'en 1905 les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient créées, complétant ainsi la carte de l'Ouest canadien.

En 1949, après d'interminables débats et deux référendums, les résidents de Terre-Neuve et du Labrador votèrent en faveur de l'annexion à la Confédération, créant ainsi la dixième province.

Le 1^{er} avril 1999, une portion de 1,9 million de kilomètres carrés des Territoires du Nord-Ouest, dans l'Arctique de l'est du Canada, devenait le territoire du Nunavut.

Armoiries

Les armoiries du Canada furent adoptées en 1921 par proclamation de Sa Majesté le roi Georges V. En 1994, on les a augmentées d'un ruban portant la devise de l'Ordre du Canada, *Desiderantes Meliorem Patriam* (Ils aspirent à une patrie meilleure.)

Les armoiries du Canada reflètent les symboles royaux du Royaume-Uni et de la France (les trois léopards royaux d'Angleterre, le lion royal d'Écosse, la fleur de lis royale de France et la harpe royale irlandaise de Tara ornent l'écu), au bas desquels se trouve un rameau de trois feuilles d'érable représentatif de tous les Canadiens et Canadiennes quelles que soient leurs origines. L'écu est soutenu par le lion d'Angleterre déployant la bannière du Royaume-Uni et par la licorne d'Écosse déployant le drapeau royal français. Le cimier est un léopard couronné tenant une feuille d'érable rouge. L'emblème floral à la base des armoiries reprend les symboles royaux : la rose anglaise, le chardon écossais, la fleur de lis française et le trèfle irlandais.

Devise

A MARI USQUE AD MARE
(D'un océan à l'autre)



Drapeau

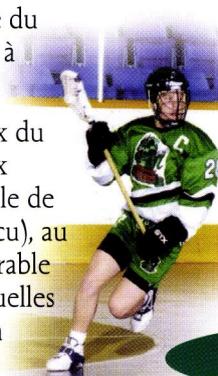
Le drapeau national du Canada fut adopté en 1964 à la suite des résolutions de la Chambre des communes et du Sénat et entra en vigueur le 15 février 1965 par suite d'une proclamation de la reine Elizabeth II. Tout le pays commémore cet événement à la journée du Drapeau national du Canada, le 15 février de chaque année.

Notre drapeau national n'a été adopté qu'à la suite d'années de discussion sur des centaines de schémas, puis d'un débat acharné au Parlement. La quête d'un drapeau canadien distinct débuta en 1925, lorsqu'un comité du Conseil privé fut chargé d'étudier les dessins proposés pour le nouvel emblème national. En 1946, un comité parlementaire spécial prit la relève et examina plus de 2 600 propositions, mais ses membres ne réussirent pas à s'entendre sur le modèle d'un nouveau drapeau. Cependant, à l'approche du centenaire de la Confédération, le Parlement augmenta ses efforts pour en arriver à un choix. Notre drapeau actuel fut déployé pour la première fois le 15 février 1965, sur la colline du Parlement.

Le drapeau est rouge et blanc, couleurs officielles du Canada, avec une feuille d'érable stylisée à onze pointes en son centre. Sa longueur est le double de sa largeur.

Sports nationaux

Par une loi sanctionnée le 12 mai 1994, le Parlement du Canada a reconnu le hockey sur glace comme le sport national d'hiver du Canada et la crosse comme le sport national d'été du Canada.



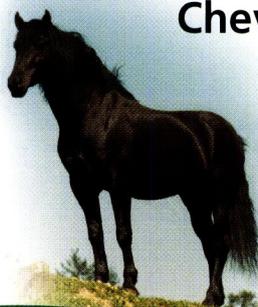
La crosse



Le hockey

Cheval national du Canada

Le cheval canadien a été amené au Canada en 1665 lorsque le roi de France a fait parvenir des chevaux de ses écuries aux habitants de sa colonie d'Amérique du Nord. En mai 2002, le Parlement du Canada l'a désigné Cheval national du Canada en raison de sa force, de son endurance, de sa grande capacité de récupération, de son intelligence et de son calme.

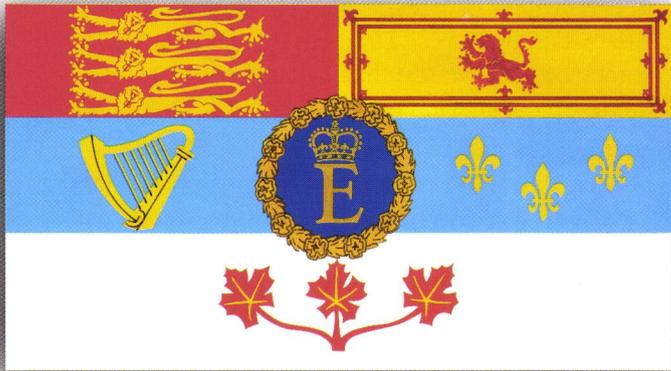


Le cheval canadien

Canada

LA COURONNE AU CANADA – I

Pavillon canadien particulier de la Reine



En 1962, la reine Elizabeth II adopta un pavillon qui la représente au Canada. Il porte les armoiries du Canada accompagnées d'une figure propre à la Reine, l'initiale « E ». Placée au centre du pavillon, cette lettre est surmontée de la couronne de saint Édouard le Confesseur entourée d'un astragale de roses d'or sur fond bleu.

Lorsque la Reine vient au Canada, son pavillon flotte jour et nuit sur tout édifice dans lequel elle réside. On le hisse aussi à la base de salut lorsqu'elle effectue la revue des troupes et sur tous les véhicules dans lesquels elle se déplace.

Chiffre royal

Il s'agit du monogramme de la Reine (*Elizabeth II Regina*) surmonté d'une couronne. On l'applique aux emblèmes des ordres, décorations et médailles ainsi que sur différents insignes.



Couronne

Lors de son accession au trône, le 6 février 1952, la reine Elizabeth II adopta une représentation héraldique de la couronne rappelant de près celle de saint Édouard avec laquelle elle a été couronnée le 2 juin 1953.



Pavillon du gouverneur général



Chaque gouverneur général a ses propres armoiries, mais le drapeau demeure commun à tous : le cimier des armoiries du Canada sur fond bleu. Le cimier est composé d'un léopard d'or coiffé de la couronne de saint Édouard; il tient une feuille d'érable rouge dans sa patte droite et il est debout sur une guirlande de tissu rouge et blanc. La reine Elizabeth II a approuvé ce pavillon en 1981.

COURONNE DU CANADA

Le Canada a été une monarchie pendant longtemps — il s'est trouvé sous le règne des rois de France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, sous celui des souverains britanniques aux XVIII^e et XIX^e siècles, puis il est devenu lui-même un royaume à partir de la Confédération.

Bien que Sa Majesté la reine Elizabeth II soit souvent présentée comme la reine du Royaume-Uni, ce n'est pas à ce titre que les Canadiens lui jurent allégeance. Elle est aussi Reine du Canada, par choix délibéré des Canadiens (et Reine de l'Australie, de la Jamaïque, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs autres pays du Commonwealth).

La *Loi constitutionnelle de 1982*, qui a permis le rapatriement de notre constitution, renferme la plus récente confirmation du régime monarchique au Canada. Tout changement concernant le statut de la Reine ou de ses représentants au Canada, c'est-à-dire le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, exige désormais le consentement unanime du Sénat, de la Chambre des communes et des assemblées législatives de toutes les provinces.

Le monarque personnifiant la nation

Dans notre monarchie constitutionnelle, la Souveraine représente la nation. Elle est par conséquent un symbole d'allégeance, d'unité et d'autorité pour tous les Canadiens. Parlementaires fédéraux et provinciaux, ministres, fonctionnaires, militaires et agents de police prêtent serment d'allégeance à la Reine (et non pas à un drapeau ou à un texte constitutionnel), tout comme les nouveaux citoyens lors des cérémonies de remise de certificats. La Constitution canadienne confère le pouvoir exécutif à la Reine, mais ses représentants suivent les conseils des ministres, qui relèvent de la Chambre des communes, ou de l'assemblée législative des provinces. Voilà pourquoi on proclame des élections et on promulgue des lois au nom de la Reine.

La Reine et le gouverneur général

Avec le rapport Balfour de 1926, le gouverneur général cessa de représenter le gouvernement britannique pour devenir le représentant personnel du Souverain au Canada. Ce changement fut confirmé par le *Statut de Westminster de 1931*, loi par laquelle le Parlement britannique délégua au Canada et aux autres membres du Commonwealth le pouvoir d'adopter leurs propres lois. Les pouvoirs conférés au Roi furent graduellement délégués au gouverneur général, jusqu'à l'émission des *Lettres patentes constituant la charge de gouverneur général du Canada (1947)*, lesquelles conférèrent au gouverneur général tous les pouvoirs du Souverain du Canada, qu'il doit exercer selon les conseils du gouvernement canadien. À titre de représentant personnel de la Souveraine au Canada, le gouverneur général reçoit tous les honneurs et les privilèges dus à un chef d'État.

Canada

LA COURONNE AU CANADA — II

La Reine et les lieutenants-gouverneurs

Au moment de la Confédération, en 1867, on n'attribua pas aux lieutenants-gouverneurs le lien avec le Souverain dont jouissait le gouverneur général. Les lieutenants-gouverneurs ne sont pas les représentants directs du Souverain auprès des provinces. Ils y sont représentants du gouverneur général et agents du gouvernement fédéral. Ce dernier est d'ailleurs chargé de les nommer et de les rémunérer.

Toutefois, le temps, l'usage, les conventions et les jugements des tribunaux ont modifié la charge du lieutenant-gouverneur. Aujourd'hui, bien qu'ils soient toujours nommés par le gouvernement fédéral et qu'ils détiennent encore un vestige de pouvoirs fédéraux, les lieutenants-gouverneurs sont considérés comme les représentants directs et personnels du Souverain. Ils représentent la Couronne dans les provinces. Autrement dit, ils agissent au nom de la Reine pour leur province, tout comme le gouverneur général agit au nom de la Reine pour le Canada. Les lieutenants-gouverneurs, et la Couronne provinciale qu'ils personnifient, symbolisent la souveraineté des gouvernements provinciaux au sein de la Fédération.

Pavillons des lieutenants-gouverneurs

Au cours des années 1980, à la demande des gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de Terre-Neuve, le gouverneur général a approuvé de nouveaux pavillons qui seront utilisés par les lieutenants-gouverneurs pour signifier qu'ils représentent la Souveraine dans leurs provinces. Ils consistent en un drapeau bleu royal chargé de l'écu des armoiries de la province entouré d'un cercle composé de dix feuilles d'érable d'or stylisées représentant les provinces du Canada. Au-dessus se trouve une couronne d'Édouard le Confesseur qui symbolise la dignité du lieutenant-gouverneur en tant que représentant provincial de la Souveraine.

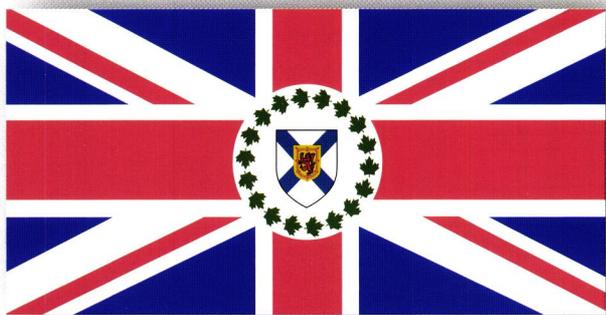
Le lieutenant-gouverneur du Québec utilise depuis 1952 un drapeau bleu chargé des armoiries du Québec placées au centre d'un disque blanc; la couronne Tudor surmonte les armoiries, comme il était d'usage à l'époque. La Nouvelle-Écosse continue à hisser le pavillon que la reine Victoria a approuvé en 1869, et qui se compose du drapeau royal de l'Union (Union Jack), chargé de l'écu des armoiries de la province au centre d'un disque blanc entouré d'une guirlande de feuilles d'érable vertes.



Ontario



Québec



Nouvelle-Écosse



Île-du-Prince-Édouard



Nouveau-Brunswick



Saskatchewan



Manitoba



Alberta



Colombie-Britannique



Terre-Neuve-et-Labrador

Canada

L'hymne national

« O Canada » a été proclamé hymne national le 1^{er} juillet 1980, un siècle après avoir été chanté pour la première fois, le 24 juin 1880 à Québec. La musique est l'œuvre de Calixa Lavallée, célèbre compositeur né à Verchères (Québec) en 1842, et les paroles françaises sont d'Adolphe-Basile Routhier

qui, lui, est né à St-Placide (Québec) en 1839. Au cours des années, il est apparu de nombreuses versions anglaises de ce chant. La version anglaise officielle se fonde sur celle que Robert Stanley Weir, né à Hamilton (Ontario) en 1856, a composée en 1908.

O CANADA

*O Canada!
Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint
de fleurons glorieux!
Car ton bras
sait porter l'épée,
Il sait porter
la croix!
Ton histoire
est une épopée
Des plus
brillants exploits.
Et ta valeur,
de foi trempée,
Protégera nos foyers
et nos droits.
Protégera nos foyers
et nos droits.*



*O Canada!
Our home and native land!
True patriot love
in all thy sons command.
With glowing hearts
we see thee rise,
The True North
strong and free!
From far and wide,
O Canada,
We stand on guard
for thee.
God keep our land
glorious and free!
O Canada,
we stand on guard for thee.
O Canada,
we stand on guard for thee.*

AUTRES SYMBOLES CANADIENS

La feuille d'érable

La feuille d'érable est liée au Canada depuis les années 1700. En 1834, la Société Saint-Jean-Baptiste adoptait la feuille d'érable pour emblème. En 1848, la publication littéraire annuelle de Toronto, *The Maple Leaf*, présentait la feuille d'érable comme l'emblème choisi



pour le Canada. En 1860, la feuille d'érable fut incorporée à l'insigne des militaires du *100th Regiment (Royal Canadians)* et fut largement utilisée dans les décorations lors de la visite du Prince de Galles au Canada.

En 1867, Alexander Muir composa *The Maple Leaf Forever* à l'occasion de la Confédération du Canada. Ce chant fut considéré pendant plusieurs décennies comme l'unique chant national du pays. L'année suivante, les armoiries des provinces de l'Ontario et du Québec portaient toutes deux des feuilles d'érable.



Aujourd'hui, seule la pièce d'un cent est frappée à l'emblème de la feuille d'érable, mais entre 1876 et 1901, celle-ci figurait sur toutes les pièces de monnaie canadienne. Les deux feuilles d'érable et la petite brindille qui apparaissent aujourd'hui sur les pièces d'un cent n'ont presque pas été changées depuis 1937.

Au cours de la Première Guerre mondiale, on incorpora la feuille d'érable à l'insigne du Corps expéditionnaire canadien. Les armoiries du Canada comportent depuis 1921 trois feuilles d'érable comme emblème canadien distinctif. Depuis la proclamation du drapeau national en 1965, la feuille d'érable est devenue notre symbole le plus important.

Le castor

Lorsque les premiers explorateurs européens se rendirent compte que le Canada n'était pas l'Orient regorgeant d'épices qu'ils recherchaient, les millions de castors qui s'y trouvaient devinrent le principal attrait commercial du pays. À la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, la mode du jour était aux chapeaux confectionnés à partir de peaux de castor. C'est ainsi que la demande pour les fourrures de castor s'accrut à mesure que ces chapeaux devenaient de plus en plus populaires.

Le roi de France, Henri IV, vit dans la traite des fourrures l'occasion d'aller chercher les revenus dont il avait tant besoin et d'établir une colonie française en Amérique du Nord. Bientôt, les commerçants en fourrures anglais et français vendirent en Europe leurs peaux de castor vingt fois plus cher qu'ils ne les avaient payées.

Au plus haut point du commerce des fourrures, on expédiait en Europe 100 000 peaux de castor chaque année. La traite des fourrures s'avéra tellement lucrative qu'en 1678, la Compagnie de la Baie d'Hudson décida d'honorer le petit animal aux grandes incisives en l'incorporant dans ses armoiries. L'écu se compose de quatre castors séparés par une croix de Saint-Georges rouge. On créa aussi une pièce de monnaie dont la valeur égalait celle d'une peau de castor.

Également en 1678, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, proposa pour la ville de Québec des armoiries contenant un castor, celui-ci étant à son avis un emblème approprié pour la colonie. En 1690, pour commémorer la résistance victorieuse des Français à Québec, on frappa la médaille *Kebeca Liberata*. Au revers de

la médaille figurait une femme assise, symbolisant la France, avec un castor à ses pieds, représentant le Canada.

Le castor fut également inclus dans les armoiries de la ville de Montréal en 1833, lorsque celle-ci fut érigée en municipalité. En 1851, sir Sandford Fleming a assuré la postérité du castor à titre de symbole national lorsqu'il a choisi de le représenter sur le premier timbre-poste canadien, le « Castor de trois pence ».

Malgré tout cela, vers le milieu du XIX^e siècle, le castor était en voie de disparition. Fort heureusement cependant, le goût des Européens pour les frivolités se tourna vers les hauts-de-forme et la demande pour les peaux de castor s'effrita complètement.

En 1975, le Parlement adopta une loi élevant le castor au rang d'emblème de la souveraineté du Canada.

Aujourd'hui, grâce aux hauts-de-forme et aux techniques de préservation de la faune, le castor, le plus gros rongeur du Canada, survit et prospère dans tout le pays.

Couleurs officielles

L'histoire des couleurs officielles du Canada remonte jusqu'au XI^e siècle, à l'époque de la première croisade. Bohémond I^{er}, un seigneur normand, avait découpé dans ses grandes capes des croix rouges qu'il avait distribuées à ses 10 000 croisés. Comme ceux-ci n'avaient pas d'uniforme, ils portaient la croix sur leurs vêtements pour s'identifier.

Au cours des croisades qui suivirent, chaque nation choisit une croix de couleur différente pour se distinguer des autres. La France arbora longtemps une croix rouge sur ses bannières, et l'Angleterre une croix blanche. Avec le temps, le rouge et le blanc devinrent les couleurs nationales de la France et de l'Angleterre.

Le blanc et le rouge devinrent officiellement les couleurs du Canada en 1921 lorsque le roi Georges V proclama les armoiries du Canada.

Tartans

Le Canada n'a pas de tartan officiel. Toutefois, l'utilisation du tartan de la feuille d'érable dans les Forces canadiennes fut autorisée en 1970. En outre, en 1942, lord Lyon (chargé de l'héraldique en Écosse) approuva un tartan pour l'Aviation royale du Canada.

Canada

« Dieu protège la Reine »

Ce chant patriotique, d'auteur et de compositeur inconnus, a été joué pour la première fois à Londres (Angleterre) en 1745. Cet hymne royal du Canada est joué officiellement en

présence des membres de la Famille royale et à l'occasion du salut accordé au gouverneur général et aux lieutenants-gouverneurs.

DIEU PROTÈGE LA REINE

*Dieu protège la Reine
De sa main souveraine!
Vive la Reine!
Qu'un règne glorieux,
Long et victorieux
Rende son peuple heureux.
Vive la Reine!*

GOD SAVE THE QUEEN

*God save our gracious Queen!
Long live our noble Queen!
God save the Queen!
Send her victorious,
Happy and glorious,
Long to reign over us,
God save the Queen!*



Drapeau royal de l'Union

(ou Union Jack)

Le drapeau royal de l'Union a fait sa première apparition au Canada, après 1610, avec l'arrivée des Britanniques à Terre-Neuve. Par suite



de l'Acte de l'Union de 1801 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, le drapeau royal de l'Union a pris sa forme actuelle. En 1870, il servit de fond aux pavillons officiels du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs des provinces de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

L'Union Jack fut l'emblème national confirmé à partir de 1904, et c'est sous ses couleurs que les troupes canadiennes combattirent durant la Première Guerre mondiale. Le 18 décembre 1964, le Parlement du Canada approuva son

utilisation comme symbole de l'appartenance du Canada au Commonwealth et de son allégeance à la Couronne.

Aujourd'hui, l'Union Jack peut flotter avec le drapeau national sur les édifices, les aéroports et les bases militaires du gouvernement fédéral en certaines circonstances, comme l'anniversaire de naissance de la Reine, le jour anniversaire du *Statut de Westminster* (le 11 décembre) ainsi qu'à l'occasion de visites royales.

L'Union Jack occupe une place importante dans les armoiries de la Colombie-Britannique et sur les drapeaux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Manitoba.

Le Commonwealth

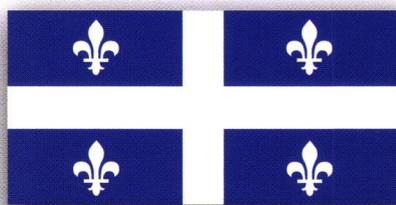
Le Commonwealth est une association libre et volontaire de la Grande-Bretagne avec la plupart de ses anciennes colonies, y compris le Canada. Comprenant plus de 50 pays membres indépendants, il regroupe près du tiers de la population du monde.

Canada

LA FRANCOPHONIE



Canada



Québec



Nouveau-Brunswick

Le Canada et la francophonie canadienne

Il y a deux langues officielles au Canada, le français et l'anglais. Le français est la langue maternelle de 6,6 millions de Canadiennes et de Canadiens (selon le recensement de 1996). Cette grande collectivité francophone fait partie intégrante de l'identité canadienne et contribue à lui conférer son caractère unique.

La vaste majorité des francophones vivent au Québec, centre du rayonnement de la culture francophone en Amérique du Nord. Près d'un million de francophones sont répartis dans les autres provinces et territoires du Canada.

Depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, ces francophones en situation minoritaire se sont regroupés au sein d'organismes, de fédérations et d'associations qui veillent à l'épanouissement de leur collectivité. Au fil des ans, les communautés francophones du Canada se sont dotées d'emblèmes, symboles de leur fierté et de leur dynamisme.

L'emblème national acadien fut adopté en 1884, lors de la deuxième convention nationale des Acadiens tenue à Miscouche (Île-du-Prince-Édouard). Il représente les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le drapeau tricolore rappelle celui de la France et l'étoile jaune représente Notre-Dame de l'Assomption, la patronne des Acadiens.



Acadien (1884)

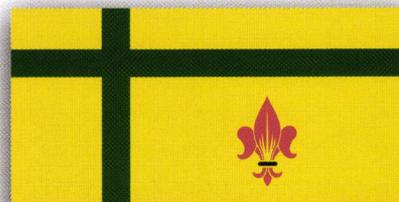
L'emblème de la communauté francophone de l'Ontario, qui a été adopté officiellement en tant que tel par l'Assemblée législative de l'Ontario en 2001, est vert et blanc. Ces couleurs reflètent la diversité du climat de l'Ontario (le vert symbolise l'été et le blanc, l'hiver). Le lis représente la



Franco-ontarien (1975)

francophonie mondiale, et le trille est l'emblème floral officiel de l'Ontario.

L'emblème fransaskois est aux couleurs de la Saskatchewan. Le jaune évoque les champs de blé, le vert, les forêts de pins, le rouge, couleur du cœur, représente les francophones de la province. La croix évoque de façon solennelle les missionnaires qui ont fondé les premiers établissements francophones en Saskatchewan, et la fleur de lis symbolise la francophonie.



Fransaskois (1979)

L'emblème franco-manitobain est orné d'une bande rouge et d'une bande jaune qui représentent la rivière Rouge et le blé manitobain. La tige verte évoque les racines profondes qui se transforment en feuillée vivante en forme de « F » symbolisant les francophones.



Franco-manitobain (1980)

L'emblème franco-colombien porte l'emblème floral de la Colombie-Britannique, le cornouiller. Les lignes bleues évoquent la mer et l'élévation des lignes, les montagnes Rocheuses. La fleur de lis symbolise la francophonie et pointe vers le soleil que représente le cercle jaune.

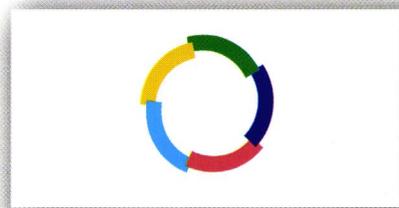


Franco-colombien (1982)

L'emblème franco-albertain est bleu, blanc et rouge. La fleur de lis rappelle la France, l'églantine stylisée et le bleu représentent l'Alberta, le blanc, la francophonie, et les bandes bleues et blanches, les cours d'eau et les routes qu'utilisèrent les explorateurs et les colons.



Franco-albertain (1982)



Le bleu de l'emblème de la collectivité francophone du Yukon représente la francophonie internationale; la couleur or nous ramène en 1898 à l'époque de la Ruée vers l'or; enfin, le blanc évoque la neige qui habille le paysage du Yukon une grande partie de l'année.



Collectivité francophone du Yukon (1985)

L'emblème de la collectivité francophone de Terre-Neuve-et-Labrador est de couleur bleu, blanc et rouge pour souligner ses origines françaises. Ses deux voiles jaunes, couleur de l'Acadie, commémorent l'arrivée de leurs ancêtres; la haute voile est décorée d'une branche de tamarak, emblème du Labrador, et la grande voile, d'une sarracénie, emblème floral officiel de la province.



Collectivité francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (1986)

L'emblème de la collectivité des Territoires du Nord-Ouest présente une courbe sur laquelle se trouve un ours. Le blanc fait référence à la neige, le bleu à la francophonie. La courbe évoque le 60° parallèle au-delà duquel se trouvent les Territoires du Nord-Ouest, près du pôle Nord. Symbole de liberté et de la nature des grands espaces nordiques, l'ours regarde briller le flocon de neige et la fleur de lis, signe du regroupement des francophones en terre nordique.



Collectivité francophone des Territoires du Nord-Ouest (1992)

Le Canada et la Francophonie internationale

Le mot « francophonie » est apparu vers la fin du XIX^e siècle; il désignait les pays qui se trouvaient sous l'influence de la France. Aujourd'hui, il indique les collectivités du monde entier qui parlent français, ou dans lesquelles on l'utilise à un certain degré pour traiter avec des gens du pays ou de l'étranger.

Le mot « francophonie » indique également le réseau de plus de 50 États et gouvernements du monde entier où l'on parle français. Au niveau international, la Francophonie encourage la coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre ses membres.

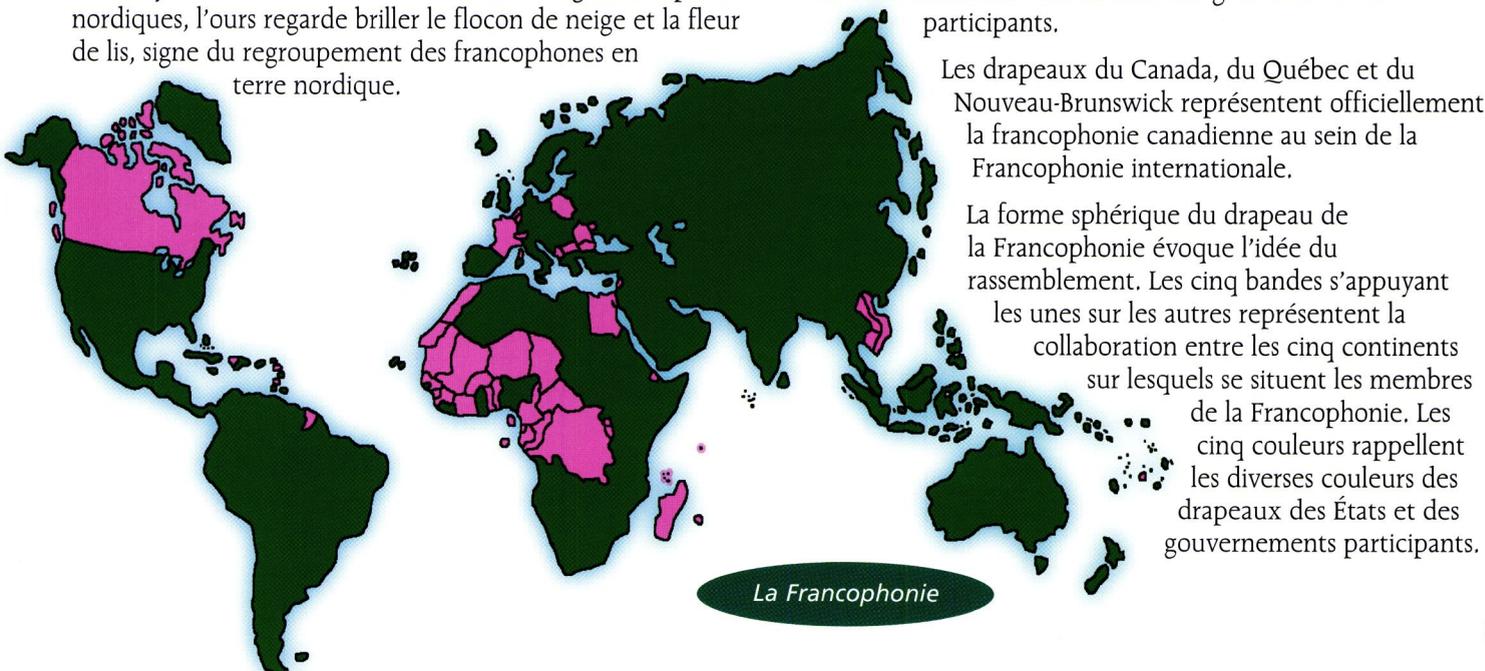
Reconnaissant l'importance du français au pays et dans la communauté internationale, le gouvernement canadien s'est associé à la Francophonie dès ses débuts, en 1970. Au cours des 30 dernières années, le Canada a participé activement à la création et au développement des nombreuses institutions de la Francophonie.

La Francophonie est un prolongement naturel de la configuration linguistique du pays sur le plan international. Sur le plan international, la Francophonie constitue une zone d'influence naturelle pour le Canada au même titre que son appartenance à l'Amérique (Organisation des États américains), au monde anglophone (Commonwealth), au monde occidental (OTAN). À l'intérieur du pays, on la considère comme une mise en valeur de la dualité linguistique canadienne, un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français au Canada.

Le Canada jouit du statut d'État membre de la Francophonie, alors que les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick en sont des gouvernements participants.

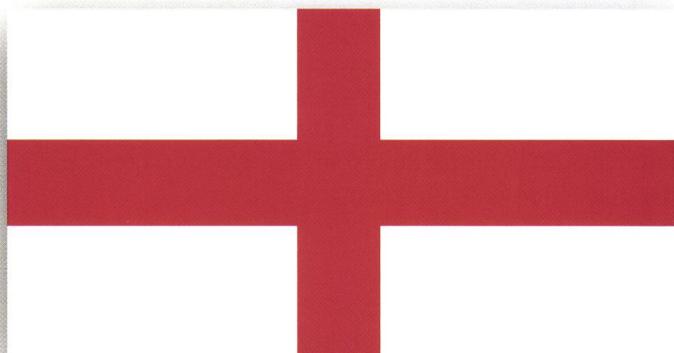
Les drapeaux du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick représentent officiellement la francophonie canadienne au sein de la Francophonie internationale.

La forme sphérique du drapeau de la Francophonie évoque l'idée du rassemblement. Les cinq bandes s'appuyant les unes sur les autres représentent la collaboration entre les cinq continents sur lesquels se situent les membres de la Francophonie. Les cinq couleurs rappellent les diverses couleurs des drapeaux des États et des gouvernements participants.



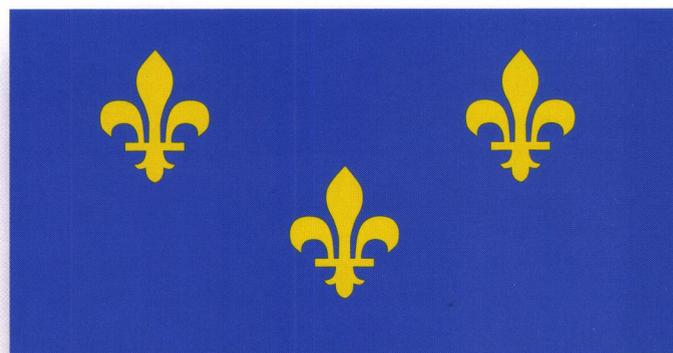
Canada

DRAPEAUX HISTORIQUES



La croix de Saint-Georges

Les origines de la croix de Saint-Georges, qui est bien en évidence dans les armoiries de plusieurs provinces et territoires, remonte à la légende de saint Georges, patron de l'Angleterre à l'époque des Croisades. En 1274, durant le règne d'Édouard I^{er}, la croix rouge qui le représente est devenue emblème national courant de l'Angleterre. La croix de Saint-Georges apparaît pour la première fois au Canada dans une aquarelle de John White illustrant une escarmouche survenue entre un groupe d'explorateurs anglais et des Inuits, vraisemblablement sur l'île de Baffin, au cours de l'expédition de Frobisher, en 1577. On l'ajouta plus tard aux armoiries de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la *Canada Company*, société de colonisation exploitée dans le Haut-Canada pendant la première moitié du XIX^e siècle.



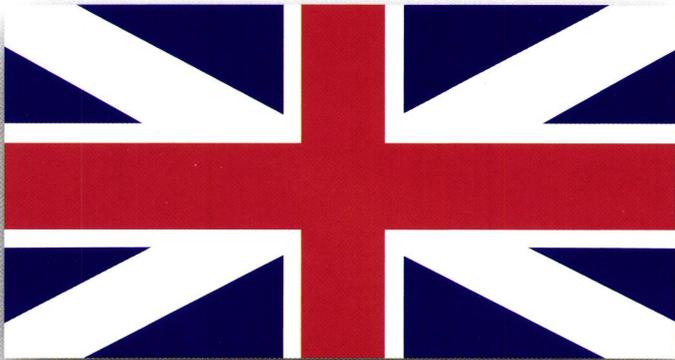
La fleur de lis

Depuis 1534, lorsque Jacques Cartier mit le pied à Gaspé et prit possession des territoires qu'il venait explorer au nom de François I^{er}, jusqu'à la cession du Canada au Royaume-Uni, au début des années 1760, la fleur de lis était le symbole de la souveraineté française généralement utilisé au Canada. Chaque fois que des explorateurs français voulaient affirmer les droits de la France sur de nouvelles terres en Amérique, ils arboraient les armoiries royales où figuraient trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur.

C'est la bannière de France, qui portait aussi trois fleurs de lis d'or sur fond bleu, qui flottait, en 1604, sur le bâtiment érigé par le sieur Pierre Du Gua de Monts sur l'île Sainte-Croix, et c'est un drapeau à deux pointes orné de fleurs de lis qui flottait sur l'Habitation de Champlain, à Québec, en 1608. À la mort d'Henri IV, en 1610, on abandonna l'usage de la bannière comme drapeau national.

Pendant la première moitié du XVII^e siècle, les habitants de la Nouvelle-France voyaient dans le pavillon blanc de la marine royale le drapeau national de la France. Ce même drapeau flottait très souvent en Nouvelle-France lorsque Louis XIV la décréta officiellement colonie royale en 1663.

La fleur de lis réapparut en 1868 comme symbole du passé français dans les armoiries octroyées à la province de Québec par la reine Victoria. En 1948, le gouvernement du Québec adoptait officiellement le fleurdelisé comme drapeau de la province. La fleur de lis figure également dans les armoiries du Canada et du Nouveau-Brunswick.



Le drapeau royal de l'Union

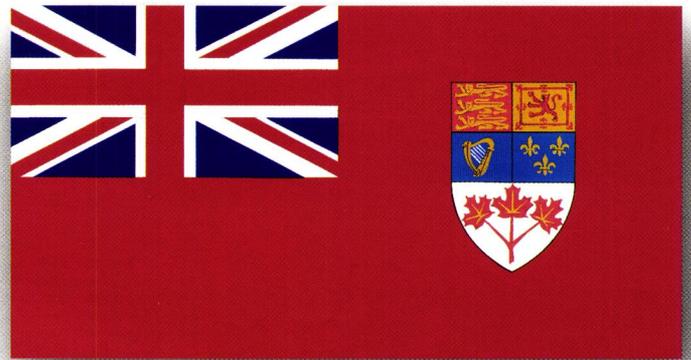
(1606 à 1800)

Après la signature du *Traité de Paris*, en 1763, le drapeau officiel britannique qui flottait alors au Canada, soit le drapeau royal de l'Union, se composait de deux croix. Le drapeau royal de l'Union fut proclamé en 1606, lorsque le roi Jacques VI d'Écosse devint Jacques I^{er} d'Angleterre. Le drapeau officiel réunissait le drapeau d'Angleterre à la croix de Saint-Georges, rouge sur fond blanc, et le drapeau de l'Écosse à la croix de Saint-André, blanche, le tout sur un fond bleu foncé. Après l'union législative de 1708 entre l'Angleterre et l'Écosse, le drapeau royal de l'Union fut adopté comme drapeau des deux royaumes réunis.

Entre le *Traité de Paris* et la Révolution américaine, le drapeau royal de l'Union devait être utilisé par tous les établissements britanniques sur le continent nord-américain, de Terre-Neuve jusqu'au golfe du Mexique. Mais en pratique, on le remplaçait souvent par le pavillon de la marine britannique, le *Red Ensign*, c'est-à-dire le drapeau royal de l'Union sur fond rouge.

À la fin de la Révolution américaine, les sujets restés loyaux envers la Couronne et qui avaient livré bataille sous ce drapeau s'installèrent dans plusieurs régions canadiennes qui sont aujourd'hui les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. On a souvent désigné ce drapeau comme étant celui des Loyalistes de l'Empire uni du Canada.

À la suite de l'adoption de l'*Acte de l'Union* de 1801 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, on incorpora la croix diagonale de Saint-Patrice, rouge sur blanc, et c'est ainsi qu'apparut le drapeau royal de l'Union que nous connaissons aujourd'hui.



Le Red Ensign canadien

De 1870 à 1904 environ, le *Red Ensign* a servi de drapeau canadien sur mer et sur terre. Les armoiries des provinces sur un seul écu étaient souvent enjolivées de rameaux d'érable et de chêne et surmontées de la couronne royale; au-dessous se trouvait un castor sur un rondin. L'Amirauté britannique en avait autorisé l'utilisation sur mer comme drapeau du Canada en 1892, d'où l'appellation de « *Red Ensign* canadien ».

Au début du XX^e siècle, l'écu regroupait les armoiries des sept provinces qui faisaient alors partie de la Confédération. En 1924, le modèle non officiel du drapeau fut modifié à la suite d'un décret par lequel le gouvernement canadien accepta d'en charger le battant de l'écu des armoiries du Canada. Par la même occasion, il autorisa son déploiement sur les édifices du gouvernement canadien à l'étranger. De 1945 à 1965, le *Red Ensign* canadien flotta aussi sur les édifices fédéraux au Canada jusqu'à ce qu'on adopte le nouveau drapeau national rouge et blanc orné de la feuille d'érable.

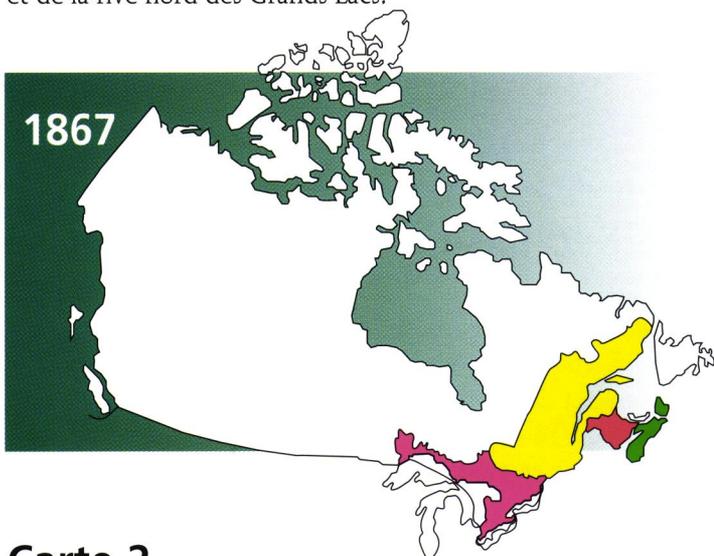
Canada

FRONTIÈRES HISTORIQUES

Carte 1

1867

1867 - Le nouveau Dominion du Canada ne comprend que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et les régions situées près du golfe Saint-Laurent, du fleuve Saint-Laurent et de la rive nord des Grands Lacs.



Carte 2

1870 à 1873

1870 - Le gouvernement britannique cède au Canada le Territoire du Nord-Ouest. La Compagnie de la Baie d'Hudson vend la Terre de Rupert à la nouvelle nation. On crée à partir de ce vaste territoire la province du Manitoba. De petite superficie.



— 36 000 kilomètres carrés — en regard des normes canadiennes, celle-ci se compose du territoire entourant la rivière Rouge. Le reste des terres nouvellement acquises reçoivent le nom de Territoires du Nord-Ouest.

1871 - La colonie britannique de la Colombie-Britannique devient une province canadienne.

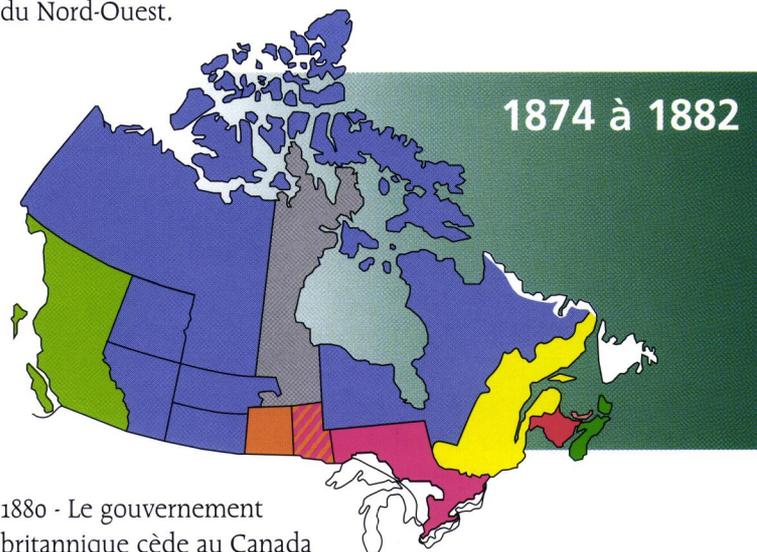
1873 - La petite colonie insulaire de l'Île-du-Prince-Édouard, qui avait refusé d'entrer dans la Confédération six ans auparavant, se joint aux autres provinces.

Carte 3

1874 à 1882

1874 - On délimite les frontières de la province de l'Ontario.

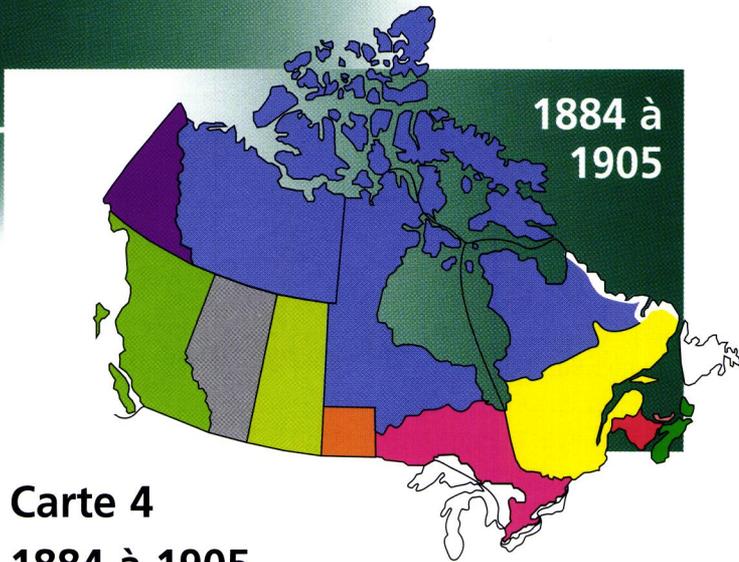
1876 - Création du district de Keewatin, dans les Territoires du Nord-Ouest.



1880 - Le gouvernement britannique cède au Canada les îles de l'Archipel arctique.

1881 - On accroît une première fois les frontières du Manitoba; la région qui vient agrandir le Manitoba faisait partie du territoire confié à l'Ontario en 1874, ce qui provoque un conflit entre les Manitobains et leurs voisins.

1882 - On crée les districts d'Assiniboia, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca dans les Territoires du Nord-Ouest.



Carte 4
1884 à 1905

1889 - La province de l'Ontario sort victorieuse de la dispute sur les frontières qui l'opposait au Manitoba.

1895 - On crée les districts d'Ungava, de Franklin, de MacKenzie et du Yukon dans les Territoires du Nord-Ouest.

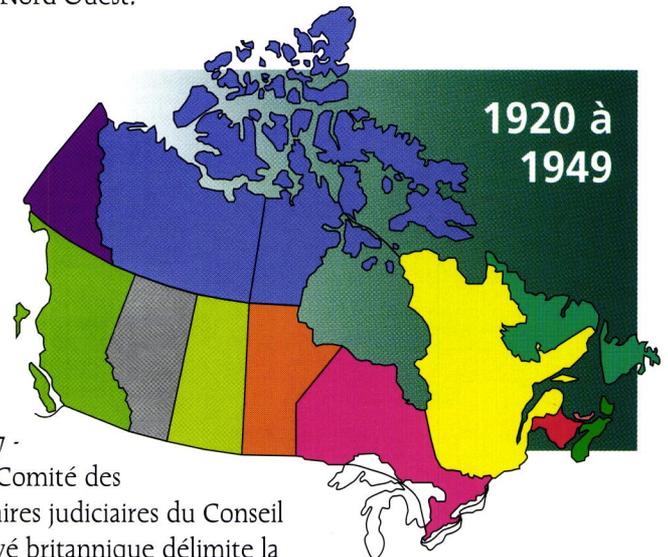
1898 - Les frontières du Québec reculent vers le nord, le district de Keewatin est agrandi, et le district du Yukon devient un territoire distinct.

1903 - On délimite la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska.

1905 - On crée les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan à partir des districts d'Athabasca, d'Alberta, de Saskatchewan et d'Assiniboia, tandis que le district de Keewatin devient une annexe des nouveaux Territoires du Nord-Ouest.

Carte 6
1920 à 1949

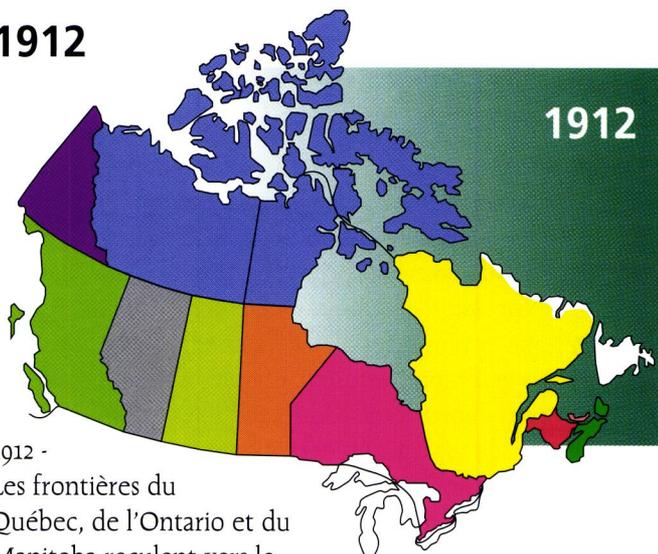
1920 - On délimite les frontières des districts des Territoires du Nord-Ouest.



1927 - Le Comité des affaires judiciaires du Conseil privé britannique délimite la frontière entre le Québec et le Labrador.

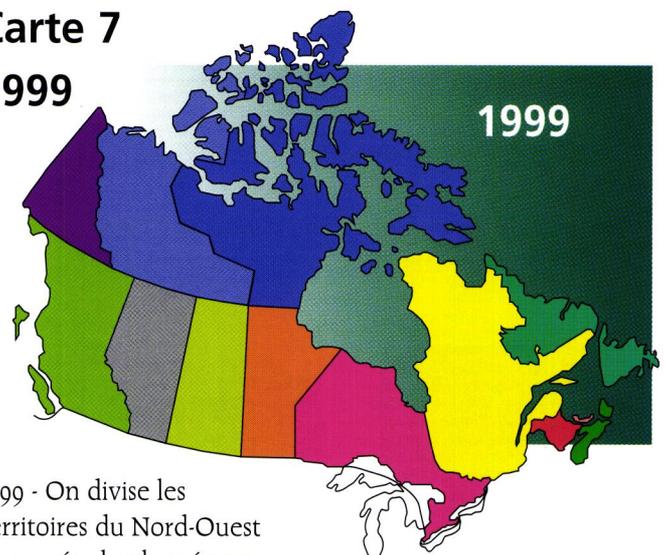
1949 - Terre-Neuve-et-Labrador entre dans la Confédération, devenant ainsi la dixième province du Canada.

Carte 5
1912



1912 - Les frontières du Québec, de l'Ontario et du Manitoba reculent vers le nord jusqu'à la baie et au détroit d'Hudson.

Carte 7
1999



1999 - On divise les Territoires du Nord-Ouest pour créer le plus récent territoire canadien, Nunavut, dans l'Est de la région polaire.

ONTARIO

Origines du nom

Ontario vient du mot iroquois « kanadario » signifiant « eau vive ». Ce nom est fort bien choisi, car les lacs et les rivières occupent un cinquième de la superficie de la province. En 1641, le mot Ontario désignait le territoire le plus à l'est sur la rive nord des Grands Lacs.

Plus tard, on appela la partie sud de la province

« *Old Ontario* ».

La modification du nom, en 1867, marqua le début d'une ère nouvelle, puisque la région devenait une province.

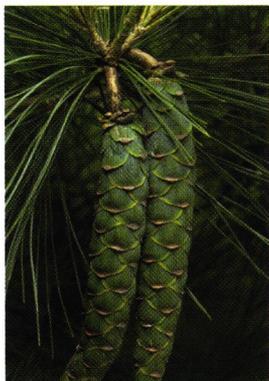


Population (2001)11 410 046
Superficie
Terre891 190 km²
Eaux douces177 390 km²
Total1 068 580 km²
CapitaleToronto
Date d'entrée dans la
Confédération : le 1^{er} juillet 1867

Histoire

L'Ontario a d'abord été habité par des nations de langues algonquienne et iroquoienne. La nation la plus importante était celle des Ojibway, qui vivaient dans le nord de la province. Il existait deux grandes confédérations

iroquoises : les Iroquois et les Hurons. Les cinq nations des Iroquois (Sénéca, Oneida, Onondage, Cayuga et Mohawk) étaient établies près du lac Ontario et du lac Érié. Les cinq nations huronnes habitaient la région avoisinant le lac Simcoe.



Ces peuples étaient très évolués du point de vue politique et culturel au moment où les Européens firent leur apparition

Le pin blanc

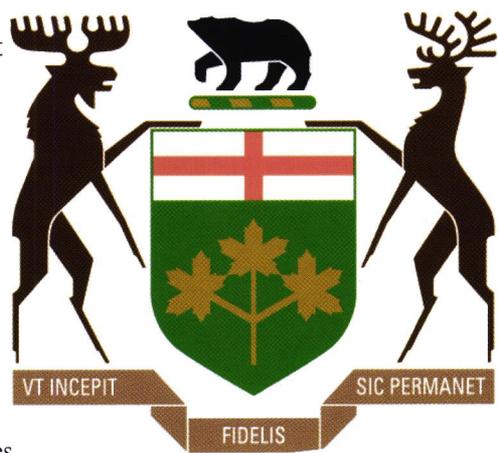
dans la région. En 1610, Henry Hudson fut le premier Européen à pénétrer en Ontario. Samuel de Champlain et Étienne Brûlé établirent les premiers contacts avec les Premières nations du Sud de l'Ontario en 1613.

En 1774, les Britanniques régnaient sur ce qu'on appelle maintenant le Sud de l'Ontario, qui faisait alors partie de la province de Québec. Dans l'*Acte constitutionnel* de 1791, lequel scinda la province en deux, cette région fut rebaptisée le Haut-Canada. Bien que les Canadiens français constituaient et constituent encore une part importante de la population de l'Ontario, le grand afflux de réfugiés loyalistes après la Révolution américaine favorisa la séparation.

Après avoir connu l'autonomie des colonies américaines, les loyalistes réclamèrent des changements dans leur nouvelle patrie. Les rébellions contre le manque de démocratie qui éclatèrent en 1837 dans le Haut et le Bas-Canada incitèrent les Britanniques à déléguer lord Durham pour faire enquête sur la situation.

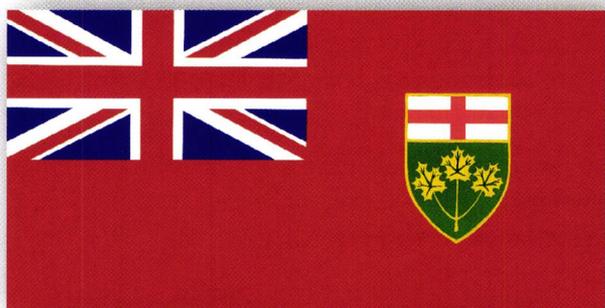
En 1840, pour faire suite à ses recommandations, on ratifia l'*Acte d'Union* qui réunit à nouveau le Haut et le Bas Canada, cette fois sous le nom de Province du Canada. Cette union permit d'établir un gouvernement plus démocratique et plus responsable, mais elle n'eut toutefois pas le succès escompté : les deux régions, Canada-Est et Canada-Ouest, demeurèrent distinctes. Elles participèrent au débat de 1864 sur la Confédération en tant qu'entités distinctes et, au moment de l'entrée en vigueur de la Confédération en 1867, devinrent deux provinces distinctes : l'Ontario et le Québec.

L'Ontario est la plus peuplée des provinces du Canada et la seconde par sa superficie. Au moment de la Confédération, les frontières de la province ne dépassaient pas de beaucoup



Armoiries

celles de la région actuelle du Sud de l'Ontario. Le territoire situé au nord du lac Supérieur fut rattaché à l'Ontario en 1889, mettant ainsi fin aux conflits acharnés avec le Manitoba. La province atteint sa superficie actuelle en 1912, lorsqu'on y annexa le reste du nord de l'Ontario.



Armoiries

L'Ontario reçut ses armoiries par décret de Sa Majesté la reine Victoria en 1868. Le cimier, les supports et la devise furent accordés par décret de Sa Majesté le roi Édouard VII en 1909.

La croix rouge de Saint-Georges, symbole de l'Angleterre, apparaît dans le tiers supérieur de l'écu. L'emblème du Canada, un rameau d'érable à trois feuilles dorées, sur fond vert, en occupe la portion inférieure.

Un orignal et un chevreuil du Canada soutiennent l'écu et un ours noir se trouve sur le cimier.

L'Ontario est l'unique province ou territoire dont les armoiries soient stylisées. Cela signifie que les artistes ne peuvent les dessiner à leur façon.

Devise

UT INCEPIT FIDELIS SIC
PERMANET

(Fidèle elle a commencé, fidèle elle demeure)



Le huard à collier

Drapeau

La législature adopta le drapeau de l'Ontario en 1965. Cette même année, la reine Elizabeth II approuvait l'utilisation du drapeau royal de l'Union.

Ce drapeau ressemble beaucoup au *Red Ensign* canadien. L'Union Jack occupe le quart supérieur près de la hampe, et les armoiries sont placées sur le battant, dans sa partie la plus éloignée. Ses proportions sont de deux largeurs pour une longueur.

Emblème floral

L'emblème floral de l'Ontario, le trillium blanc (*Trillium grandiflorum*), éclôt à la fin d'avril et en mai. Ses fleurs sont très sensibles à la lumière et se tournent généralement vers le soleil, suivant sa course dans le firmament. Le trille blanc croît dans les forêts de feuillus et dans les boisés de l'Ontario.

L'adoption d'un emblème floral en Ontario en 1937 découla d'un mouvement qui prit naissance pendant la Première Guerre mondiale et qui cherchait une fleur officielle qu'on pourrait planter sur les tombes des soldats canadiens morts à l'étranger. La Société horticole d'Ottawa proposa le trille à grande fleur. Bien que cette suggestion fût accueillie chaleureusement, aucune fleur nationale ne fut choisie.



Le trillium blanc

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan de la province de l'Ontario (adopté par l'assemblée législative; la loi a été sanctionnée le 23 juin 2000)

Arbre : le pin blanc (*Pinus strobus*)

Oiseau : le huard à collier

Pierre précieuse : l'améthyste

Couleurs : vert et jaune



L'améthyste

QUÉBEC

Origines du nom

Le nom de « Québec », qui vient du mot algonquin signifiant « passage étroit » ou « détroit », désignait à l'origine le rétrécissement du fleuve Saint-Laurent en face de l'actuelle ville de Québec. La province de Québec a été rebaptisée plusieurs fois au cours de

son histoire, portant tour à tour les noms de Canada, Nouvelle-France, Bas-Canada et Canada-Est.



Population (2001) 7 237 479
Superficie :
Terre 1 356 790 km²
Eaux douces 183 890 km²
Total 1 540 680 km²
Capitale Québec
Date d'entrée dans la
Confédération : le 1^{er} juillet 1867

Histoire

Ce sont d'abord des nations autochtones, membres pour la plupart des familles linguistiques algonquienne et iroquoienne, qui se sont établies sur le territoire actuel du Québec. On retrouvait, parmi les nations algonquines, les Naskapis-Montagnais et les Algonquins et, parmi les nations iroquoises, les Sénécas, les Oneidas, les

Onondagas, les Cayugas et les Mohawks. Le Nord du Québec abritait la nation inuite, qui y est encore aujourd'hui concentrée.



Le bouleau jaune

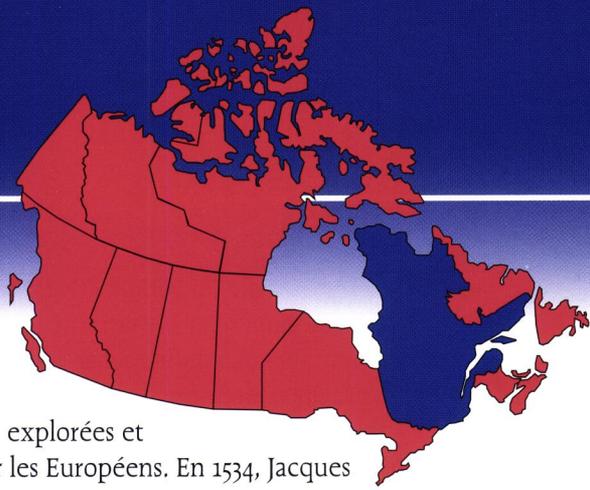
Le Québec a été l'une des premières régions du Canada à être explorées et colonisées par les Européens. En 1534, Jacques Cartier accosta à Gaspé et prenait possession du territoire au nom du roi de France, François I^{er}.

Après la signature, en 1763, du *Traité de Paris* par lequel on cédait au souverain britannique la Nouvelle-France et toutes les colonies françaises du Canada (à l'exception des îles de St-Pierre-et-Miquelon), les Britanniques rebaptisèrent « province de Québec » ce territoire ainsi que certaines des régions qui constituent aujourd'hui l'Ontario.

En 1791, le territoire fut divisé en deux régions, le Haut-Canada et le Bas-Canada, pour faire face à la soudaine affluence des Loyalistes venus des colonies américaines pour s'établir dans l'Ouest de la province (aujourd'hui l'Ontario). Après avoir été toutes deux secouées par des rébellions en 1837, les deux régions furent réunies en 1840, par la signature de l'*Acte d'Union*, pour former la province du Canada.

Cette union ne fut cependant pas très fructueuse. En effet, le Canada-Est et le Canada-Ouest, comme on finit par les appeler, conservèrent leur identité distincte. Les deux régions n'ignoraient pas toutefois que le meilleur moyen de s'assurer une plus grande indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne et des États-Unis était de conclure une alliance. Elles s'allièrent donc en 1867 à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour former la Fédération canadienne, le Canada-Est devenant la province de Québec et le Canada-Ouest, celle de l'Ontario.

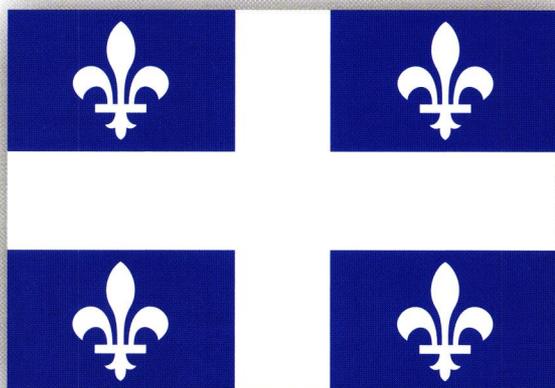
Le territoire de la province de Québec fut agrandi une première fois en 1898, puis en 1912, quand on délimita à



Armoiries

nouveau ses frontières pour y inclure le district d'Ungava, qui faisait anciennement partie des Territoires du Nord-Ouest. En 1927, le Conseil privé britannique dut trancher, une dispute entre le Canada et Terre-Neuve concernant l'emplacement exact de la frontière séparant le Labrador et le Québec.

Le Québec est la plus grande province du Canada. Il pourrait contenir trois fois la France et sept fois la Grande-Bretagne.



Armoiries

Les armoiries du Québec furent adoptées par décret de Sa Majesté la reine Victoria en 1868 et modifiées par décret du lieutenant-gouverneur en conseil en 1939.

L'écu s'orne de trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur, qui rappellent la domination qu'exerçait autrefois la France royaliste sur le Québec. (Les armoiries originales qu'avait accordées la reine Victoria, portaient deux fleurs de lis bleues sur champ d'or.) Une branche d'érable à triple feuille de sinople, représentant le produit le plus caractéristique du Québec, apparaît dans la partie inférieure, et un léopard d'or, symbolisant la couronne britannique qui a accordé l'écu, figure au centre.



L'iris versicolore



Le harfang des neiges

Devise

JE ME SOUVIENS

Drapeau

Le drapeau du Québec fut adopté en 1948 par décret du lieutenant-gouverneur en conseil, et sanctionné par la législature de la province en 1950.

Le drapeau du Québec est généralement désigné sous le nom de drapeau fleurdelisé. Sa croix blanche sur un champ d'azur rappelle une ancienne bannière de l'armée française, et les quatre fleurs de lis symbolisent la France. Les dimensions du drapeau sont de deux (hauteur) sur trois (largeur).

Emblème floral

La *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, adoptée en novembre 1999, établit l'iris versicolore (*Iris versicolor* Linné) comme nouvel emblème floral du Québec. L'iris

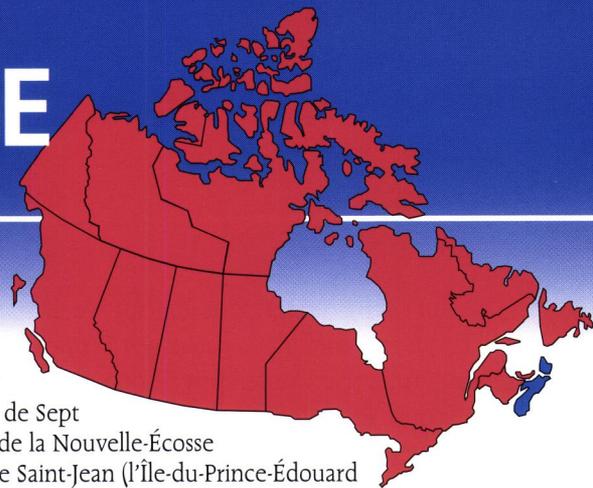
versicolore est une fleur printanière indigène qui pousse dans plus de la moitié du territoire de cette province, de la vallée du Saint-Laurent jusqu'à la baie James. Pendant longtemps, la fleur-de-lis héraldique du drapeau du Québec a tenu lieu d'emblème floral de la province.

Autres symboles de la province

Arbre : le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis* Britton)

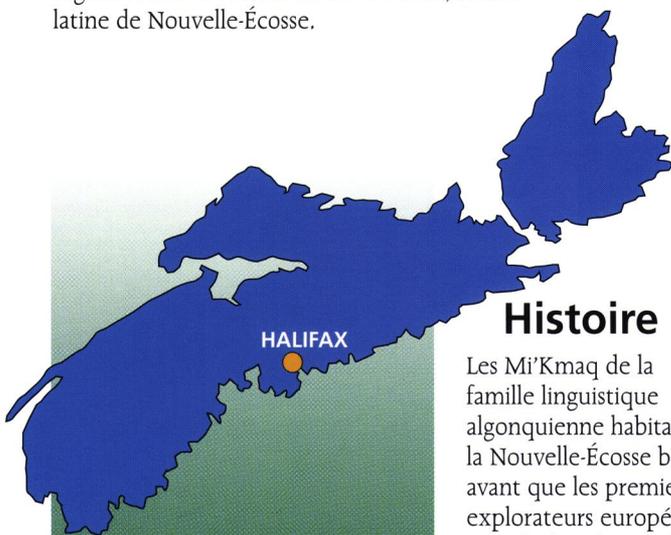
Oiseau : le harfang des neiges

NOUVELLE-ÉCOSSE



Origines du nom

La Nouvelle-Écosse a été baptisée ainsi par sir William Alexander qui, en 1621, reçut en octroi du roi Jacques VI d'Écosse (le roi Jacques I^{er} d'Angleterre) toutes les terres situées entre la Nouvelle-Angleterre et Terre-Neuve. La charte était rédigée en latin, et la région conserva le nom de Nova Scotia, forme latine de Nouvelle-Écosse.



Population (2001) 908 007
Superficie :
Terre 52 840 km²
Eaux douces 2 650 km²
Total 55 490 km²
Capitale Halifax
Date d'entrée dans la
Confédération : le 1^{er} juillet 1867

Histoire

Les Mi'Kmaq de la famille linguistique algonquienne habitaient la Nouvelle-Écosse bien avant que les premiers explorateurs européens n'en foulent le sol. Ils furent d'ailleurs parmi les premiers Autochtones à rencontrer des Européens. Les Mi'Kmaq s'allièrent eux-mêmes aux Français pendant les débuts du Canada pour les aider à s'adapter au Nouveau Monde et à combattre les Britanniques.

À l'origine, tout le territoire de la Nouvelle-Écosse ainsi que certaines parties du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Maine, formaient une région appelée l'Acadie, qui était en grande partie colonisée par les Français. En 1605, Pierre de Monts avait établi à Port-Royal (maintenant Annapolis Royal) la première colonie agricole qui eut quelque succès au Canada.

Au cours du siècle qui suivit, Britanniques et Français ne cessèrent de se disputer cette région, qui passa tour à tour aux mains des uns et des autres, jusqu'à ce que l'ensemble du territoire de l'Acadie, à l'exception de l'île du Cap-Breton (alors appelée l'Isle Royale), fut cédé en 1713 aux



L'épinette rouge

Britanniques en vertu du *Traité d'Utrecht*.

Après la guerre de Sept Ans, la colonie de la Nouvelle-Écosse englobait l'île de Saint-Jean (l'île-du-Prince-Édouard actuelle), l'île du Cap-Breton et le territoire connu aujourd'hui sous le nom de Nouveau-Brunswick. L'île de Saint-Jean se sépara de la Nouvelle-Écosse en 1769. En 1784, après la grande affluence de réfugiés loyalistes venus des États-Unis, la Nouvelle-Écosse fut divisée en trois colonies, le Nouveau-Brunswick et l'île du Cap-Breton. Le Cap-Breton redevint toutefois une annexe de la Nouvelle-Écosse en 1820.

Armoiries

Accordées en 1625, les armoiries de la Nouvelle-Écosse sont les plus anciennes de toutes celles des provinces et des territoires. L'écu porte la croix de Saint-André. Toutefois, pour distinguer la mère patrie et la « Nouvelle » Écosse, on a inversé les couleurs en dessinant une croix bleue sur un fond blanc. Au centre de l'écu se trouve un écusson aux armes d'Écosse, sur lequel apparaît un lion royal bordé d'une double ligne rouge sur un fond jaune ou or.



Armoiries

Sur le cimier figurent deux mains, l'une gantée de fer et l'autre nue, tenant une branche de laurier et un chardon. D'après certains, la main gantée et le chardon représentent les rois écossais qui avaient fait le vœu de protéger leurs sujets de la Nouvelle-Écosse, et la main nue tenant la branche de laurier représente la victoire sur l'adversité. La branche de laurier symbolise la paix, le triomphe et la conquête.

Une licorne ceinte d'une couronne est l'un des tenants de l'écu et se trouve sur les armes de l'Écosse. L'autre tenant est un aborigène, qui représente la population autochtone de la province.

Un casque royal est posé de face sur l'écu. Un trait distingue les armoiries de la Nouvelle-Écosse de celles des autres provinces : c'est la seule province dont la devise soit placée au-dessus des armoiries, à la façon écossaise.

La Nouvelle-Écosse est la seule province dont les armoiries aient déjà été annulées. Quand elle est entrée dans la Confédération, elle a reçu des armoiries, mais



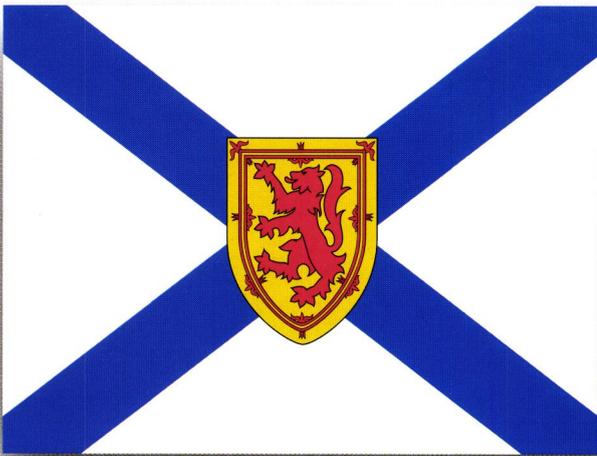
Le retriever de la Nouvelle-Écosse

contrairement aux autres provinces, elle en avait déjà. Après la Première Guerre mondiale, certains exercèrent des pressions pour que les anciennes armoiries soient restaurées, ce qui fut fait par décret royal en 1929.

Devise

MUNIT HAEC ET ALTERA VINCIT

(L'un défend, l'autre conquiert)



Drapeau

Le drapeau de la Nouvelle-Écosse fut le premier, dans les pays du Commonwealth d'outre-mer, à être octroyé par une charte royale. Il est tiré des anciennes armoiries octroyées en 1625 par le roi Charles I^{er}. L'écu des armoiries de la province y est reproduit en forme rectangulaire. Ses proportions sont trois (hauteur) sur quatre (largeur).

Emblème floral

La Nouvelle-Écosse adopta son emblème floral, la fleur de mai, (*Epigaea repens*), en 1901. Aussi connue sous le nom d'épigée rampante, la fleur de mai fleurit dans les clairières au début du printemps, alors que les dernières neiges couvrent encore le sol. Ses fleurs roses et délicatement parfumées poussent sur des tiges de 15 à 30 cm de long. La fleur de mai doit son nom aux Pèlerins du Massachusetts, qui ont vu en elle la première fleur du printemps et qui lui ont donné le nom du navire (*Le Mayflower*) qui les avait amenés à Plymouth Rock.

Autres symboles de la province

Tartan : Le tartan de la Nouvelle-Écosse (inscrit auprès de la Cour de lord Lyon, roi d'armes de l'Écosse, en 1956. Il s'agit du premier tartan adopté par une province ou un territoire).

Arbre : l'épinette rouge (*Picea rubens*)

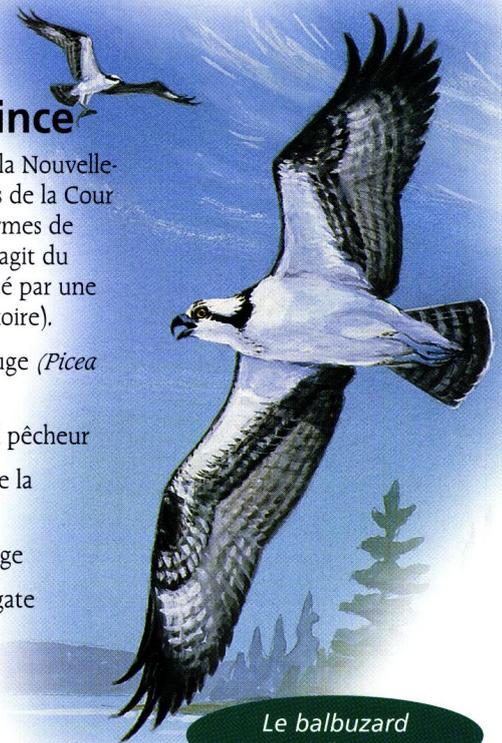
Oiseau : le balbuzard pêcheur

Chien : le retriever de la Nouvelle-Écosse

Baie : le bleuet sauvage

Pierre précieuse : l'agate

Minéral : le stilbite



Le balbuzard pêcheur



La fleur de mai



Le stilbite



L'agate



Le bleuet sauvage

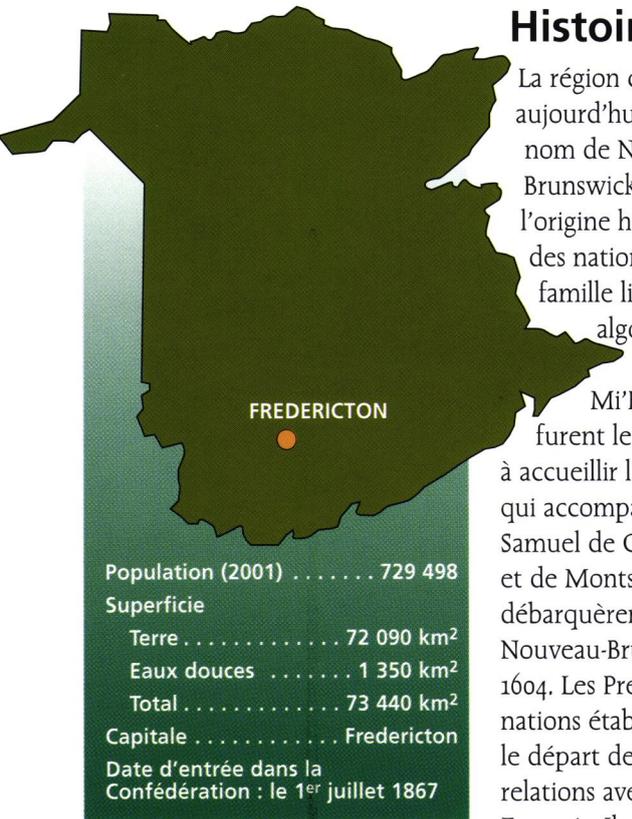
NOUVEAU-BRUNSWICK



Origines du nom

Le Nouveau-Brunswick a été ainsi nommé en 1784 en l'honneur du monarque britannique qui régnait à l'époque, le roi Georges III, qui était aussi duc de Brunswick.

porter toute son attention sur la Nouvelle-France et l'importance croissante de la traite des fourrures.



Population (2001) 729 498
Superficie
Terre 72 090 km²
Eaux douces 1 350 km²
Total 73 440 km²
Capitale Fredericton
Date d'entrée dans la
Confédération : le 1^{er} juillet 1867

Histoire

La région connue aujourd'hui sous le nom de Nouveau-Brunswick était à l'origine habitée par des nations de la famille linguistique algonquienne.

Les Mi'kmaq furent les premiers à accueillir les Français qui accompagnaient Samuel de Champlain et de Monts lorsqu'ils débarquèrent au Nouveau-Brunswick en 1604. Les Premières nations établirent dès le départ de bonnes relations avec les Français. Ils aidèrent

ceux-ci, qui devinrent plus tard les Acadiens, à s'adapter à leur nouveau pays. Ils participèrent aussi aux attaques que menèrent les troupes françaises contre la Nouvelle-Angleterre.

Les Acadiens furent les premiers Européens à s'établir dans la région qu'occupe aujourd'hui le Nouveau-Brunswick. Jusqu'à la signature du *Traité d'Utrecht* en 1713, aux termes duquel les Français cédèrent le territoire aux Britanniques, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick faisaient partie de l'Acadie. Avec le temps, toutefois, la France se désintéressa presque entièrement des Acadiens pour

Le *Traité d'Utrecht* prévoit la création de la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse, qui englobait à l'époque les territoires actuels du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Acadie, qui fut pendant de nombreuses années l'objet de conflits entre les puissances colonisatrices, tomba finalement aux mains de la Grande-Bretagne. Ce conflit força de nombreux Acadiens à s'enfuir, tandis que d'autres furent déportés en 1755.

En 1762, des marchands du Massachusetts érigèrent un poste de traite à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Avant la paix de 1763, les colons de la Nouvelle-Angleterre créèrent des colonies britanniques permanentes à Chignecto et dans la vallée de la rivière Saint-Jean, sur le territoire actuel du Nouveau-Brunswick. Des colons du Yorkshire s'établirent à Chignecto au début des années 1770. En 1776, ils aidèrent à défaire les colonies rebelles qui voulaient s'emparer de la ville et du Fort Cumberland/Beauséjour.

En 1783, la partie occidentale de la Nouvelle-Écosse devint le foyer de milliers de Loyalistes qui avaient fui la Révolution américaine. Cette région demeura isolée du centre administratif de la colonie, Halifax, et en 1784, à la demande des Loyalistes, le gouvernement britannique en fit la colonie du Nouveau-Brunswick.

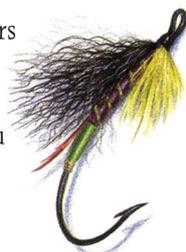
En 1864, le Nouveau-Brunswick était en pourparlers avec les colonies de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve en vue de réunir les régions maritimes, quand la Province du Canada l'invita à participer à la conférence de Charlottetown. Il en découla la création du Dominion du Canada trois ans plus tard.



Armoiries



Le sapin baumier



Mouche à saumon de l'Atlantique
« Province pittoresque »

Le Nouveau-Brunswick fut l'une des quatre provinces fondatrices du Canada le 1^{er} juillet 1867. Il espérait en retirer une plus grande prospérité, la construction d'un chemin de fer qui relierait son territoire au centre du Canada et le ralliement des colonies britanniques contre l'influence croissante des Américains.



Armoiries

L'écu des armoiries du Nouveau-Brunswick fut accordé par décret de Sa Majesté la reine Victoria en 1868. En 1984, à l'occasion du bicentenaire du Nouveau-Brunswick, Sa Majesté la reine Elizabeth II octroya par décret le cimier et les supports et confirma la devise.

Le tiers supérieur de l'écu est orné d'un léopard d'or, symbole des liens qui unissent le Nouveau-Brunswick à la Grande-Bretagne. Le léopard figure également sur les armes du duché germanique de Brunswick, maison ancestrale du roi Georges III. La partie inférieure représente une galère antique qui symbolise l'importance de l'industrie de la construction navale et des pêcheries au Nouveau-Brunswick pendant le XIX^e siècle. Elle rappelle le dessin du premier grand sceau de la province, qui représentait un voilier en mer.

L'écu est soutenu par deux cerfs de Virginie ceints de colliers de perles amérindiennes et portant en sautoir, l'un le drapeau royal de l'Union (Union Jack) et l'autre la fleur de lis, pour souligner les origines britanniques et françaises de la province. À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne qui soit officiellement bilingue.

Le cimier représente un saumon de l'Atlantique portant sur le dos la couronne de Saint-Édouard et sautant hors d'une couronne de feuilles d'érable dorées. La base consiste en un tertre de têtes de violon et de violettes cucullées, l'emblème floral de la province.

Devise

SPEM REDUXIT

(L'espoir renaît)

Drapeau

Le drapeau du Nouveau-Brunswick fut adopté en 1965 par proclamation du lieutenant-gouverneur. Son dessin est tiré des armoiries de la province, qu'avait approuvées la reine Victoria en 1868. Les dimensions sont deux et demie (hauteur) sur quatre (largeur).



La violette cucullée

Emblème floral

L'emblème floral du Nouveau-Brunswick, la violette cucullée (*Viola cucullata*), fut adopté en 1936. Parente de la pensée, cette fleur est pourpre ou bleu foncé. Sa tige mesure de huit à quinze centimètres. La violette cucullée fleurit partout dans l'Est du Canada, surtout dans les prairies et les boisés humides. Elle pousse particulièrement bien au Nouveau-Brunswick et sa prolifération est telle qu'elle peut envahir des pelouses entières.

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan du Nouveau-Brunswick

Arbre : le sapin baumier (*Abies balsamea*)

Oiseau : la mésange à tête noire

Sol : série de sols de Holmesville

Mouche artificielle : mouche à saumon de l'Atlantique
« Province pittoresque »



La mésange à tête noire

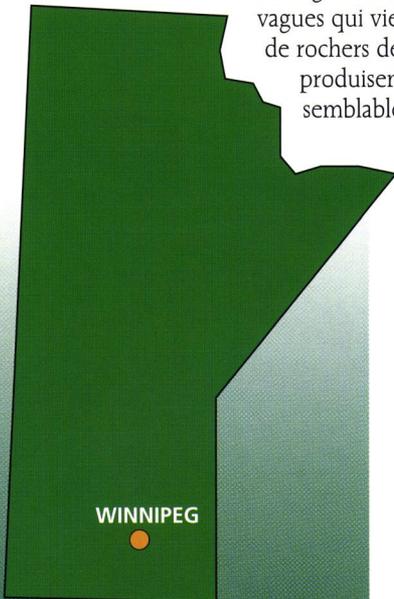
MANITOBA

Origines du nom

Le nom Manitoba provient vraisemblablement du mot cri « man-into-wah-paow » qui signifie « le passage du Grand Esprit » et décrit le lac Manitoba qui se rétrécit en son centre jusqu'en un

étroit goulot d'un demi-mille. Les vagues qui viennent se briser sur l'amas de rochers de la rive nord de cette île produisent de curieux bruits, semblables à des sons de cloche plaintifs que les

Premières nations attribuèrent à l'esprit Manitou battant un tambour colossal. Ce nom fut adopté à la suggestion du chef métis Louis Riel, au moment de la création de la province en 1870.



WINNIPEG

Population (2001) 1 119 583

Superficie :

Terre 548 360 km²

Eaux douces 101 590 km²

Total 649 950 km²

Capitale Winnipeg

Date d'entrée dans la
Confédération : le 15 juillet 1870

d'épices par le passage du Nord-Ouest, les Européens empruntèrent la baie d'Hudson et aboutirent au Manitoba. À l'encontre de la plupart des autres régions du Canada, c'est la partie septentrionale de la province qui fut colonisée en premier. En 1612, sous le commandement du capitaine Thomas Button, deux navires britanniques passèrent l'hiver à Port Nelson, sur la baie d'Hudson, à l'embouchure des rivières Nelson et Hayes. En 1690 et 1691, Henry Kelsey, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, explora la région nord du Manitoba comprise entre la baie d'Hudson et la rivière Saskatchewan, près de Le Pas. Plus tard, entre 1733 et 1738, une expédition, menée par le commerçant en fourrures La Vérendrye, explora les rivières Winnipeg et Rouge au long desquelles ils construisirent plusieurs avant-postes.



L'épinette blanche

En 1670, le roi Charles II d'Angleterre avait octroyé à la Compagnie de la Baie d'Hudson un vaste territoire appelé Terre de Rupert. Afin de tirer profit des richesses de la région, la compagnie y établit des postes de traite des fourrures, dont les deux plus importants étaient York Factory, à l'embouchure des rivières Nelson et Hayes, et Fort Prince-de-Galles, à l'embouchure de la rivière Churchill. Ce dernier, une grande construction en pierre érigée entre 1731 et 1771, fut pris et lourdement endommagé par les Français en 1782, ce qui poussa la Compagnie de la Baie d'Hudson à construire dès l'année suivante le fort Churchill; elle y mena des opérations commerciales jusqu'en 1933.

À partir de 1740, à l'instar de La Vérendrye, des commerçants de la Nouvelle-France poussèrent leurs opérations vers le sud de la province, mais furent bientôt supplantés par les coureurs des bois anglais et les voyageurs canadiens-français qui faisaient régulièrement en canots rapides le parcours entre Montréal et l'Ouest pour acheter et revendre les fourrures.

Une rivalité sans limite dans le commerce des fourrures se développa alors entre la Compagnie du Nord-Ouest, de Montréal, et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Pour faire face à la situation, l'une et l'autre construisirent des forts un peu partout dans les plaines et Alexander Mackenzie, à l'emploi de la Compagnie du Nord-Ouest, en fit ériger jusque dans les montagnes Rocheuses et dans l'Arctique. Dans les vallées des rivières Rouge et Assiniboine, l'hostilité dégénéra en de véritables conflits armés.

À la même époque, un noble d'Écosse, lord Selkirk, créa la première communauté européenne à vocation agricole lorsqu'il persuada un groupe d'Écossais des Highlands dépossédés de leurs terres de venir s'établir sur un territoire qu'il avait acquis de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1811. Il baptisa la région Assiniboia.

La petite colonie se trouva rapidement mêlée à la guerre du commerce des fourrures et, en 1816, le gouverneur Robert Semple et 19 colons furent tués à Seven Oaks, au cours d'une bataille contre des Métis que la Compagnie du Nord-Ouest avait incités à s'engager dans la guerre. La colonie survécut à cette épreuve, mais les incidents violents et les imbroglios juridiques finirent par appauvrir Selkirk et par causer la faillite de la compagnie.

Dans les années 1860, la Province du Canada, désireuse d'élargir ses frontières au nord-ouest, pria la Grande-Bretagne de racheter les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme elle l'avait fait dans le cas de la Compagnie des Indes orientales. Tout en agréant la requête, la Grande-Bretagne insista pour que le Canada fut le bailleur de fonds. Le Canada offrit alors à la compagnie 300 000 livres sterling. Celle-ci accepta la somme et obtint en plus un vingtième de toute la zone fertile de l'Ouest ainsi que les terres adjacentes à ses postes de traite.



La chouette lapone

En ce qui concerne cette transaction, les habitants de la région n'eurent pas voix au chapitre. Ils étaient passablement inquiets du fait qu'on avait omis de les consulter et qu'ils étaient constamment menacés, au sud, par une invasion américaine. Rien de bien précis n'avait été prévu concernant les habitants de la région de la rivière Rouge et, durant les pourparlers qui allaient décider de leur sort, un mouvement de résistance s'organisa dans la colonie. Les Métis, peuple essentiellement francophone d'ascendance européenne et autochtone, rejetèrent les propositions canadiennes par la voix de leur chef, Louis Riel. En décembre 1869, celui-ci réussit à rallier les francophones et les anglophones de la colonie et à mettre sur pied un gouvernement provisoire élu par les colons.

Les négociations entre les représentants de ce gouvernement provisoire et le gouvernement fédéral produisirent les stipulations de ce qui allait devenir la *Loi sur le Manitoba*, adoptée par le Parlement canadien en 1870, et par laquelle le Manitoba entra dans la Confédération.

La nouvelle province occupait un territoire de 36 000 km² dans la vallée de la rivière Rouge et fut appelée « la province aux dimensions d'un timbre-poste » en raison de sa configuration carrée et de sa petite taille. Son territoire s'agrandit toutefois une première fois en 1881 et une seconde fois en 1912. Il couvre maintenant 650 000 km², et sa superficie aurait été plus vaste si le Manitoba n'avait pas perdu, en 1884, un litige avec l'Ontario dont découlent les frontières actuelles entre les deux provinces.

La colonisation agricole permit à la province de prospérer au cours des premières années de son existence. Grâce au chemin de fer et à certaines lois édictées par le Parlement à la fin du XIX^e siècle, les colons en provenance de l'est du Canada et d'Europe y affluèrent.

Armoiries

Écu autorisé par décret royal du roi Édouard VII en 1905. Les armoiries ont été augmentées par un décret du gouverneur général Ramon J. Hnatyshyn en 1992.

Au centre des armoiries, l'écu original montre la croix de Saint-Georges et un bison debout sur un rocher. L'écu est surmonté d'un heaume d'or indiquant le statut de souveraineté partagée du Manitoba dans la Confédération. Surmontant le tout, un castor, l'un des symboles nationaux du Canada, tient dans sa patte l'emblème floral de la province (le crocus des prairies), et porte sur son dos une couronne royale.

Les supports sont une licorne, rappel des premiers colons écossais de la province, et un cheval blanc, animal indispensable aussi bien pour les Premières nations, que pour les Métis et les pionniers européens. Ils sont soutenus d'un mont composé d'eau, de champs de blé et de forêts. Au centre, l'emblème floral répété sept fois représente un seul peuple aux origines multiples.

Armoiries

Devise

GLORIOSUS ET LIBER

(Glorieux et libre)

Drapeau



Le drapeau du Manitoba fut adopté en 1966 par décret de la reine Elizabeth II et ressemble beaucoup au *Red Ensign* canadien. L'Union Jack en occupe le quart supérieur près de la hampe, tandis que les armoiries provinciales sont placées sur le battant, la partie la plus éloignée de celle-ci. Les dimensions sont un (hauteur) sur deux (largeur).

Emblème floral

Le crocus des prairies (*Pulsatilla ludoviciana*) a été adopté en 1906. Le Manitoba a été la première province des Prairies à adopter un emblème floral et le crocus des prairies a été choisi lors d'un vote non officiel tenu auprès des écoliers de la province. Le crocus des prairies est une fleur qu'on voit souvent percer très tôt au printemps à travers la neige qui couvre encore les Prairies. Les fleurs, dont la couleur varie du lavande pâle au pourpre bleuâtre, sont munies de poils sur leur face extérieure afin de se protéger des variations subites de température.



Le crocus des prairies

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan du Manitoba

Arbre : l'épinette blanche (*Picea glauca*)

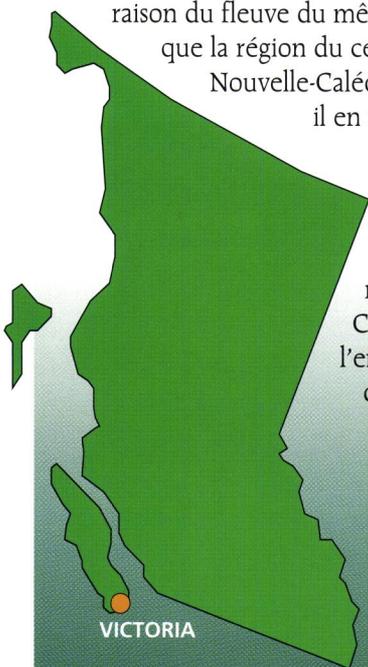
Oiseau : la chouette lapone

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Origines du nom

La région sud du territoire qui porte aujourd'hui le nom de Colombie-Britannique s'appelait autrefois Columbia, en raison du fleuve du même nom qui la traverse, tandis que la région du centre avait été baptisée

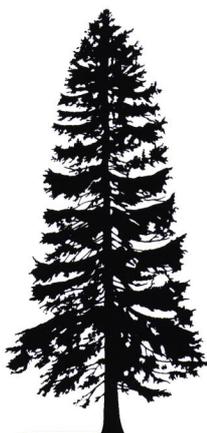
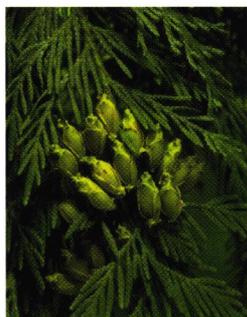
Nouvelle-Calédonie par Simon Fraser quand il en avait fait l'exploration. Pour éviter toute confusion avec la Colombie de l'Amérique du Sud et la Nouvelle-Calédonie du Pacifique, la reine Victoria rebaptisa Colombie-Britannique l'ensemble du territoire lorsqu'il devint une colonie en 1858.



Population (1999) 3 907 738
Superficie :
Terre 929 730 km²
Eaux douces 18 070 km²
Total 947 800 km²
Capitale Victoria
Date d'entrée dans la
Confédération : le 20 juillet 1871

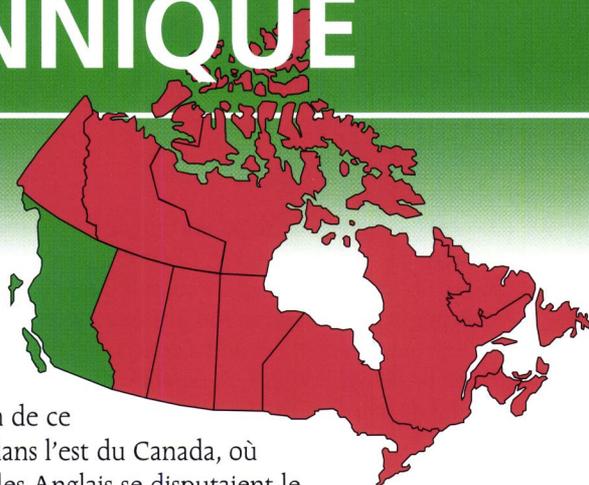
les montagnes avec la mer - les cultures et les langues des nations qui s'y établirent étaient totalement différentes. Non seulement ces nations se distinguaient-elles les unes des autres, mais elles se différençaient

également des autres Premières nations du Canada. Parmi les nations établies le long de la côte, on trouvait les Nootka, les Bella Coola, les Tlingit, les Haïda, les Tsimshian, les Kwakiutl et les Salish, tandis que sur les plateaux des montagnes Rocheuses vivaient les Tagish, les Tahltan, les Tsetsaut, les Porteurs,



Le cèdre de l'Ouest

les Chilcotin, les Salish de l'intérieur, les Nicolas et les Kutenais.



À la distinction de ce qui se passait dans l'est du Canada, où les Français et les Anglais se disputaient le territoire, l'Espagne et la Russie furent les deux premiers pays à réclamer la propriété de certaines parties de la Colombie-Britannique. En effet, pendant les années 1700, les Espagnols revendiquèrent la région de la côte ouest s'étendant du Mexique jusqu'à l'île de Vancouver, tandis que les Russes faisaient valoir des prétentions similaires sur la côte du Pacifique depuis l'Alaska jusqu'à San Francisco.

En 1778, le capitaine James Cook, de Grande-Bretagne, fut le premier à porter la région sur la carte. George Vancouver était alors un midshipman (aspirant dans la marine britannique) d'une vingtaine d'années engagé à bord du vaisseau de Cook. Il devait par la suite mener lui-même trois expéditions et cartographier plus de 16 000 kilomètres du territoire longeant la côte. Ayant ainsi fermement établi son droit de propriété, la Grande-Bretagne entreprit de régler ses disputes avec l'Espagne et la Russie.

En 1846, le *Traité de l'Oregon* signé avec les Américains reconnut la Grande-Bretagne comme unique propriétaire de l'île de Vancouver et de la région située au nord du 49° parallèle. Enfin, en 1849, le gouvernement britannique céda l'île de Vancouver à la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'espoir qu'elle soit colonisée. En effet, jusqu'alors les seules colonies européennes établies dans cette région du pays étaient des postes de traite des fourrures.

Quand on découvrit de l'or dans les basses terres du Fraser en 1857, des milliers de gens y accoururent espérant faire fortune du jour au lendemain. Pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, le gouvernement britannique établit l'année suivante la colonie distincte de la Colombie-Britannique. En 1866, quand se calma la frénésie de la ruée



Armoiries

vers l'or, la colonie de l'île de Vancouver se joignit à celle de la Colombie-Britannique.

Comme cette colonie était coupée du reste de l'Amérique du Nord britannique par des milliers de kilomètres et une



chaîne de montagnes, la promesse d'y construire un chemin de fer qui relierait la côte du Pacifique au reste du Canada persuada la Colombie-Britannique d'entrer dans la Confédération en 1871.

Armoiries

L'écu a été accordé par le roi Édouard VII en 1906. Sa Majesté la reine Elizabeth II a octroyé les armoiries complètes en 1987.

L'Union Jack avec, au centre, une couronne ancienne en or, orne le tiers supérieur de l'écu pour rappeler que la province était à l'origine une colonie britannique. Au bas de l'écu se trouve un demi-soleil d'or se déployant sur trois bandes horizontales ondées d'azur sur champ blanc. Les bandes bleues symbolisent l'océan Pacifique, et le demi-soleil rappelle la situation géographique de la Colombie-Britannique, à l'extrême ouest du Canada.

L'écu, dessiné par le révérend Arthur John Beanlands, de Victoria, est soutenu par un wapiti et un mouflon des montagnes Rocheuses, représentant les colonies de la Colombie-Britannique et de l'île de Vancouver.

Le cimier est constitué d'un lion sur une couronne. Celui-ci porte autour du cou une guirlande de cornouiller de Nuttall, l'emblème floral de la province, ce qui le distingue du cimier du Canada. Entre l'écu et le cimier figure le casque d'or de la souveraineté, symbole du statut de souveraineté partagée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Le casque est surmonté d'un bourrelet et d'un lambrequin en rouge et blanc, couleurs du Canada. L'emblème floral de la province est représenté une seconde fois sous la forme de fleurs de cornouiller entrelacées autour du listel.

Devise

SPLENDOR SINE OCCASU

(Éclat sans ternissure)

Drapeau

Les armes et le listel ont été attribués par le roi Édouard VII en 1906. Le drapeau, qui reprend l'image des armoiries de la province, a été adopté par décret du lieutenant-gouverneur en conseil en 1960. Ses proportions sont trois (hauteur) sur cinq (largeur).

Emblème floral

L'emblème floral de la Colombie-Britannique, le cornouiller de Nuttall (*Cornus nuttallii*), a été adopté en 1956. Il s'agit d'un arbre de 6 à 18 mètres de haut qui produit en avril et en mai une profusion de fleurs blanches. Le cornouiller de Nuttall ne passe pas non plus inaperçu à l'automne avec ses grappes de baies rouges et son feuillage éclatant.



Le cornouiller de Nuttall

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan de la Colombie-Britannique

Arbre : le cèdre de l'Ouest (*Thuja plicata* Donn)

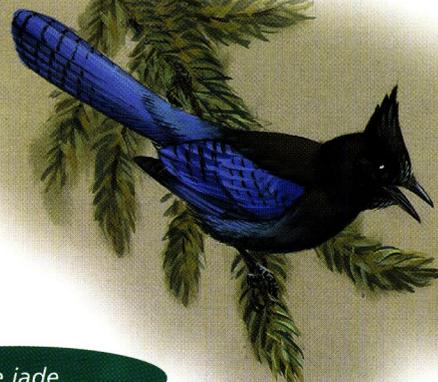
Oiseau : le geai de Steller

Minéral : le jade

Le geai de Steller



Le jade



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Origines du nom

Le nom que porte aujourd'hui la province lui a été donné en 1799 en l'honneur du quatrième fils du roi Georges III, le prince Édouard, duc de Kent. Le prince, père de la reine Victoria, était le commandant en chef de l'Amérique du Nord britannique et se trouvait en garnison à Halifax quand l'île fut baptisée.

Les Autochtones avaient auparavant donné à l'île le nom « Abegweit », dérivé du mot Mi'Kmak « Abahquit » souvent

CHARLOTTETOWN

Population (2001)	135 294
Superficie :	
Terre	5 660 km ²
Eaux douces	0 km ²
Total	5 660 km ²
Capitale	Charlottetown
Date d'entrée dans la Confédération : le 1 ^{er} juillet 1873	

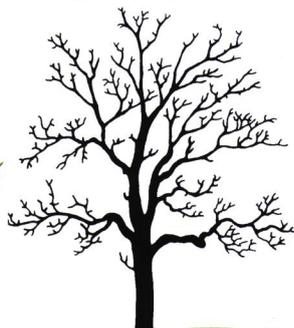
traduit librement par « bercé par les vagues ». De leur côté, les premiers colons français l'avaient baptisée « île de Saint-Jean », nom qui se transforma en Saint John's Island, quand elle fut cédée aux

Britanniques en vertu du *Traité de Paris* de 1763.

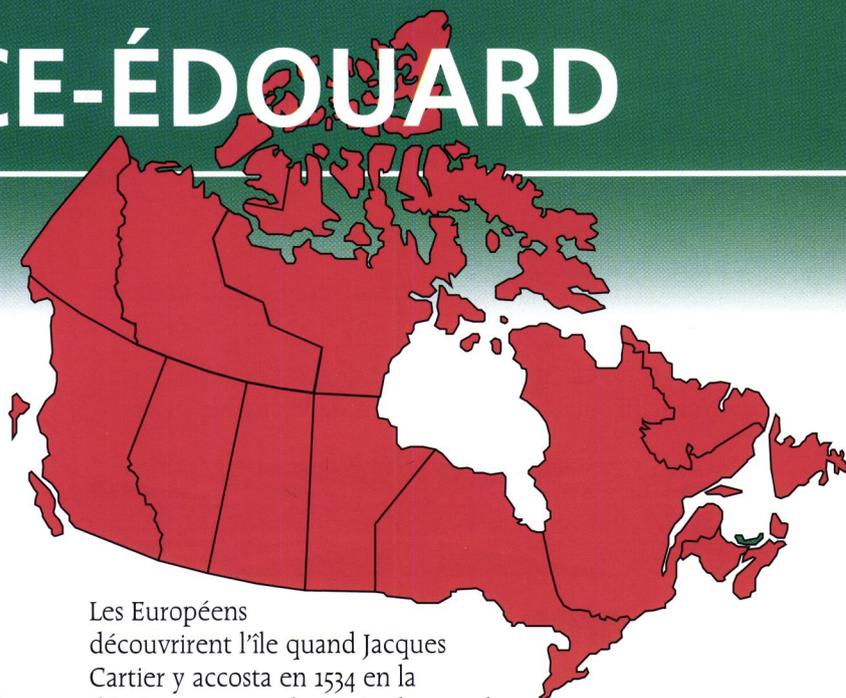
L'Île-du-Prince-Édouard a également plusieurs surnoms, dont ceux de « Million-Acre Farm » (ferme au million d'acres) et de « Garden of the Gulf » (jardin du golfe).

Histoire

S'il est établi que les Mi'Kmak habitent l'île depuis deux millénaires, certains indices donnent par ailleurs à penser que leurs ancêtres y vivaient déjà il y a 10 000 ans. Ils y seraient venus en franchissant la basse plaine aujourd'hui recouverte par le détroit de Northumberland.



Le chêne rouge



Les Européens découvrirent l'île quand Jacques Cartier y accosta en 1534 en la décrivant comme le « coin de terre le plus beau qu'on puisse imaginer ». En dépit de ces comptes rendus enthousiastes, la colonisation de l'île se fit lentement. Les Français n'y établirent une colonie permanente qu'au début du XVIII^e siècle et, en 1748, la population n'y excédait guère les 700 habitants.

Toutefois, après la déportation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse en 1755, l'île vit sa population s'accroître d'une façon spectaculaire. Quand la forteresse française de Louisbourg tomba aux mains des Britanniques en 1758, la population de l'île s'élevait à quelque 5 000 habitants. Les Britanniques forcèrent tous les Acadiens, à l'exception de quelques centaines, à quitter l'île, bien que la France n'y abdiqua sa souveraineté qu'en 1763 lors de la signature du *Traité de Paris*.

En 1758, l'île fut annexée à la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse, qui comprenait également à l'époque le territoire actuel de la province du Nouveau-Brunswick, et en 1769, elle devint une colonie autonome.

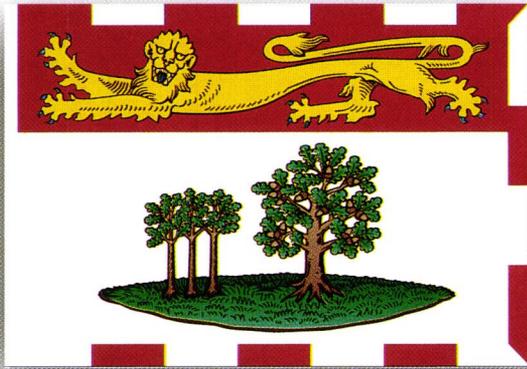
L'Île-du-Prince-Édouard a été presque tout au long de son histoire affligée des problèmes causés par l'absentéisme des propriétaires terriens. En effet, la plupart de ceux-ci, qui avaient reçu leur titre de la Couronne britannique, n'y mirent jamais les pieds. Quelques-uns refusèrent de vendre leurs domaines à leurs locataires, d'autres demandèrent des sommes exorbitantes pour leur cession ou exigèrent des loyers très élevés des colons qui désiraient exploiter une ferme sur leurs terres fertiles.

Les autorités de l'île tentèrent d'imposer aux propriétaires une taxe pour couvrir les frais d'administration, mais celle-ci était pratiquement impossible à percevoir. En 1840, la colonie fut en mesure de racheter des terres de certains



Armoiries

propriétaires et de les offrir en vente aux locataires. Les fonds réservés à cet effet ne tardèrent pas, toutefois, à s'épuiser.



L'Île-du-Prince-Édouard accueillit la première des conférences de la Confédération à Charlottetown en 1864. Toutefois, elle se retira des pourparlers après la conférence de Québec tenue à l'automne de la même année, car ses dirigeants craignaient que l'autonomie de l'île pourrait être mise en danger si elle se joignait à une grande union canadienne.

Moins de dix ans plus tard, cette décision fut toutefois renversée. La dette qu'elle avait contractée pour la construction du chemin de fer, ainsi que les pressions exercées par le gouvernement britannique et les séduisantes promesses des dirigeants canadiens, incitèrent l'île à entrer dans la Confédération en 1873. Le gouvernement canadien avait, entre autres, promis d'absorber la dette de la colonie, de lui assurer l'accès au continent à longueur d'année et de lui octroyer des fonds pour racheter les terres des propriétaires absents.

Armoiries

Les armoiries de l'Île-du-Prince-Édouard furent accordées par décret de Sa Majesté le roi Édouard VII en 1905, mais figuraient déjà sur le grand sceau de la province depuis 1769.

Le segment supérieur de l'écu est chargé du léopard héraldique anglais. Le léopard figure sur les armoiries du prince Édouard, en l'honneur duquel l'île a été baptisée, et sur les armoiries du roi Édouard VII, qui a accordé ses armes à la province. Le segment inférieur de l'écu est illustré d'un gros chêne à droite et de trois chêneaux à gauche. L'arbre adulte est le chêne de l'Angleterre et les trois chêneaux représentent les trois comtés de la province, celui de King, celui de Queen et celui de Prince. Les arbres s'élèvent tous à partir d'une base unique, l'Île-du-Prince-Édouard et la Grande-Bretagne étant toute deux des îles.

Devise

PARVA SUB INGENTI

(Les grands protègent les petits)

Drapeau

Le drapeau de l'Île-du-Prince-Édouard fut adopté par une loi sanctionnée en 1964. Le dessin du drapeau reproduit les armoiries de la province, mais il est de forme rectangulaire et bordé sur les trois côtés flottants de bandes alternativement rouges et blanches. Ses dimensions sont deux (hauteur) sur trois (largeur).

Emblème floral

L'emblème floral de l'Île-du-Prince-Édouard, adopté en 1947, est le sabot de la Vierge (*Cypripedium acaule*), une espèce d'orchidée également appelée sabot de Vénus. Il est ainsi nommé en raison de ses pétales qui forment un petit sac rappelant un peu la forme d'un sabot. Les abeilles y tombent et dans l'effort qu'elles font pour se libérer, elles se frottent contre les organes mâle et femelle de la fleur, dont elles assurent ainsi la pollinisation. Le sabot de la Vierge pousse habituellement dans les boisés humides et fleurit à la fin de mai et en juin.



Le sabot de la Vierge

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan de l'Île-du-Prince-Édouard

Arbre : le chêne rouge (*Quercus rubra*)

Oiseau : le geai bleu

Sol : le sol de Charlottetown

Le geai bleu

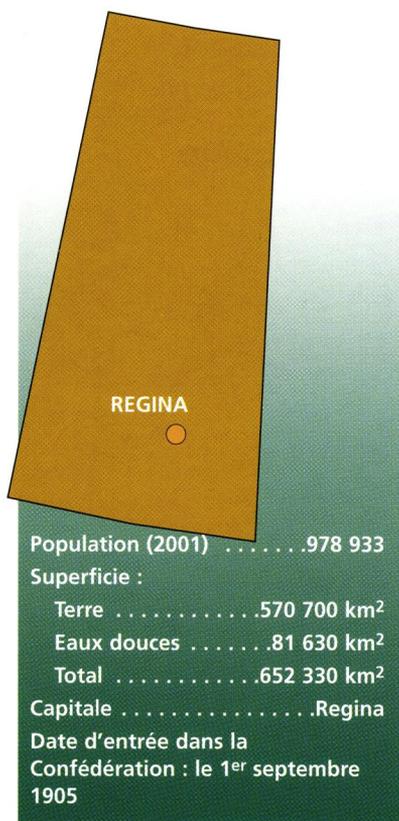


SASKATCHEWAN



Origines du nom

Le nom de la rivière Saskatchewan en langue cri était « kisiskatchewanisipi », ce qui signifie « rivière aux flots rapides ». Avec l'usage, ce mot de huit syllabes s'est transformé en Saskatchewan et, en 1882, il est devenu le nom de l'un des districts des Territoires du Nord-Ouest.

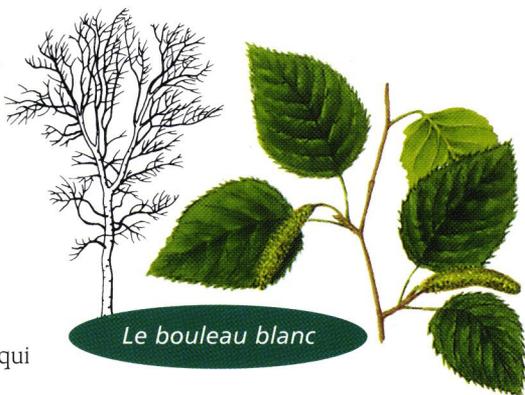


Histoire

La Saskatchewan était à l'origine habitée par des Premières nations des familles linguistiques athapaskanes, algonquiennes et sioux. Trois nations athapaskanes — les Tchippewayan, les Castors et les Esclaves, vivaient dans le nord de la province et deux nations algonquiennes — les Cris et les Pieds-Noirs — en occupaient le centre, tandis que le sud était habité principalement par les nations sioux — les Assiniboïnes et les Gros Ventres. Les nombreux endroits portant des noms autochtones témoignent de l'influence exercée par les peuples autochtones en Saskatchewan.

Comme la prairie, qui compose la majeure partie de la province, était sans grande valeur monétaire pour les premiers commerçants de fourrures, les Européens se sont pendant de nombreuses années pratiquement désintéressés du sud de la Saskatchewan, alors qu'ils avaient dès les débuts du Canada établi de nombreux postes de traite des fourrures dans les régions boisées du Nord. Le premier explorateur, Henry Kelsey, était un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui avait suivi vers 1690 la rivière Saskatchewan jusqu'aux plaines de la Saskatchewan.

Le gouvernement britannique et la Province du Canada chargèrent vers le milieu du XIX^e siècle des expéditions d'explorer la région et d'en évaluer le potentiel agricole. Après l'adoption en 1872 de la *Loi sur les terres du Dominion*, qui



prévoyait l'établissement de fermiers, et d'une loi visant à stimuler l'immigration, le nouveau chemin de fer Canadian Pacific commença à amener dans la région des colons qui entreprirent de cultiver les riches terres qui s'y trouvaient. Une importante vague d'immigrants de l'est de l'Europe a déferlé sur le territoire à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

En 1905, la province de la Saskatchewan était constituée grâce à l'annexion du district de Saskatchewan et de certaines parties des districts d'Athabasca et d'Assiniboia. Elle devint la seule province dont les frontières furent entièrement délimitées arbitrairement, sans avoir recours au moindre accident géographique. La Saskatchewan et l'Alberta sa voisine ne sont ni l'une ni l'autre bordées par une étendue d'eau salée.

L'agriculture demeure le pilier de l'économie de la province, particulièrement avec le blé et les autres cultures céréalières, mais également grâce aux oléagineux et au bétail. La Saskatchewan, qui regroupe 40 p. 100 des terres agricoles du Canada, produit près des deux tiers du blé du pays. Toutefois, l'économie se diversifie de plus en plus grâce à la richesse de ses ressources minérales : la Saskatchewan possède la moitié des réserves mondiales de potasse, les plus grandes réserves de pétrole lourd ainsi que les gisements les plus riches de charbon, d'or et d'uranium au Canada. La Saskatchewan compte environ un million d'habitants, ce qui représente environ 3,3 p. 100 de la population canadienne. La diversité ethnique, empreinte de ses racines autochtones, britanniques, allemandes, ukrainiennes, scandinaves, françaises et autres, se reflète dans ses habitants. Saskatoon, avec 219 000 habitants, est la ville la plus importante alors que Regina, le siège du gouvernement, en compte 193 000.



Armoiries

Armoiries

La province s'est vu accorder ses armoiries par décret de Sa Majesté le roi Édouard VII en 1906. Le cimier, les supports et la devise lui ont été octroyés en 1986 par le gouverneur général Jeanne Sauvée au nom de Sa Majesté la reine Elizabeth II.

Sur le tiers supérieur de l'écu apparaît un léopard rouge, symbole traditionnel de la royauté, figuré sur une bande d'or horizontale, tandis que trois gerbes de blé d'or sur fond vert, représentant



Le tartan du District de Saskatchewan

Les tartans



Le tartan d'apparat

L'agriculture et les ressources de la Saskatchewan, occupent les deux tiers inférieurs.

L'écu est soutenu par un lion royal et un cerf de Virginie, animal indigène de la Saskatchewan. Les deux supports portent des broderies perlées des Indiens des Prairies, auxquelles sont suspendues des insignes, qui reprennent la forme d'étoile à six pointes (lis stylisé) de l'insigne de l'Ordre de Mérite de la Saskatchewan. Sur l'insigne que porte le lion apparaît une feuille d'érable, emblème du Canada, et sur celle du cerf de Virginie, un lis rouge orangé, fleur officielle de la Saskatchewan.

Juste au-dessus de l'écu, on voit un heaume tourné vers la gauche et rappelant le statut de souveraineté partagée de la province au sein de la Confédération. Le heaume est surmonté d'un bouretlet aux couleurs nationales du Canada, le rouge et le blanc, et coiffé d'un cimier sur lequel est représenté un castor — animal national du Canada — symbolisant le Nord, le commerce des fourrures et les Autochtones de la province. Le castor tient dans sa patte un lis rouge orangé, emblème floral de la province et porte sur son dos une couronne, symbole du lien qui unit la Saskatchewan à la Souveraine par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur.

Devise

MULTIS E GENTIBUS VIRES

(Nos peuples, notre force)



Drapeau

Le drapeau de la Saskatchewan a été adopté par l'Assemblée législative et proclamé par le lieutenant-gouverneur en 1969. Il est divisé horizontalement en deux parties égales, l'une verte et l'autre dorée. Le segment vert représente les forêts du nord de la province, tandis que le segment doré symbolise les champs de blé mûr du sud.

Les armoiries de la Saskatchewan occupent le quartier supérieur près de la hampe et l'emblème floral, le lis rouge orangé, est posé verticalement sur le battant. Le modèle est tiré du dessin d'Anthony Drake primé dans un concours organisé à cette fin à l'échelle de la province. Ses proportions sont un (hauteur) sur deux (largeur).



Le tétras à queue fine



La potasse

La stipe comateuse



Le cerf de Virginie



Le curling

Emblème floral

Le lis rouge orangé (*Lilium philadelphicum L. var. andinum*) a été adopté en 1941. Cette fleur, devenue une espèce protégée, pousse dans les prés humides et les régions semi-boisées et se distingue par son rouge éclatant qui contraste dans le vert de son environnement.



Le lis rouge orangé

Autres symboles de la province

Tartans : le tartan du District de Saskatchewan (enregistré à la Cour de lord Lyon, roi d'armes d'Écosse, 1961), ainsi que le tartan d'apparat (enregistré en 1997).

Arbre : le bouleau blanc (*Betula papyrifera*)

Herbe : la stipe comateuse

Oiseau : le tétras à queue fine

Animal : le cerf de Virginie

Minéral : la potasse (sylvite)

Logo officiel du gouvernement : une gerbe de blé stylisée

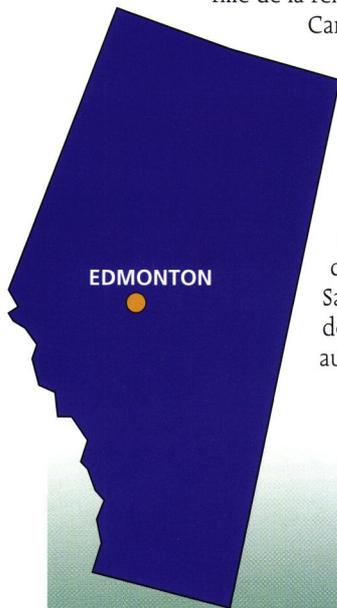
Sport : le curling

ALBERTA

Origines du nom

L'Alberta a ainsi été baptisée en l'honneur de la quatrième fille de la reine Victoria, la princesse Louise

Caroline Alberta, épouse du marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, quand le district a été créé en 1882 en tant que division des Territoires du Nord-Ouest. En 1905, le nom est demeuré lorsque le district de l'Alberta fut réuni à certaines parties des districts d'Athabasca, d'Assiniboia et de Saskatchewan pour former la province de l'Alberta telle qu'elle est connue aujourd'hui.



EDMONTON

Population (2001) 2 974 807

Superficie :

Terre 644 390 km²

Eaux douces 16 800 km²

Total 661 190 km²

Capitale Edmonton

Date d'entrée dans la
Confédération : le 1^{er} septembre
1905

(ou Sarsi), les Kutenai, les Cris, les Assiniboines (ou Nakotas), les Gros Ventres (ou Hidatsa), les Castors (ou Tsatinne), les Chippewyan et les Esclaves (ou Dene Tha) étaient tous étroitement liés à des terres faisant maintenant partie de l'Alberta.

En 1778, Peter Pond établit le premier poste de traite des fourrures à l'intérieur des frontières de la nouvelle Alberta. À partir de cette époque, la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson fondèrent toutes deux plusieurs postes de traite des fourrures sur les rivières Athabasca, de la Paix et Saskatchewan Nord.

Fréquemment, les postes de traite étaient pour ainsi dire bâtis côte à côte, comme le laissent voir les postes de Fort-George et Buckingham House sur la rivière Saskatchewan Nord ou Fort-Chippewyan et Nottingham House sur le



Le pin tordu

Histoire

Les plus anciens sites archéologiques découverts en Alberta remontent à environ 11 000 ans. Lorsqu'au milieu du XVIII^e siècle les Européens arrivèrent dans l'actuelle Alberta, cette région était habitée par de nombreuses nations autochtones.

Historiquement, les Pieds-Noirs (ou Siksika), les Peigans, les Gens-du-Sang (ou Kainah), les Tsuu T'ina

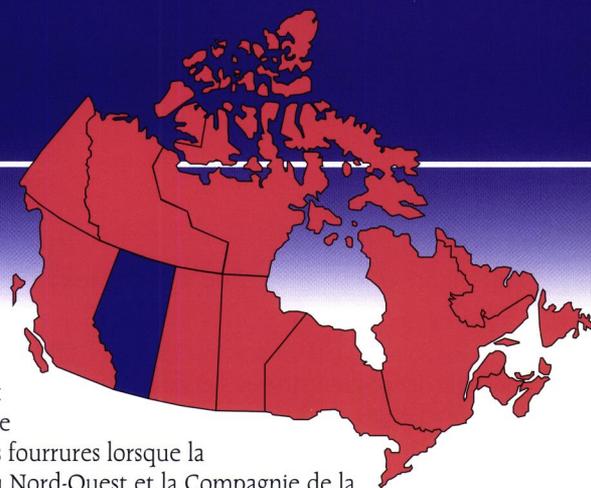
lac Athabasca.

Il y eut un court moment de répit dans le commerce des fourrures lorsque la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson décidèrent de fusionner en 1821, mais, vers le milieu du XIX^e siècle, la compétition reprit de plus belle, encouragée par des négociants en fourrures autonomes de l'Alberta.

Au milieu du XIX^e siècle, de nombreuses expéditions scientifiques, plus particulièrement celle de 1857 à 1860 du capitaine John Palliser, eurent pour mission d'étudier le potentiel agricole de l'Ouest canadien. Palliser croyait que les prairies du sud, parfois surnommées le triangle de Palliser, étaient trop sèches pour permettre d'en faire l'exploitation agricole. Toutefois, lui et quelques autres observateurs, y compris le réputé naturaliste et géologue Henry Youle Hind, pensaient que les terres plus au nord étaient fertiles et bien adaptées à la colonisation agricole. En 1869, les gouvernements britannique et canadien entreprirent des négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour en acquérir le monopole commercial et les terres. En 1870, les terres de la compagnie, y compris la majeure partie de l'actuelle Alberta, devinrent la propriété du gouvernement du Canada.

La colonisation fut lente jusqu'à ce que le Canadien Pacifique atteigne l'Alberta en 1883. Le chemin de fer permettait l'arrivée de nouveaux colons et leur fournissait le moyen de vendre leurs récoltes. En 1891, une portion du chemin de fer fut complétée entre Calgary et Strathcona, traversant la rivière Saskatchewan Nord près d'Edmonton. Bientôt d'autres lignes de chemin de fer suivirent, y compris les chemins de fer transcontinentaux Grand Trunk Pacific et Canadien du Nord, qui atteignirent Edmonton en 1911.

En 1905, l'Alberta et sa voisine, la Saskatchewan, entraient dans la Confédération. Les provinces canadiennes, pour la première fois de leur histoire, étaient reliées d'un océan à l'autre. L'Alberta connut un boom dans sa colonisation. Les terres de la nouvelle province étaient disponibles, prêtes à être exploitées et elles étaient bon marché grâce à une loi, la *Homestead Act*, qui accorde des terres aux colons sous certaines conditions. Les colons peuvent également en faire l'acquisition auprès des compagnies de chemin de fer et de navigation des terres. La découverte de nouvelles souches de blé et de grains adaptées aux conditions



Armoiries

Tartan



particulières de culture de l'Ouest canadien, ainsi que de nouvelles méthodes agricoles ont également stimulé la colonisation rapide de la province.

Si, en 1891, l'Alberta comptait environ 26 500 habitants, ce chiffre était passé en 1901 à 73 000 habitants. En dix ans la population quintupla, grimpant jusqu'à 374 000 habitants avant de s'accroître encore considérablement en 1921 pour se fixer à plus de 584 000 habitants. Il en résulte qu'aujourd'hui l'Alberta se compose d'un large éventail de groupes d'origines, de langues et de cultures différentes.



Armoiries

L'écu a été adopté par décret de Sa Majesté le roi Édouard VII en 1907, tandis que le cimier, les supports et la devise furent accordés par le gouverneur général Edward Schreyer au nom de Sa Majesté la reine Elizabeth II en 1980, à l'occasion du 75^e anniversaire de fondation de la province.

La partie supérieure de l'écu représente la croix de Saint-Georges, et le castor orne le cimier. La partie inférieure de l'écu évoque les différents aspects du paysage de la province — des montagnes, des contreforts, des prairies et des champs de blé.

Au pied de l'écu pousse l'emblème floral de la province — des roses aciculaires. L'écu est soutenu par un lion et une antilope aux cornes fourchues.



Le bois pétrifié

Devise

FORTIS ET LIBER

(Fort et libre)



Le mouflon des montagnes Rocheuses

Drapeau

Bien qu'il fut utilisé pour la première fois en 1967, le drapeau a été autorisé par décret de la province l'année suivante, en 1968. Le drapeau porte au centre l'écu des armoiries de la province sur champ bleu d'outremer. Ses proportions sont un (hauteur) sur deux (largeur).

Emblème floral

La rose aciculaire (*Rosa acicularis*), aussi connue sous le nom d'églantine, qui pousse depuis le Québec jusqu'en Colombie-Britannique, est la rose sauvage la plus répandue au Canada. Sa couleur et son parfum la rendent très populaire auprès des gens, et, l'hiver, ses baies écarlates servent de nourriture à beaucoup d'oiseaux. La rose aciculaire a été choisie en 1930 comme emblème de la province par les écoliers de l'Alberta.



La rose aciculaire

Autres symboles de la province

Tartan : le tartan de l'Alberta

Arbre : le pin tordu (*Pinus contorta var latifolia*)

Oiseau : le grand-duc d'Amérique

Mammifère : le mouflon des montagnes Rocheuses

Poisson : l'omble à tête plate

Pierre : le bois pétrifié

Couleurs : bleu et or



Le grand-duc d'Amérique



L'omble à tête plate

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Origines du nom

Le roi Henri VII d'Angleterre appelait la terre découverte par Jean Cabot en 1497 la « New Found Launde », ce qui explique sans doute l'origine du nom de Terre-Neuve.



En 1583, sir Humphrey Gilbert réaffirma les droits de l'Angleterre sur l'île de Terre-Neuve et les mers environnantes au nom de la reine Élisabeth I^{re}.

En 1610, le roi Jacques I^{er} permit à un groupe de marchands de fonder une colonie à l'emplacement actuel de Cupids, dans la baie de la Conception.

Il s'agissait de la première tentative officielle d'établir une colonie anglaise permanente sur ce qui deviendra le Canada.

La guerre des colonies entre la France et l'Angleterre aux XVII^e et XVIII^e siècles devait marquer l'histoire de la province. Les Français, qui étaient déjà bien établis sur le continent, revendiquèrent une partie de Terre-Neuve et y fondèrent en 1662 une colonie à Plaisance, malgré les protestations des marchands et des pêcheurs britanniques. En 1713, le *Traité d'Utrecht* força les deux peuples à cesser les hostilités et confirma l'hégémonie de la Grande-Bretagne sur Terre-Neuve et les bancs de pêche.

La Guerre de Sept Ans, qui dura de 1756 à 1763, a entraîné une reprise des querelles entre l'Angleterre et la France et le *Traité de Paris* reconfirma, en 1763, l'hégémonie de la Grande-Bretagne

Les habitants de Terre-Neuve obtinrent en 1832 le droit d'élire une assemblée chargée de les représenter. Toutefois, les conflits qui opposaient les membres élus de l'assemblée aux membres désignés du conseil entraînent la chute de ce régime en 1841. Le gouvernement britannique décida en 1847 de revenir au modèle d'une assemblée et d'un conseil distincts, sans cependant obliger le conseil à rendre compte de ses actes à l'assemblée. Enfin, après de longs débats, Terre-Neuve se vit doter d'une administration responsable en 1855.

Terre-Neuve envoya des observateurs à la conférence sur la Confédération, tenue à Québec en 1864, mais, en 1865, la colonie réserva sa décision de s'unir aux autres provinces. La Confédération fut le principal enjeu des élections générales de 1869 à Terre-Neuve, mais les insulaires la refusèrent.

Histoire

Le groupe le plus connu des habitants autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador était celui des Beothuks. Quelques preuves archéologiques laissent à penser que les Beothuks ont habité la province bien avant la colonisation européenne et qu'ils aient pu être les descendants de peuples encore plus anciens ayant occupé l'île durant plusieurs milliers d'années.

Lorsque les premiers contacts avec les Européens eurent lieu, les Autochtones de l'île,

les Beothuks - dont le nombre ne devait probablement guère dépasser les 500 ou 1 000 individus - habitaient à tout le moins les côtes sud et nord-est de Terre-Neuve. Au début du XIX^e siècle, la nation s'était éteinte, victime de la maladie ou des conflits avec les colons et autres visiteurs de l'île.

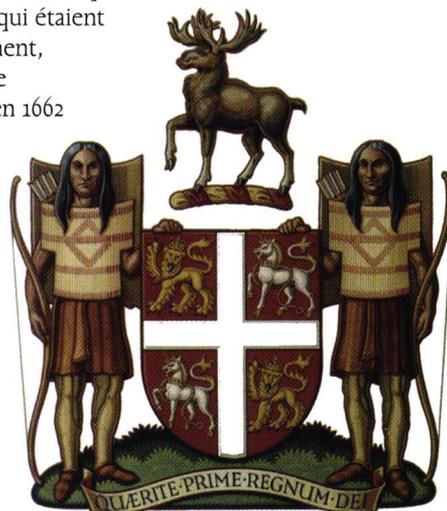
Il y avait à l'époque, comme on en trouve aujourd'hui encore, un nombre assez important d'Inuits sur la côte nord du Labrador.

On croit que Terre-Neuve accueillit ses premiers visiteurs européens, des Norvégiens, au X^e siècle. L'île reçut aussi la visite de Basques, de Portugais, d'Espagnols, d'Anglais et de Français, tous venus à l'occasion d'expéditions de pêche au XVI^e siècle et probablement avant.

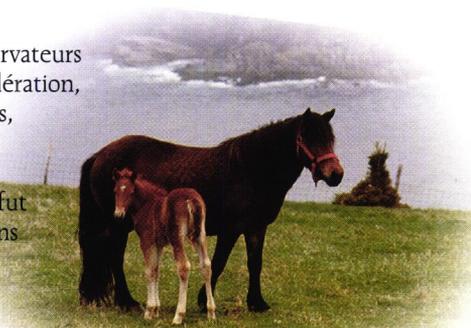
Ce sont les Anglais qui envoyèrent enfin un premier explorateur sur l'île. Le navigateur vénitien Giovanni Caboto, connu du roi Henri VII sous le nom de Jean Cabot, y accosta le 24 juin 1497, jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, en l'honneur duquel il donna à cette nouvelle terre le nom de « St. John's Isle ».



L'épinette noire



Armoiries

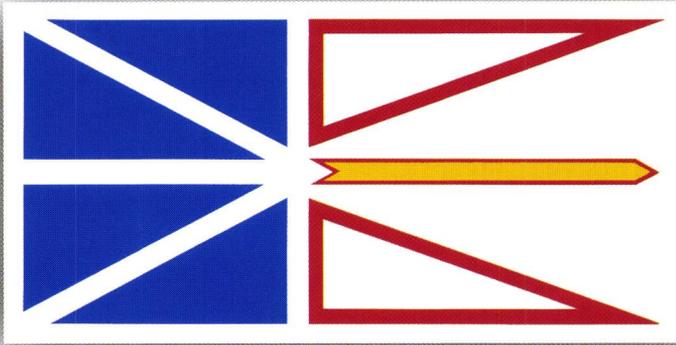


Le poney de Terre-Neuve

Population (2001)	512 930
Superficie :	
Terre	371 690 km ²
Eaux douces	34 030 km ²
Total	405 720 km ²
Capitale	St. John's
Date d'entrée dans la Confédération :	le 31 mars 1949

La grande dépression, en 1933, frappa très durement les Terre-Neuviens et leur gouvernement fut mené près de la faillite.

Terre-Neuve, qui avait alors dans le Commonwealth le statut de dominion, demanda à la Grande-Bretagne de suspendre son assemblée législative, et, de 1934 jusqu'en 1949, un gouverneur et une commission de gouvernement formée de six membres dirigèrent la colonie.



Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la question du statut de Terre-Neuve refit surface. Une convention décida de la soumettre à un plébiscite. Tout d'abord, la convention ne proposa que deux solutions, soit que Terre-Neuve continue d'être dirigée par une commission de gouvernement, soit qu'elle réintègre son statut de dominion au sein du Commonwealth. Un vigoureux mouvement populaire força, toutefois, les autorités britanniques à inclure une troisième option au référendum de 1948, celle de l'annexion de Terre-Neuve au Canada. Après deux référendums, la confédération l'emporta avec 52 p. 100 des voix. Le 31 mars 1949, Terre-Neuve devint la dixième province du Canada. En décembre 2001, la province de Terre-Neuve est devenue officiellement la province de Terre-Neuve-et-Labrador par l'adoption d'une modification de la Constitution du Canada.



Le macareux moine

Armoiries

Accordées par le roi Charles 1^{er} en 1637, les armoiries de Terre-Neuve-et-Labrador sont parmi les plus anciennes du Canada.

Une croix d'argent divise l'écu en quatre segments. Cette croix évoque celle qui ornait les armes des Chevaliers de Saint-Jean et rappelle que Cabot a découvert l'île le jour de la Saint-Jean en 1497. Les premier et quatrième quarts montrent un léopard regardant vers l'extérieur, et les deuxième et troisième quarts, des licornes. Ces deux animaux représentent les supports des armes royales adoptées après l'union de l'Angleterre et de l'Écosse.

Représentant les premiers habitants de l'île, deux Autochtones parés de leur costume de guerre soutiennent l'écu.



La labradorite

L'original qui orne le cimier devait symboliser la faune de Terre-Neuve-et-Labrador, mais comme cet animal n'est pas originaire de la province, il se peut que l'on ait voulu illustrer un caribou.

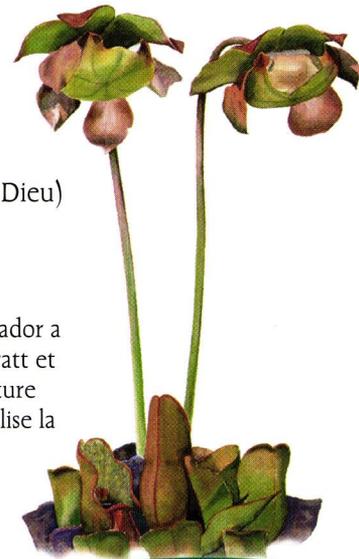
Devise

QUAERITE PRIME
REGNUM DEI

(Cherchez d'abord le royaume de Dieu)

Drapeau

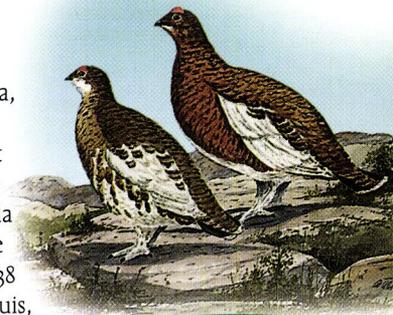
Le drapeau de Terre-Neuve-et-Labrador a été conçu par l'artiste Christopher Pratt et a été adopté par une loi de la législature sanctionnée en 1980. Le blanc symbolise la neige et la glace; le bleu, la mer; le rouge, le labeur des humains; l'or, la confiance en l'avenir. Les deux triangles rouges sur la droite représentent les parties continentale et insulaire de la province, et la flèche d'or, l'espoir dans l'avenir. Le trident représenté sur le drapeau souligne la dépendance de la province à l'égard de la mer et de la pêche. Quand le drapeau est porté en bannière, le trident prend l'aspect d'une épée, souvenir des sacrifices faits à la guerre. Les proportions du drapeau sont de un (hauteur) sur deux (largeur).



La sarracénie pourpre

Emblème floral

Parmi les fleurs officielles du Canada, la sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea* L), plante insectivore, est la plus singulière. Choisie à l'origine par la reine Victoria, qui souhaitait la faire graver sur le premier penny de Terre-Neuve, elle figura jusqu'en 1938 sur les pièces de monnaie de l'île. Puis, en 1954, la sarracénie pourpre fut désignée comme emblème floral de la province.



La perdrix

Autres symboles de la province

Arbre : l'épinette noire (*Picea mariana*)

Oiseau : le macareux moine

Chien : le terre-neuve

Poney : le poney de Terre-Neuve

Gibier à plume : la perdrix

Pierre précieuse : la labradorite



Le terre-neuve

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Origines du nom

La plus grande partie de la région actuelle des Territoires du Nord-Ouest s'est appelée jusqu'en 1870 « le Territoire du Nord-Ouest ». Tout comme aujourd'hui, le nom se voulait principalement une description géographique de l'endroit.



Histoire

Les Territoires du Nord-Ouest étaient habités par des Inuits et des Premières nations bien avant que les Européens ne se mettent en quête du fameux passage du Nord-Ouest. Parmi les nations inuites, on retrouvait celle du Mackenzie, celle du Cuivre, celle du Caribou et celle du Centre. De nombreuses nations se trouvaient également

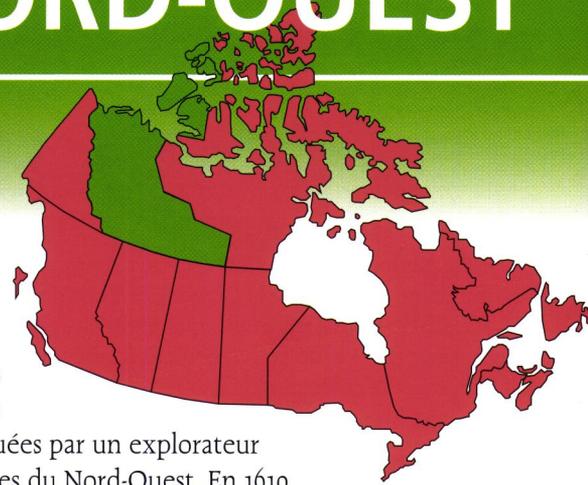
là pour accueillir les Européens, notamment les Couteaux-Jaunes, les Chippewayan, les Sekanis, les Castors, les Nahanes, les amérindiennes Dogrib et les Esclaves. Certaines des nations amérindiennes de la région parlaient un dialecte de l'athapascan, seule langue autochtone d'Amérique du Nord manifestement d'origine asiatique.

Les Vikings, qui se rendirent en bateau dans l'est de l'Arctique vers l'an 1000, furent les premiers explorateurs européens.



Le mélèze laricin

Toutefois, les expéditions de Martin Frobisher dans les années 1570 constituèrent les premières visites officielles effectuées par un explorateur dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1610, Henry Hudson débarqua brièvement sur la rive ouest de la baie qui porte aujourd'hui son nom, alors qu'il cherchait le passage du Nord-Ouest. Sa découverte incita d'autres explorateurs à pénétrer plus avant dans les terres.



Au XVIII^e siècle, les Territoires du Nord-Ouest étaient dominés par deux entreprises de traite des fourrures : la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont le siège social était à Londres, et la Compagnie du Nord-Ouest, dont l'administration se trouvait à Montréal.

En 1870, le gouvernement britannique remit au Canada la responsabilité d'administrer le Territoire du Nord-Ouest, et la Compagnie de la Baie d'Hudson lui vendit la Terre de Rupert pour 300 000 livres sterling. La région fut rebaptisée Territoires du Nord-Ouest. Dix ans plus tard, le gouvernement britannique annexa au Canada les îles de l'Archipel arctique, lesquelles se greffèrent aux territoires.

À une certaine époque, les Territoires du Nord-Ouest englobaient l'Alberta, la Saskatchewan et le Yukon, ainsi que la majeure partie du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

En 1870, la province du Manitoba était constituée à partir d'une minuscule parcelle des Territoires du Nord-Ouest. En 1905, c'était au tour de l'Alberta et de la Saskatchewan de se détacher des Territoires. Entre-temps, le Manitoba avait reculé ses frontières en 1881, et le Yukon était devenu un territoire autonome en 1898. Enfin, en 1912, les provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec s'agrandirent, mais les Territoires du Nord-Ouest demeurèrent la plus grande



Armoiries

Tartan



subdivision politique du Canada avec un peu plus du tiers de la superficie totale du pays jusqu'en 1999.

En avril 1999, les Territoires du Nord-Ouest furent divisés en deux, cédant 60 p. 100 de ses terres au Nunavut, situé dans l'est de l'Arctique.



Armoiries

Les armoiries des Territoires du Nord-Ouest furent accordées par la reine Elizabeth II en 1956. Le tiers supérieur blanc de l'écu représente la banquise polaire et est coupé d'une bande bleue ondulée qui symbolise le passage du Nord-Ouest. La partie inférieure de l'écu est divisée par une diagonale ondulée représentant la limite de la végétation arborescente : la partie verte symbolise la forêt du Sud et la partie rouge, la toundra du Nord.

Les principales richesses du Nord, à savoir les minéraux et les fourrures, sont représentées par des billettes d'or sur la pointe verte et le masque de renard polaire sur la pointe rouge. Le cimier est soutenu par deux narvals, encadrant une rose des vents qui symbolise le pôle magnétique.

Drapeau

Le drapeau des Territoires du Nord-Ouest fut adopté par le Conseil du Territoire en 1969. En vue de choisir le dessin du drapeau, on avait organisé en 1968 un concours à l'échelle nationale, dont le gagnant fut Robert Bessant, de Margaret, au Manitoba. Les bandes verticales bleues aux deux extrémités représentent les lacs et cours d'eau des Territoires.



Le faucon gerfaut

Le centre blanc symbolise les glaces et les neiges du Nord et est orné de l'écu des armoiries des Territoires. Les proportions du drapeau sont de deux (hauteur) sur quatre (largeur).

Emblème floral

La dryade à feuilles entières (*Dryas octopetala*), adoptée comme emblème en 1957, appartient à la famille des rosacées et pousse dans le centre et dans l'est des régions arctiques sur des sols rocaillieux et stériles à de hautes altitudes. Elle porte une seule fleur blanche sur une courte tige, ornée à sa base de feuilles étroites.



La dryade à feuilles entières

Autres symboles territoriaux

Tartan : le tartan des Territoires du Nord-Ouest

Arbre : le mélèze laricin (*Larix laricina*)

Oiseau : le faucon gerfaut

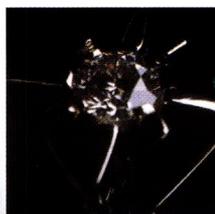
Minéral : l'or natif

Poisson : l'ombre de l'Arctique

Pierre précieuse : le diamant



L'or natif



Le diamant

L'ombre de l'Arctique



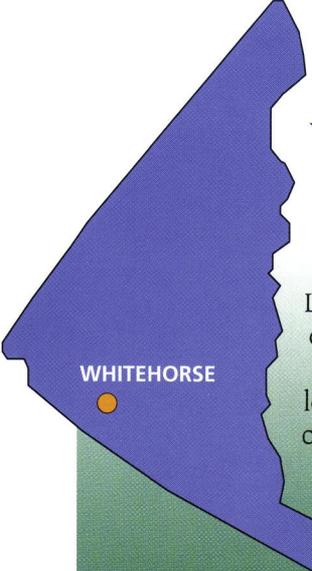
YUKON

Origines du nom

Le nom « Yukon » vient probablement de « yu-kun-ah », mot qui signifie « grande rivière ». En 1846, descendant en canoë la rivière Porcupine jusqu'au confluent du fleuve Yukon, John Bell, agent principal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, y rencontra des Autochtones qui appelaient celui-ci « youcon ». Le Yukon est en effet le cinquième plus grand fleuve d'Amérique du Nord.

Histoire

Le territoire du Yukon pourrait avoir été la première région du Canada peuplée par l'homme. On pense que les ancêtres des peuples autochtones ont pu franchir le détroit de Béring, passant ainsi d'Asie en Amérique du Nord il y a plus de 4 000 ans. La langue est au cœur de l'histoire des Premières nations du Yukon. L'histoire et les traditions d'un grand nombre de peuples des Premières nations du Yukon se sont transmises oralement de génération en génération par



Population (2001)	28 674
Superficie :	
Terre	478 970 km ²
Eaux douces	4 480 km ²
Total	483 450 km ²
Capitale	Whitehorse
Date de création du territoire :	
le 13 juin 1898	

l'enseignement des anciens. Sept dialectes de l'athapascan sont parlés au Yukon : le gwich'in, le han, le kaska, le tagish, le haut tanana, le tuchtone du nord et le tuchtone du sud. Le tlingit se parle aussi dans le sud-ouest du Yukon.

En 1825, explorant les côtes arctiques à la recherche du passage du Nord-Ouest, John Franklin devenait le premier Européen à atteindre le Yukon, qui faisait alors partie de la Terre de Rupert. En 1848, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait déjà établi quatre postes de traite sur une route suivie traditionnellement par les chasseurs des Premières nations.

Le Yukon actuel faisait auparavant partie de la Terre de Rupert. Le gouvernement du Canada en fit



Le sapin subalpin



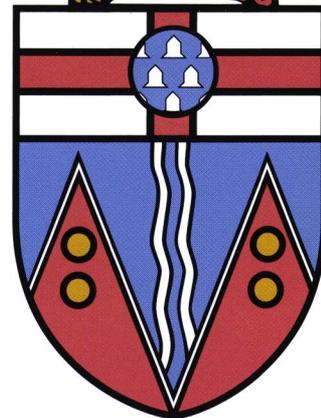
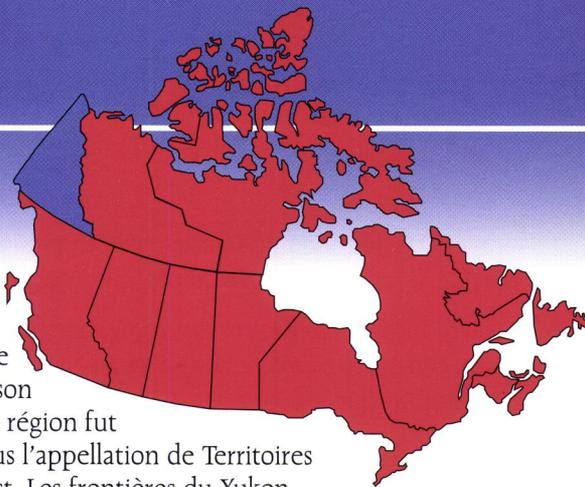
l'acquisition en 1870 de la Compagnie de la Baie d'Hudson et toute cette région fut regroupée sous l'appellation de Territoires du Nord-Ouest. Les frontières du Yukon furent fixées pour la première fois en 1895, année où il devint un district des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, en raison de l'isolement du lieu et du climat rigoureux du territoire, la population est restée clairsemée jusqu'à la découverte de l'or.

Après la découverte des premières pépites dans les eaux du Rabbit Creek (rebaptisé plus tard Bonanza Creek) en 1896, le Klondike devint l'une des régions les plus peuplées du nord-ouest du continent. On fonda Dawson Creek pour recevoir l'afflux de milliers de prospecteurs pleins d'espoir. Au cours des années 1898 et 1899, la ville de Dawson, située à la jonction de la rivière Klondike et du fleuve Yukon, abritait plus de 40 000 habitants.

L'accroissement soudain de la population, lors de la ruée vers l'or du Klondike, incita le gouvernement fédéral à maintenir une présence plus forte au Yukon, assortie d'un contrôle plus étroit. Le Yukon est devenu territoire distinct en 1898, avec l'adoption de la *Loi sur le Yukon* et Dawson devint capitale du nouveau territoire.

Entre 1896 et 1903, on a trouvé de l'or valant plus de 95 millions de dollars dans la région de la rivière Klondike. Toutefois, lorsque l'or placérien facilement extrait fut épuisé, la population de Dawson chuta à 8 512 habitants en 1911, et de nos jours, elle n'est plus que d'environ 1 200. Le Klondike demeure toujours l'une des grandes attractions touristiques du Yukon. L'anniversaire de la découverte du précieux métal jaune dans le Bonanza Creek est célébré chaque année le 17 août.

En 1898, la *Loi sur le Yukon* instituait le poste de commissaire, ainsi qu'un Conseil législatif dont les six membres furent d'abord nommés. Dans les années qui suivirent, des membres élus vinrent siéger au conseil, et on eut, en 1909, un premier conseil entièrement élu.

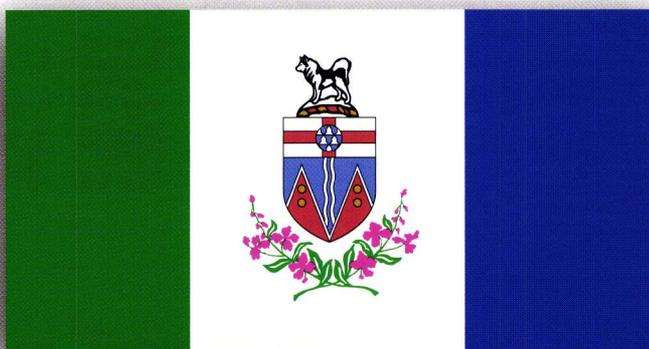


Armoiries

En 1979, un comité exécutif a été établi pour assister le commissaire territorial dans ses fonctions, et les membres élus de ce comité ou conseil exécutif ont progressivement assumé de plus grandes responsabilités. Avec l'introduction officielle en 1978 du système des partis, le chef élu du parti qui a la majorité des sièges à l'Assemblée législative est le chef du gouvernement. Depuis l'avènement du gouvernement responsable, en 1979, le commissaire ne fait plus partie du conseil exécutif. Le chef du gouvernement dispose de l'autorité pour déterminer la taille du conseil exécutif et y faire les nominations, tout comme les premiers ministres des provinces à l'égard de leur conseil des ministres.

Armoiries

Les armoiries du Yukon furent octroyées par la reine Elizabeth II et adoptées par le Conseil législatif du Yukon en 1956. La croix de Saint-Georges qui occupe la partie supérieure de l'écu évoque les premiers explorateurs et commerçants de fourrures venus d'Angleterre. Le disque de vair, représentation héraldique de la fourrure, au centre de la croix, symbolise le commerce des fourrures. Les bandes verticales ondulées bleues et blanches de la partie inférieure représentent le fleuve Yukon et les autres cours d'eau où l'on a découvert des pépites d'or. Les deux pointes rouges figurent les montagnes du Yukon et les deux disques d'or ornant chacune d'elles, les ressources minérales du territoire. Le cimier est constitué d'un chien malamute se tenant sur un monticule de neige.



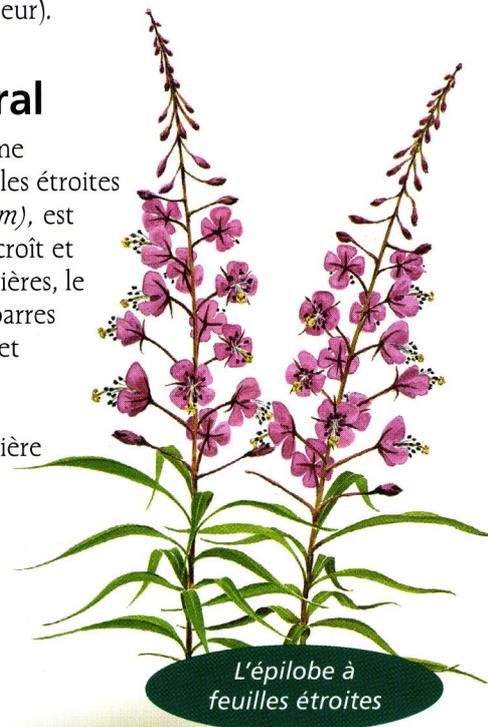
Drapeau

Le drapeau du Yukon fut sanctionné par un règlement du Conseil territorial en 1967. Il est divisé verticalement en trois panneaux. Le panneau longeant la hampe est vert et symbolise les forêts du Yukon, le panneau du centre est blanc et évoque les neiges hivernales, et le panneau bleu du côté battant évoque les rivières et les lacs du Yukon. Le panneau central porte aussi l'emblème floral, l'épilobe, et

les armoiries du Yukon. Le drapeau a été dessiné par une étudiante de Haines Junction, Lynn Lambert, qui a gagné le concours organisé à cette fin lors de l'année du centenaire du Canada. Les proportions du drapeau sont de un (hauteur) sur deux (largeur).

Emblème floral

Adopté comme emblème en 1957, l'épilobe à feuilles étroites (*Epilobium augustifolium*), est une fleur magenta qui croît et s'épanouit dans les clairières, le long des routes et des barres de rivières de la mi-juillet jusqu'à septembre. Le robuste épilobe est habituellement la première fleur à renaître sur les terres récemment brûlées, d'où son nom anglais de « fireweed » (fleur du feu).



L'épilobe à feuilles étroites

Autres symboles territoriaux

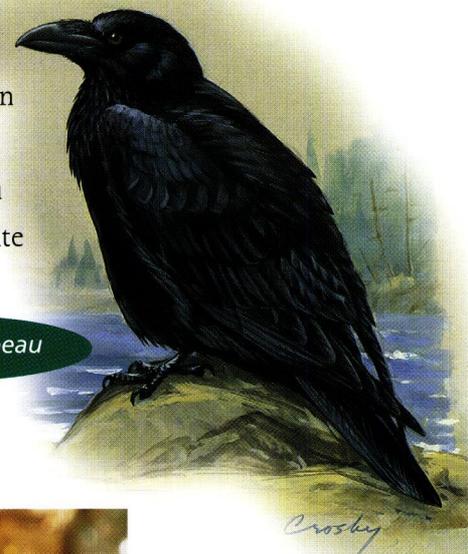
Tartan : le tartan du Yukon

Arbre : le sapin subalpin

Oiseau : le grand corbeau

Pierre précieuse : la lazulite

Le grand corbeau



La lazulite

NUNAVUT

Origines du nom

Ce mot de la langue inuktitut signifie « notre pays ».

Histoire

Les vestiges les plus anciens de colonisation dans l'Arctique canadien remontent à plus de 4 000 ans, lorsque la première d'une série de colonies de chasseurs franchit le détroit de Béring pour atteindre le Nord du Canada.

Les Inuits, qui forment plus de 85 p. 100 de la population du Nunavut, descendent de l'une de ces colonies, celle des Thulés, dont la présence remonte à beaucoup plus de mille ans.

Le premier contact des Inuits avec des Européens eut lieu au XI^e siècle, à l'arrivée des Scandinaves. Ces derniers furent suivis – d'abord à l'époque élisabéthaine, puis de nouveau au XIX^e siècle – par d'autres explorateurs à la recherche du passage du Nord-Ouest. Plus récemment, ce fut le tour des baleiniers, des agents de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des missionnaires et de la Gendarmerie royale du Canada.

L'idée de diviser les Territoires du Nord-Ouest en deux a été proposée pour la première fois au début des années 1960, sous le gouvernement de John Diefenbaker. On faillit même déposer un projet de loi sur la division des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes. Toutefois, le projet de loi resta lettre morte, certains résidents de l'est de l'Arctique étant venus spécialement à Ottawa en avion afin de rencontrer les membres d'un comité de la Chambre des communes pour dénoncer le fait que les peuples du Nord n'avaient pas été consultés sur la question.

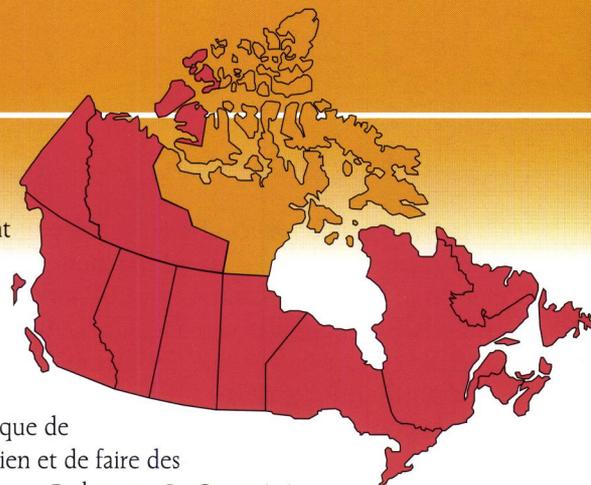
Le gouvernement nomma une commission de trois membres chargée d'examiner

l'évolution politique de l'Arctique canadien et de faire des recommandations au Parlement. La Commission Carrothers tint quelques audiences au Nord et, en ce qui concerne la division des Territoires du Nord-Ouest, recommanda d'attendre 10 ans avant de réexaminer la question.

En 1971, la direction de l'Inuit Tapirisat du Canada, un organisme nouvellement créé, déclara que son objectif consistait à créer un nouveau territoire pour les Inuits de l'est de l'Arctique. Malgré les objections du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife et du gouvernement fédéral, l'organisme insista pour que ses revendications territoriales soient incluses dans tout accord à venir. L'organisme parvint même à convaincre l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest de rendre ce débat public.

Le Nunavut passa sa première épreuve lorsqu'en 1982, on appela tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest à voter à un référendum sur la question de la division. Le vote pencha en faveur des partisans de la division par 53 p. 100 contre 47. Dix ans de négociations sur la délimitation de la frontière du nouveau territoire aboutirent, en 1992, à un nouveau référendum visant la ratification des frontières. Le gouvernement du Canada accepta ensuite d'inclure la création du Nunavut dans l'accord final sur les revendications territoriales qui accordait aux Inuits la propriété de 350 000 kilomètres carrés de terres. En 1993, le Parlement adopta la *Loi sur le Nunavut*, qui entra en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Le Nunavut représente environ 20 p. 100 des terres émergées du Canada, ce qui en fait la plus vaste entité politique du pays. Le territoire est administré par une Assemblée législative dont le mode de fonctionnement se fonde sur le consensus général, les 19 membres n'étant rattachés à aucun parti politique. L'employeur le plus important du Nunavut est le gouvernement, les autres principaux secteurs économiques étant les mines, la construction, le tourisme ainsi que les activités traditionnelles comme la chasse, le trappage, la pêche, les arts et l'artisanat.



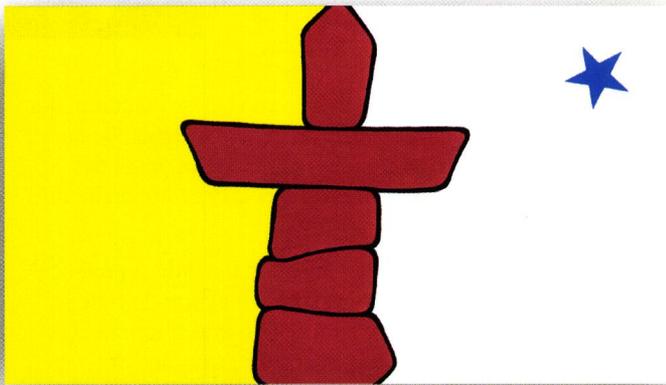
Population (2001) 26 745
Superficie totale : . . . 1 994 000 km²
Capitale Iqaluit
Date de création du territoire :
le 1^{er} avril 1999



Armoiries

Armoiries

Le 1^{er} avril 1999, le gouverneur général Roméo LeBlanc accordait des armoiries au Nunavut. Les couleurs, azur et or, symbolisent les richesses de la terre, de la mer et du ciel. Sur la partie inférieure de l'écu figure un inuksuk, ces monuments de pierres qui guident les gens sur leur chemin et marquent des lieux sacrés et d'autres sites importants. Le quilliq, ou lampe de pierre inuite, représente la lumière et la chaleur associées à la famille et à la collectivité.



Dans la partie supérieure, l'arc concave de cinq cercles dorés évoque les propriétés vivifiantes du soleil et la trajectoire empruntée par le soleil qui ne se couche jamais durant les mois d'été qui, au Nunavut, est une saison exceptionnelle. L'étoile Niqirtsituk, c'est-à-dire l'étoile polaire, sert traditionnellement de guide aux navigateurs et, de façon plus générale, représente un repère fixe et immuable tout comme le conseil des sages dans la collectivité.

Au-dessus de l'écu, l'iglou représente la vie traditionnelle des gens et leurs moyens de survie. Il symbolise également les membres de l'Assemblée législative du Nunavut réunis pour le bien-être du territoire. La couronne royale représente, pour les résidents du Nunavut, le gouvernement canadien et le fait que leur territoire jouit d'un statut équivalent à celui des autres territoires et provinces de la Confédération canadienne.

Le tuktu (caribou) et le qilalugaq tugaalik (narval) représentent tous les animaux terrestres et marins qui font partie du riche héritage naturel du Nunavut et qui contribuent à la subsistance de la population. La terrasse est composée d'éléments de la terre et de la mer et comprend trois importantes variétés de fleurs sauvages de l'Arctique.

Devise

ᓄᓇᓂᓄᓄ ᓂᓄᓂᓄᓄ (en inuktitut)

NUNAVUT SANGINIVUT (en latin)

(Nunavut notre force)

Drapeau

Le drapeau du Nunavut a été accordé par le gouverneur général Roméo LeBlanc le 1^{er} avril 1999. Les couleurs, blanc, bleu et or, symbolisent les richesses de la terre, de la mer et du ciel. Le rouge représente le Canada.

L'inuksuk symbolise les monuments de pierres qui guident les gens sur leur chemin et qui marquent les lieux sacrés et d'autres sites importants.

L'étoile est le Niqirtsituk, c'est-à-dire l'étoile polaire qui sert traditionnellement de guide aux navigateurs et qui, de façon plus générale, représente un repère fixe et immuable à l'instar du conseil des sages dans la collectivité.

Emblème floral

L'emblème floral du Nunavut, la saxifrage à feuilles opposées (*Saxifraga oppositifolia*), a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative du Nunavut le 1^{er} mai 2000. Cette fleur sauvage est une des trois variétés qui sont représentées dans les armoiries du Nunavut.

Elle est aussi une des premières plantes à fleurir dans l'Arctique au printemps, et il n'est pas rare de voir dans la toundra des tapis de saxifrages mauves qui se détachent sur le blanc de la neige encore présente lorsqu'elles fleurissent.



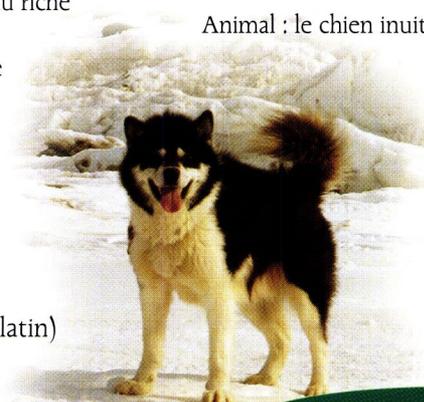
La saxifrage à feuilles opposées

Autres symboles territoriaux

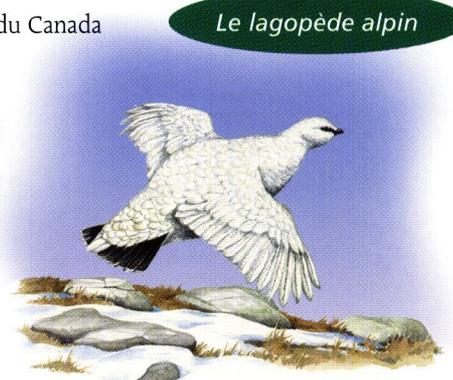
Oiseau : le lagopède alpin

Animal : le chien inuit du Canada

Le lagopède alpin



Le chien inuit du Canada



Distinctions honorifiques nationales et provinciales

Ordre du Canada

L'Ordre du Canada, qui est la plus haute distinction remise au Canada pour l'œuvre de toute une vie, a été instauré le 1^{er} juillet 1967 à l'occasion du centenaire de la Confédération. On le décerne à des Canadiens et à des Canadiennes qui ont consacré toute leur vie à une œuvre particulière, dans quelque domaine que ce soit, ou ont réalisé une œuvre exceptionnelle. Le gouverneur général choisit les récipiendaires à partir des recommandations du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada, dont les membres se réunissent deux fois par année sous la présidence du juge en chef du Canada pour étudier les candidatures que lui soumet le public.

L'Ordre du Canada a trois grades. Le plus élevé est celui de Compagnon, par lequel on honore le plus haut degré de service au Canada ou à l'humanité; ensuite vient l'Officier, qui se distingue pour son service et son mérite exceptionnels dans une œuvre de portée nationale; enfin, le Membre, qui a contribué de façon exceptionnelle à la vie de sa localité ou de sa région, ou qui s'est distingué dans un domaine d'activité spécialisé. La constitution limite à 165 le nombre de Compagnons vivants; autrement dit, on ne peut en nommer de nouveaux que lorsqu'il y a un poste à pourvoir, alors que le nombre d'Officiers et de Membres peut toujours augmenter.

L'insigne de l'Ordre du Canada est un flocon de neige stylisé à six pointes au milieu duquel se trouvent la couronne et une feuille d'érable. Les Compagnons et les Officiers le portent autour du cou, et les Membres l'épinglent au côté gauche de leur revers. Les récipiendaires peuvent ajouter les initiales de leur grade à leur nom : C.M., O.C., ou C.C. et épingler une miniature de leur insigne à leurs vêtements de tous les jours. La devise de l'Ordre du Canada est *DESIDERANTES MELIOREM PATRIAM*, c'est-à-dire « Ils aspirent à une patrie meilleure ».



Compagnon



Officier



Membre

Ordre de l'Ontario

En 1986, le gouvernement de l'Ontario a instauré l'Ordre de l'Ontario, qu'il décerne chaque année à des résidents de la province qui se sont distingués par leur excellence ou par leurs réalisations exceptionnelles dans un domaine d'activité, quel qu'il soit, et dont la contribution a enrichi la vie de leurs concitoyens et amélioré celle de leur collectivité. Toutes les candidatures sont examinées par le Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario, où siègent le juge en chef de l'Ontario, qui en est le président, le président de l'Assemblée législative de l'Ontario, le secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil des ministres. Le lieutenant-gouverneur est président honoraire du Conseil consultatif.

L'insigne de l'Ordre est un trille (emblème floral de la province) stylisé en émail blanc et vert, liséré d'or. Au centre du trille se trouve l'écusson de la province surmonté d'une couronne. Les rubans sont rouges (couleur du pavillon de l'Ontario), avec le blanc, le vert et le doré du trille.



Ordre national du Québec

En 1984, la législature du Québec créa l'Ordre national du Québec pour honorer les personnes qui contribuent à la renommée du Québec dans les domaines de la pensée, de l'aide humanitaire, des sciences, de la technologie et des arts. On y souligne le sens de la fierté, du courage, de la perfection et de la responsabilité, qualités sur lesquelles repose la société. La devise de l'Ordre est « Honneur au peuple du Québec ».

Chaque année, le Premier ministre du Québec décerne les insignes de l'Ordre national à des résidents de la province choisis sur recommandation d'un conseil où siègent neuf membres élus. Il y a trois grades : Grand Officier (insigne de grandeur nature), Officier (insigne miniature), et Chevalier (barrette et rosette). Les récipiendaires peuvent utiliser les initiales correspondant à leur grade : Grand Officier : G.O.Q.; Officier : O.Q.; Chevalier : C.Q.



Ordre de la Nouvelle-Écosse

L'Ordre de la Nouvelle-Écosse a été instauré par l'adoption d'une loi en 2001. Il a pour objectif la promotion de l'excellence et sert à souligner les réalisations ou les contributions exceptionnelles d'habitants de la province. Les récipiendaires de cette distinction se sont distingués dans divers domaines d'activité, et leur œuvre est source d'honneur et de prestige pour la Nouvelle-Écosse ainsi que pour eux-mêmes. Les membres de l'Ordre peuvent ajouter les lettres O.N.S. à leur nom.

L'insigne de cet ordre est une fleur de mai (emblème floral de la Nouvelle-Écosse) stylisée au milieu de laquelle se trouvent les armoiries de la province surmontées d'une couronne. Le médaillon est attaché à un ruban bleu, blanc, rouge et or, qui sont les couleurs du drapeau de la Nouvelle-Écosse.



Ordre du Nouveau-Brunswick

L'Ordre du Nouveau-Brunswick a été instauré en décembre 2000 pour honorer les personnes qui ont excellé ou se sont distinguées dans un domaine et qui ont contribué d'une manière extraordinaire au bien-être social, culturel ou économique du Nouveau-Brunswick et de ses habitants. Exceptionnellement, l'adhésion à l'Ordre peut être accordée à titre posthume. Dix personnes au maximum peuvent être sélectionnées annuellement, et les récipiendaires peuvent ajouter les lettres O.N.B. à leur nom.

L'insigne de l'Ordre est un médaillon en forme de violette cucullée (emblème floral du Nouveau-Brunswick) stylisée. Au centre de la violette se trouvent les armoiries de la province surmontées d'une couronne. Le ruban rouge, or et bleu reprend les couleurs des armoiries.



Ordre du Manitoba

Créé en 1999, l'Ordre du Manitoba est décerné à des personnes qui ont enrichi la vie des Manitobains par leurs réalisations exceptionnelles et par leur excellence dans divers domaines, tels que l'agriculture, les affaires et l'industrie, le bénévolat, l'enseignement et la recherche, la littérature, les arts visuels et du spectacle, les professions, et la fonction publique et le service à la collectivité. Les nominations sont annoncées par le lieutenant-gouverneur, qui est chancelier de l'Ordre, le 12 mai ou aux alentours de cette date, la *Loi sur le Manitoba* ayant été adoptée par le Parlement le 12 mai 1870, et la remise des insignes a lieu le 15 juillet ou aux environs de cette date, en commémoration de l'entrée du Manitoba dans la Confédération le 15 juillet 1870. Les récipiendaires peuvent ajouter les initiales O.M. à leur nom.

L'insigne de l'Ordre est un crocus (emblème floral du Manitoba) stylisé au milieu duquel se trouvent les armoiries de la province surmontées d'une couronne. Il est attaché à un ruban blanc, bleu pâle et rouge.



Ordre de la Colombie-Britannique

L'Ordre de la Colombie-Britannique fut créé en 1989 par la législature provinciale pour honorer les personnes qui se distinguent et qui excellent dans un domaine d'activité qui bénéficie au peuple de la Colombie-Britannique ou d'ailleurs. Le lieutenant-gouverneur décerne cette distinction chaque année, à partir des recommandations d'un conseil consultatif de sept membres que préside le juge en chef de la province. Le lieutenant-gouverneur est lui-même président honoraire de ce conseil. Les récipiendaires de l'Ordre peuvent ajouter les initiales O.B.C. à leur nom.

L'insigne de l'Ordre de la Colombie-Britannique est un cornouiller (emblème floral de la Colombie-Britannique) stylisé avec un écu d'armoiries surmonté d'une couronne. Les récipiendaires peuvent porter autour du cou la médaille grandeur nature attachée à un ruban, ou épingler la broche au revers de leurs vêtements.



Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard

La Province confère son plus grand honneur, l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard, aux résidents de l'Île dont les activités et les réalisations ont été exemplaires. Créé en 1996, l'Ordre fut ratifié en 1997 par la législature dans le but d'encourager et de récompenser les réalisations et les contributions exceptionnelles de citoyens et de citoyennes dans les secteurs social, culturel et économique de la vie de la province et de ses résidents.



Un conseil consultatif indépendant examine les candidatures et présente ses recommandations finales au Premier ministre, qui est aussi président du Conseil exécutif. Le lieutenant-gouverneur, qui est chancelier de l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard, décerne cette distinction à trois personnes au plus, au cours d'une cérémonie tenue annuellement à la résidence officielle du lieutenant-gouverneur. L'insigne de l'Ordre se présente sous la forme d'un splendide médaillon en émail (Médaille du Mérite) où figure l'emblème de la province sur un fond or et azur, ou d'une broche stylisée à épingle sur le revers d'un vêtement, ou encore d'une médaille miniature que les récipiendaires peuvent porter à l'occasion d'événements moins officiels. Ils peuvent aussi ajouter les lettres O.P.E.I. à leur nom.

Ordre de Mérite de la Saskatchewan

Distinction la plus prestigieuse que décerne la Province, l'Ordre de Mérite de la Saskatchewan fut instauré en 1985 pour honorer les personnes qui contribuent, par leurs réalisations exceptionnelles et par leur excellence, au bien-être social, culturel et économique de la province et de ses résidents. Chaque année, le lieutenant-gouverneur décerne l'Ordre de Mérite à 10 personnes au plus choisies à partir des recommandations des membres d'un Conseil consultatif.



L'Ordre de Mérite honore les résidents de la Saskatchewan qui se distinguent dans le domaine des arts, dans le monde des affaires, de l'industrie ou de l'agriculture, dans le cadre de leur métier ou de leur profession, à la fonction publique, dans le milieu de la recherche ou en tant que bénévoles ou leaders communautaires.

L'insigne que portent les récipiendaires de l'Ordre de Mérite de la Saskatchewan est une médaille en argent et en émail où figure un lis rouge orangé (emblème floral de la province), avec une couronne et un écu des armoiries de la province, attachée à un ruban vert et or — les couleurs officielles de la province. Ils peuvent également épingle, au revers de leurs vêtements, une broche où figure un lis stylisé surmonté d'une couronne. Les récipiendaires peuvent aussi ajouter les initiales S.O.M. à leur nom.

Ordre d'excellence de l'Alberta

L'Ordre d'excellence de l'Alberta fut instauré en 1979 pour honorer les personnes ayant rendu des services exceptionnels et marqués d'excellence envers les Albertains, ou au nom de la province. Il s'agit de la plus haute distinction que la Province puisse conférer à un Albertain. Le lieutenant-gouverneur de l'Alberta est chancelier de l'Ordre. Un Conseil consultatif, où siègent bénévolement six Albertains de grande réputation, recommande au lieutenant-gouverneur les personnes auxquelles il accordera l'adhésion à l'Ordre d'excellence.



L'insigne de l'Ordre est un médaillon en argent et en émail avec dorure, attaché à un ruban aux couleurs de la province. Les récipiendaires le reçoivent avec un insigne miniature. Les quatre ciselures dorées du médaillon représentent le blé des Prairies. Les roses sont l'emblème floral de l'Alberta, et le cercle du centre contient les armoiries de la province. Les membres de l'Ordre peuvent ajouter les initiales A.O.E. à leur nom.

Suggestions d'activités en classe

Ces pages d'activités ont été conçues pour aider les enseignants à élaborer des cours axés sur le thème de la citoyenneté canadienne. Nous leur conseillons vivement de faire reproduire ces pages en couleurs et de les distribuer à leurs élèves afin de les encourager à participer.

Les suggestions suivantes se veulent des points de départ à des activités en classe. Les enseignants pourront les adapter et les modifier, en même temps que d'autres composantes pédagogiques, en fonction des besoins de leurs élèves.

La documentation contenue dans ce livre offre un nombre illimité de possibilités de participation des élèves. Par exemple, on peut concevoir un jeu-questionnaire à partir des données des pages nationales, provinciales et territoriales. Pour favoriser une participation plus active, on peut encore demander aux élèves de se prêter à un jeu de rôles de reconstitution historique. Certains d'entre eux pourraient représenter les provinces ou les territoires appartenant déjà à la Confédération et d'autres, les colonies britanniques de l'Amérique du Nord envisageant de s'y associer. Cela donnerait lieu à un débat qui leur permettrait d'apprendre à connaître notre passé, de découvrir notre évolution en tant que nation et de mieux comprendre ce que représente leur citoyenneté canadienne.

1 Pour commencer

Utilisez la page intitulée *Les symboles qui nous entourent* pour attirer l'attention de vos élèves sur les symboles qu'ils peuvent observer dans la vie de tous les jours. Invitez-les à se lancer dans une « course aux symboles » dans les journaux et dans les pages jaunes, à l'école, à la maison, dans leur entourage et dans d'autres endroits susceptibles d'éveiller leur esprit d'aventure. Montrez-leur l'affiche sur *les symboles du Canada* ci-incluse. Discutez avec eux des symboles canadiens ainsi que des diverses illustrations.

2 Les drapeaux canadiens

En vous servant de la page intitulée *Les drapeaux canadiens*, invitez vos élèves à identifier chacun des drapeaux y figurant et discutez avec eux de l'histoire que chacun raconte. Demandez à vos élèves de nommer les endroits où flottent des drapeaux dans leur collectivité. Choisissez une province ou un territoire et demandez-leur d'inventer une histoire sur un jeune garçon ou une fillette qui y habite.

3 Héraldique

Expliquez la signification des armoiries figurant sur la page intitulée *Héraldique*. Traduisez la devise du Canada, A MARI USQUE AD MARE, dans le plus grand nombre de langues possible.

Invitez les élèves à faire preuve d'imagination et à utiliser la page intitulée *Mes armoiries personnelles* pour dessiner leurs propres armoiries.

4 Les emblèmes du Canada

Donnez aux élèves, comme devoir à la maison, deux ou trois jours pour trouver le plus de drapeaux canadiens possible. Suggérez-leur de les chercher sur les étiquettes des fabricants de vêtements, sur celles indiquant « Fabriqué au Canada » dans les magasins, sur celles qui sont collées au dos des livres, dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique, au-dessus et à l'intérieur des édifices gouvernementaux ainsi que sur les produits du gouvernement canadien. Entamez une discussion sur les raisons pour lesquelles il est important qu'un pays ait un drapeau qui l'identifie.

5 Les emblèmes floraux

En utilisant la page intitulée *Les emblèmes floraux*, invitez vos élèves à identifier chacune des plantes y figurant et à discuter de l'habitat et des caractéristiques de chacune.

Partez à la découverte des fleurs des champs qui poussent à proximité de votre école ou dans une zone de conservation.

Plantez, autour de l'école, des fleurs et des arbres qui symbolisent l'importance de l'environnement.

6 Les timbres du Canada

Utilisez la page intitulée *Les timbres du Canada* comme point de départ à une étude des timbres canadiens.

Invitez les élèves philatélistes à montrer leurs collections de timbres à la classe.

7 Les héros canadiens

Demandez aux élèves de définir les qualités qui font les héros. Demandez-leur ensuite de nommer certains héros canadiens. Il peut s'agir de premiers ministres comme d'athlètes, ou encore de groupes de personnes comme les forces de maintien de la paix, d'anciens combattants, d'artistes ou de scientifiques. Pour quelles raisons les élèves admirent-ils ces personnes? Quels traits de personnalité pensent-ils partager avec ces héros?

Organisez un jeu-questionnaire sur les héros canadiens. Voici quelques idées qui vous aideront à démarrer :

Q. Qui a été la première femme à exercer les fonctions de présidente de la Chambre des communes et, plus tard, de gouverneure générale du Canada?

R. Jeanne Sauvé

Q. Quel réalisateur de films inuit a gagné de nombreux prix pour ses réalisations cinématographiques?

R. Zacharias Kunuk

Q. Quel est le nom de la première astronaute canadienne?

R. Roberta Bondar

Q. Comment s'appelle le jeune Canadien qui a recueilli des fonds pour la lutte contre le cancer en faisant un « Marathon de l'espoir »?

R. Terry Fox

8 Activités supplémentaires

Invitez les élèves à rédiger une composition sur le thème « Ce que représente pour moi le Canada ». Renseignez-vous sur le programme des activités prévues pour la célébration de la fête du Canada dans votre ville. Écrivez au tableau les paroles de l'hymne *O Canada*. Demandez à vos élèves de les copier pour qu'ils les mémorisent et discutez avec eux de leur signification.

Le dernier jour de classe, à l'occasion d'un rassemblement en hommage de « Le Canada en fête! », on pourrait exposer les travaux des élèves et les projets de groupe, organiser des récitations en chœur, inviter un conférencier (une personnalité politique de l'endroit), chanter des chansons du folklore canadien, déguster un « gâteau du Canada » confectionné par les élèves, projeter des diapositives de différents endroits du Canada visités par les élèves et envoyer des messages spéciaux soulignant la fête nationale.

Les symboles qui nous entourent

Tous les jours, nous apercevons des symboles partout. Ceux-ci nous transmettent un message sous forme d'image.

1. Reconnaissez-vous chacun des symboles ci-dessous?
2. Où avez-vous vu chacun d'eux?
3. Pourquoi chacun d'eux revêt-il tant d'importance pour nous?
4. Dressez la liste des autres symboles que vous avez vus. Comparez votre liste à celle de vos compagnons et discutez-en ensemble.



5. Dessinez un symbole qui devrait à votre avis être utilisé et dites pourquoi.

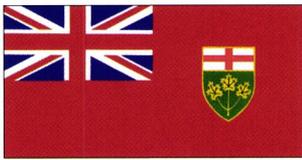


Les drapeaux canadiens

Chaque province et chaque territoire du Canada possède son propre drapeau. Toutefois, le seul symbole qui nous unisse tous est le drapeau national rouge et blanc du Canada, déployé pour la première fois le 15 février 1965.



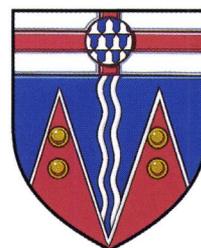
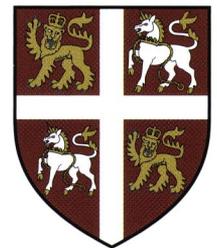
1. À quelle province ou à quel territoire chacun des drapeaux ci-dessous appartient-il?
2. Examinez les drapeaux attentivement. Y a-t-il des caractéristiques qui soient communes à tous?
3. Quelle histoire chacun de ces drapeaux raconte-t-il?
4. Dressez la liste des différents endroits dans votre ville où flotte le drapeau canadien.



Héraldique

Les armoiries sont apparues pour la première fois au Moyen Âge. Elles étaient alors peintes sur des écus et des bannières de façon à identifier les chevaliers qui prenaient part à des batailles ou à des tournois. De nos jours, les différents pays se sont donné des armoiries pour s'identifier et pour raconter l'histoire de leurs peuples.

1. Écrivez le nom de la province ou du territoire du Canada auquel appartiennent les armoiries ci-dessous.
2. Examinez les armoiries attentivement. Y a-t-il des caractéristiques qui soient communes à toutes?
3. Quelle histoire chaque écu raconte-t-il?
4. Les armoiries du Canada, qui ont été adoptées par proclamation royale il y a plus de 80 ans (le 21 novembre 1921), sont le seul symbole figurant sur tous les billets de banque du Canada. Regardez autour de vous. Ces armoiries se retrouvent-elles ailleurs?



Créez vos propres armoiries

Au Canada, l'État octroie des armoiries officielles aux villes, aux villages, aux écoles, aux universités, aux hôpitaux, aux églises, aux sociétés privées, aux personnes et aux associations culturelles et autres. Ces armoiries symbolisent l'autorité, la propriété et l'identité, et s'inscrivent dans le régime national des distinctions honorifiques. Conçues par les héraldistes du bureau du Gouverneur général, ces armoiries à la fois simples et colorées arborent des symboles qui ont une signification profonde pour ceux qui les possèdent.

Chaque personne et chaque organisme a des armoiries qui lui sont propres, mais ces armoiries partagent une caractéristique commune : elles reflètent toute l'histoire des personnes qu'elles représentent.

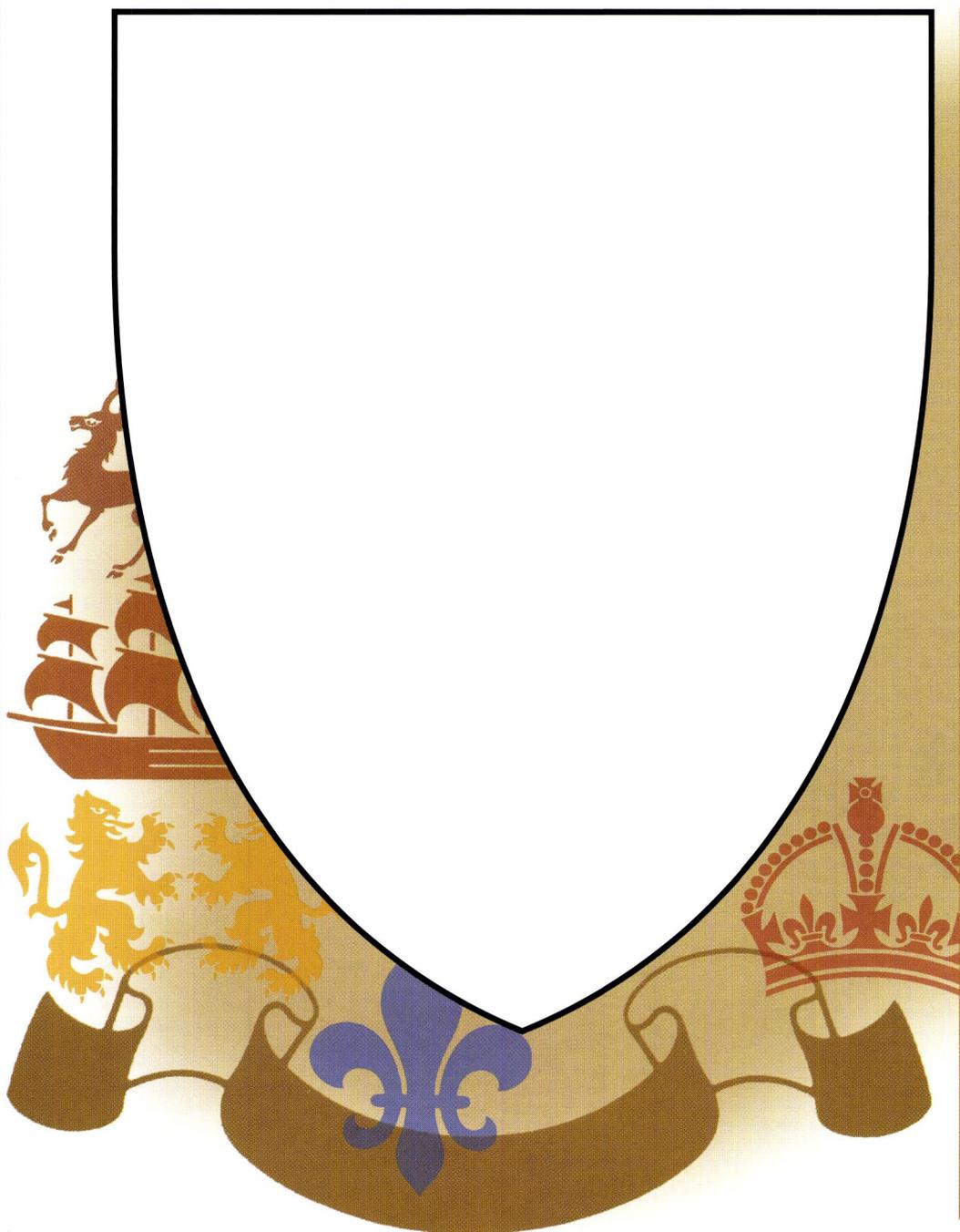
Vous pouvez présenter votre histoire personnelle en créant des armoiries sur l'écu ci-dessous. Commencez par choisir des symboles qui représentent quelque chose dans votre vie. Il peut s'agir d'éléments de la nature, ou d'inventions humaines. Vous pouvez tout choisir, de la feuille d'érable à une fleur, aux bateaux en passant par les instruments de musique. Toutefois, les meilleures armoiries ne contiennent que quelques éléments et couleurs.

Règles de base de l'héraldique

En créant vos armoiries, appliquez soigneusement les règles de base de l'héraldique. La principale règle concerne les couleurs. Il y a cinq couleurs : le rouge, le bleu, le vert, le violet et le noir. On y trouve aussi deux métaux : l'argent (blanc) et l'or (jaune). Afin d'obtenir un contraste marqué, si l'on a employé une couleur pour l'écu, on doit utiliser un métal pour l'exécution des figures symboliques, ou vice-versa. Pour représenter des liens de famille, vous pouvez diviser l'écu dans le sens horizontal ou vertical, et utiliser la couleur dans une moitié et un métal dans l'autre, en ayant soin d'exécuter les figures qui ornent chacune des sections inversement en métal ou en couleur. Il existe aussi d'autres façons de diviser l'écu : vous pourriez en voir des exemples en consultant un manuel d'héraldique à la bibliothèque municipale.

Vous pouvez ajouter des symboles à vos armoiries en plaçant un emblème au-dessus de l'écu. Quelle serait la devise de vos armoiries?

Quand vous aurez terminé, montrez vos armoiries à un ami ou à une amie. Maintenant que vous avez créé vos propres armoiries, vous pouvez peut-être en concevoir pour votre classe ou votre école. Affichez-les, pour que tout le monde puisse les voir!



Les emblèmes floraux

Les provinces et les territoires ont adopté chacun une fleur particulière qui symbolise la partie du Canada qu'ils représentent. En voici la liste.

1. Inscrivez le chiffre qui correspond à l'emblème floral de chaque province et de chaque territoire dans chacun des petits cercles de la carte.

2. Le Canada ne possède pas d'emblème floral national. Si vous deviez choisir une fleur pour représenter notre pays, laquelle choisiriez-vous? Pourquoi?

3. De toutes les fleurs que vous connaissez, laquelle choisiriez-vous comme votre emblème floral? Pourquoi?



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



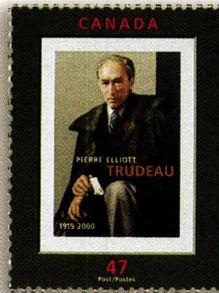
13

Les timbres du Canada

La philatélie est une excellente façon de se renseigner sur l'histoire de notre pays. On peut en apprendre beaucoup sur les Canadiens et les Canadiennes, et sur les événements en étudiant les mots, les images et les symboles qui se trouvent sur ces timbres.



1. Quel est le symbole canadien prédominant sur ce timbre?
2. Que signifie l'inscription VR? Qu'indique-t-elle sur l'âge du timbre?



On représente souvent sur les timbres le chef de l'État ou des personnes ayant une importance historique nationale.



Le timbre de 50 cents sur lequel figure le « Bluenose » a été émis en 1929. Cette goélette, construite en Nouvelle-Écosse, passait pour la plus grande goélette de course jamais conçue.

1. Le « Bluenose » est le symbole canadien qui apparaît sur l'une de nos pièces de monnaie. Pouvez-vous dire laquelle?
2. Reconnaissez-vous un autre symbole canadien dans les coins supérieurs de ce timbre?



1. Quelle force de police apparaît sur ce timbre?
2. En vous servant de votre imagination, racontez comment se passe la journée d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada et de son cheval.

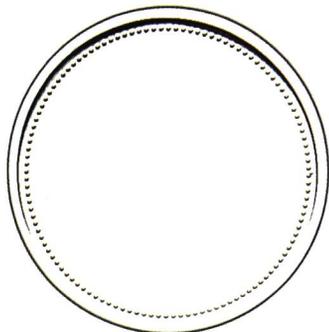


Créez votre propre timbre canadien dans cet espace. Vous pouvez vous inspirer des symboles canadiens existants ou en créer de toutes pièces.

La monnaie canadienne

Les premières pièces de monnaie canadienne datent du milieu du XIX^e siècle. Auparavant, les pièces de monnaie utilisées au pays provenaient de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne, d'Amérique latine, du Portugal et des États-Unis.

1. Nommez chacune des pièces reproduites ci-contre. Quels symboles portent-elles?
2. Combien d'argent auriez-vous si vous possédiez chacune de ces pièces de monnaie?
3. Qui est représenté sur le côté face de chaque pièce? Pourquoi?



Essayez de créer une nouvelle pièce de monnaie. Montrez votre dessin à un ami ou à une amie.





Les fleurs du Canada – *Un bouquet*



OU OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements concernant la Couronne au Canada et des photographies format affiche de la Reine et du Gouverneur général, pour encadrement, prière de s'adresser à la :

Direction des services d'information
Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0A1
Tél. : (613) 993-8200
www.gg.ca

Pour obtenir des renseignements concernant l'héraldique :

Autorité héraldique du Canada
Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0A1
Tél. : (613) 991-2228
Télec. : (613) 990-5818

Pour obtenir des renseignements sur les symboles nationaux

Promotion des symboles canadiens
Direction de l'Identité canadienne
Ministère du Patrimoine canadien (15-7-H)
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
Tél. : (819) 953-4735
www.patrimoinecanadien.gc.ca/ceremonial-symb

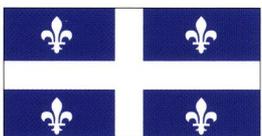
Pour de plus amples renseignements sur les provinces et territoires, veuillez vous adresser aux organismes figurant sous les drapeaux des provinces et territoires ci-dessous.



Bureau des relations internationales et du protocole
1075, rue Bay, bureau 830
Toronto (Ontario)
M5S 2B1
Tél. : (416) 325-8535
www.gov.on.ca



Bureau du Protocole
670, rue King, bureau 274
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1E9
Tél. : (506) 453-2671
www.gnb.ca



Communication-Québec
1056, rue Louis-Alexandre-Taschereau
4^e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-1430
Centre de renseignements
(418) 643-1344
www.gouv.gc.ca



Bureau du Protocole
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8
Tél. : (204) 945-5239
www.gov.mb.ca



Bureau du Protocole
1700, rue Granville
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1X5
Tél. : (902) 424-6740
www.gov.ns.ca/prot



Gouvernement de la Colombie-Britannique
Direction générale du protocole et des événements
C.P. 9422
Stn. Prov. Govt.
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9V1
Tél. : (250) 387-1616
www.protocol.gov.bc.ca



Service d'information de l'Île
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4000
www.gov.pe.ca



Bureau du Protocole
1919, pr. Saskatchewan, 10^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : (306) 787-3001
www.iaa.gov.sk.ca/protocol



Bureau du Protocole
Legislature Annex, bureau 1201
9718, 107 Rue
Edmonton (Alberta) T5K 1E4
Tél. : (780) 427-1542
www.gov.ab.ca



Tourisme, Culture et Loisirs
Édifice Ouest, 2^e étage
Édifice de la Confédération
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6
Sans frais : 1 800 563-6353
www.gov.nf.ca



Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest
Affaires publiques
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
Sans frais : 1 800 661-0784
www.gov.nt.ca



Bureau du Protocole
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5811
www.gov.yk.ca



Exécutif et Affaires intergouvernementales
Direction générale des communications
C.P. 1000, Station 204
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : (867) 979-4802
www.gov.nu.ca

NOTES

NOTES

NOTES

REMISES POUR LES CLIENTS NON COMMERCIAUX

Si votre organisation veut acheter un grand nombre d'exemplaires d'une publication, vous pouvez profiter de nos remises sur quantité.

Critères pour recevoir une remise sur quantité

Votre achat en vrac doit comprendre un seul titre (monographie ou numéro unique d'un périodique). Vous pouvez inclure dans votre achat les exemplaires en anglais du même titre aux fins de calcul de remise. Par exemple, si vous achetez 50 exemplaires d'un livre en français et 50 exemplaires du même livre en anglais, vous aurez droit à une remise sur quantité de 25 % sur la commande en entier.

Certaines publications (généralement des dépliants et des feuillets) sont préemballées en quantités de 10, 25, 50 ou 100. Pour recevoir une remise sur quantité, vous devez compter chaque emballage comme un (1) seul produit. Ainsi, pour recevoir une remise de 20 % sur l'achat d'une publication préemballée en paquets de 50, vous devrez acheter au moins 25 emballages.

Nous expédions votre commande à une seule adresse. Les frais de livraison et de manutention sont en sus. *Les commandes de l'étranger doivent être payées d'avance, soit par Visa ou MasterCard, soit par chèques ou mandats-poste internationaux faits à l'ordre du Receveur général du Canada.*

Si votre commande satisfait à ces exigences, le barème de remises suivant s'appliquera :

Quantité	Remise
25-99	20 %
100-249	25 %
250-499	30 %
500-999	35 %
1 000+	40 %

Veillez noter que :

- (1) nous n'acceptons pas de retours pour les commandes en vrac, et
- (2) cette offre s'applique seulement aux commandes passées directement chez l'éditeur.

COMMENT COMMANDER

Pour commander *Les symboles du Canada*, veuillez indiquer le numéro de catalogue : S2-211/2002F
Prix : 11,95 \$

POSTE :
Les Éditions du gouvernement du
Canada
Communication Canada
Ottawa (ON) Canada K1A 0S9

TÉLÉPHONE :
1 800 635-7943 ou (819) 956-4800

TÉLÉCOPIEUR :
1 800 565-7757 ou (819) 994-1498

COURRIEL :
publications@communication.gc.ca

SITE WEB :
<http://publications.communication.gc.ca>

BON DE COMMANDE

LES ÉDITIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Nom : _____

Société ou Ministère : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

N° de client (pour les clients actuels de CÉGC) : _____

MODALITÉS DE PAIEMENT

MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX CANADIENS (EXCLUANT LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT)	AUTRES CLIENTS (SVP COCHEZ UNE MODALITÉ DE PAIEMENT)
<p>N° de bon de commande : _____</p> <p>N° de ministère : _____</p> <p>Code d'organisation RI : _____</p> <p>Code de référence RI : _____</p> <p>Code de centre de responsabilité (si vous travaillez à Communication Canada) : _____</p> <p>NOTEZ : <i>Nous ne pouvons pas traiter votre commande si nous n'avons pas tous ces renseignements.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> N° de bon de commande : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque ou mandat-poste ci-joint (payable à l'ordre du Receveur général du Canada)</p> <p><input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard <input type="checkbox"/> American Express</p> <p>N° de carte de crédit : _____</p> <p>Date d'expiration : _____</p> <p>Signature : _____</p>



Poste : Les Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (ON) Canada K1A 0S9

Téléphone : 1 800 635-7943 ou (819) 956-4800
Télécopieur : 1 800 565-7757 ou (819) 994-1498
Courriel : publications@communication.gc.ca
Site Web : http://publications.communication.gc.ca

N° DE CATALOGUE	TITRE	QUANT.	PRIX	TOTAL
S2-211-2002F	Symboles du Canada		11,95 \$	

- * Les prix peuvent être changés sans préavis.
- * Toutes les ventes sont fermes.
- * Les publications des ÉGC sont vendues également dans les librairies

EXPÉDITION ET MANUTENTION	
VALEUR DE LA COMMANDE	FRAIS
moins de 5 \$	2,25 \$
5,01 \$ à 25 \$	3,50 \$
25,01 \$ à 75 \$	5,40 \$
75,01 \$ à 200 \$	10,50 \$
plus de 200 \$	6 % de la valeur totale

SOUS-TOTAL (VALEUR DE LA COMMANDE)	
EXPÉDITION ET MANUTENTION	
SOUS-TOTAL	
TPS 7 % <small>(NE S'APPLIQUE PAS AUX CLIENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU À L'ÉTRANGER)</small>	
TOTAL	

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Les symboles du Canada.

Édition revue et augmentée de 2002.

Publ. aussi en anglais sous le titre : Symbols of Canada

Accompagnée d'une affiche.

N° de catalogue : S2-211/2002F

ISBN : 0-660-96585-2

1. Signes et symboles – Canada.

1. Canada. Patrimoine canadien.

CR212.S95 2002

929.9'0971

C2002-980111-7

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (819) 956-4800

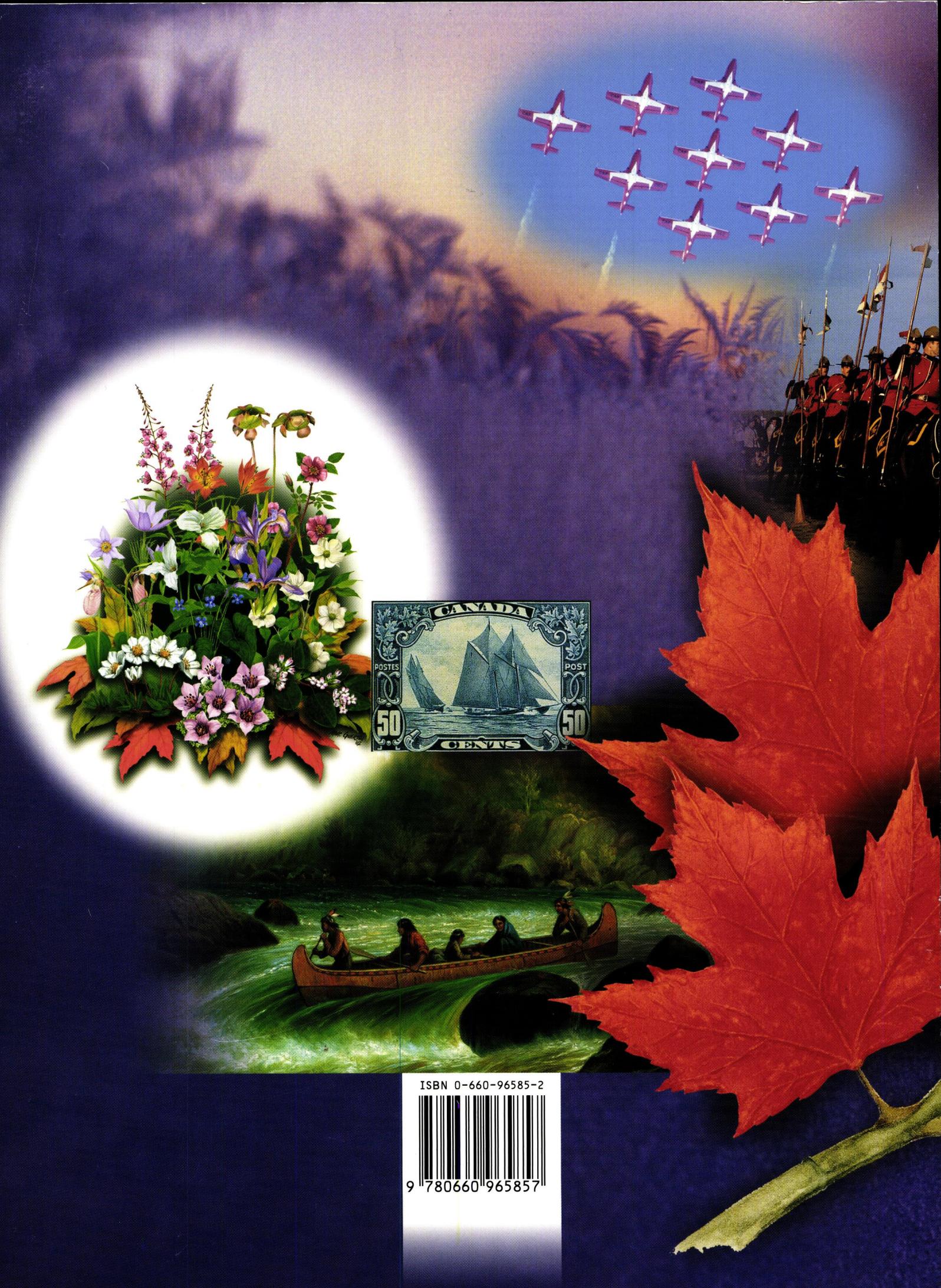
Télécopieur : (819) 994-1498

Commandes seulement : 1 800 635-7943

Internet : <http://publications.communication.gc.ca>

N° de catalogue : S2-211/2002F

ISBN : 0-660-96585-2



ISBN 0-660-96585-2



9 780660 965857